

Pierre Baudouin de Montarcis, un lulliste français du Grand Siècle

François-Pierre Goy

Bibliothèque nationale de France
francois-pierre.goy@bnf.fr

Les recherches qui ont conduit à la rédaction du présent article ont commencé très loin de la pensée de Raymond Lulle, dans le cadre d'une publication encore inachevée consacrée à un groupe de manuscrits musicaux pour luth qui contiennent principalement des œuvres de Denis Gaultier (entre 1596 et 1603-1672), l'un des plus éminents luthistes français de son temps.¹ Quelque temps après sa mort, survenue début 1672, paraît son second recueil gravé, le *Livre de tablature des pièces de luth de Mr Gaultier Sr de Nève et de Mr Gaultier son cousin*,² dont l'avertissement au lecteur annonce la parution prochaine d'un traité sur le luth composé par un certain Monsieur de Montarcis, déjà auteur de tables sur le même sujet.³

Rebut el 23 de novembre de 2015. Acceptat el 18 de juny de 2016. doi : 10.3306/STUDIALULLIA-NA.111.53.

¹ *Französische Lautenquellen des 17. Jahrhunderts mit Beteiligung von Notator B der « Rhétorique des Dieux »*, François-Pierre Goy, Andreas Schlegel et Matthias Schneider (éds.), à paraître à la Deutsche Lautengesellschaft. Dans ce groupe de manuscrits, une partie des pièces sont notées par une main non identifiée qui pourrait être celle du compositeur ou d'un de ses proches.

² Denis et Ennemond Gaultier, *Livre de tablature des pièces de luth de Mr Gaultier Sr de Neve et de Mr Gaultier son cousin sur plusieurs différents modes, avec quelques reigles qu'il faut observer pour le bien toucher* (Paris : veuve Gaultier, [1672]). Éditions en fac-similé : Denis Gaultier, *Pièces de luth sur trois différents modes nouveaux* [suivies de] Denis et Ennemond Gaultier, *Livre de tablature des pièces de luth sur plusieurs différents modes avec quelques règles qu'il faut observer pour le bien toucher* (Genève : Minkoff reprint, 1975), et Denis Gaultier, *Livre de tablature des pièces de luth sur plusieurs différents modes, avec quelques reigles qu'il faut observer pour le bien toucher* (Library of Congress, Washington, DC), Performers' facsimiles 216 (New York : OMI, [2009]). Sur Denis Gaultier et son œuvre, voir Monique Rollin et François-Pierre Goy (éds.), *Œuvres de Denis Gaultier*, Corpus des luthistes français (Paris : CNRS-éditions, 1996), en particulier pp. xi-xvi et xxi-xxviii.

³ Denis Gaultier, *Livre de tablature...*, pp. 8-5 [sic]. On en trouvera plus bas le texte complet.

Ce personnage avait jusqu'ici victorieusement résisté à toute tentative d'identification plus précise par les spécialistes de la musique pour luth. C'est en essayant d'en savoir plus sur lui que j'ai rencontré Pierre Baudouin de Montarcis, un des principaux lullistes français du ^{xvii}^e siècle, possesseur d'une collection de copies manuscrites d'œuvres – tant authentiques qu'apocryphes – du Docteur illuminé, traducteur et commentateur de certaines d'entre elles, alchimiste et prolifique auteur de traités sur toutes sortes de sujets :⁴ un « profil » assez différent de celui qu'on attendrait d'un musicien, mais également le seul personnage de l'époque portant le même nom avec la même orthographe.⁵

Les recherches biographiques menées pour tester cette hypothèse de travail *a priori* peu convaincante ont livré des résultats au-delà de toute espérance. En effet, elles ont permis non seulement de dévoiler dans leurs grandes lignes la vie et la personne du lulliste, qui n'était auparavant guère plus qu'un nom, mais également de confirmer sans aucun doute possible son identité avec l'auteur du traité sur le luth.⁶ Dans la mesure où je n'ai pas examiné personnellement la totalité des manuscrits de Montarcis à présent conservés à Munich et où je ne possède pas les compétences nécessaires pour étudier sa pensée, le propos du présent article sera centré sur sa biographie (première partie) et abordera son œuvre principalement sur le plan des sources (seconde partie).⁷

⁴ J. N. Hillgarth, *Ramon Llull i el naixement del lul·lisme* (Albert Soler, éd. ; Anna Alberni et Joan Santanach, trad.) (Barcelona : Curial Edicions Catalanes – Publicacions de l'Abadia de Montserrat, 1998), pp. 354-356, donne une excellente synthèse des données disponibles jusqu'ici sur la vie et l'œuvre de Pierre Baudouin de Montarcis. Ce remarquable ouvrage m'a été précieux lors de la rédaction de la seconde partie de cet article.

⁵ L'orthographe du nom de terre varie beaucoup : on trouve les formes Montarcis, Montarcys, Montarsis, Montarsy, Montarsi, Montorsy, Montercis, Montersij, Montessé... Je désignerai ici le philosophe comme « Montarcis », orthographe qu'il utilise dans toutes ses œuvres publiées ou manuscrites et dans la plupart des actes qu'il signe. En revanche, la forme Montorsy s'impose chez ses descendants au ^{xviii}^e siècle. L'orfèvre Laurent Le Tessier de Montarsy (16...-1684) et son fils Pierre (1647-1710), orfèvre et collectionneur, signaient quant à eux « Montarsy » : voir Auguste Jal, *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire* (Paris : Plon, 1872), p. 883.

⁶ Les premiers résultats de cette recherche ont été exposés dans une communication délivrée le 29 juin 2013 lors du Lauten-Festival organisé à Brème par la Deutsche Lautengesellschaft (François-Pierre Goy et Andreas Schlegel, *Zur Edition aller Werke von Notator B der Rhétorique des Dieux und zum Gaultier-Werkverzeichnis*, <http://www.accordsnouveaux.ch/de/RdD/Vortrag_Bremen_2013/Bremen_2013.html>, 8 novembre 2016). J'y exprimais mon scepticisme quant à la validité de l'hypothèse, estimant alors qu'elle resterait au mieux invérifiable.

⁷ Les volumes de la *Science générale* ont été rapidement parcourus lors d'un bref séjour à Munich en septembre 2014, afin d'y relever les éventuelles références au luth. Les citations qui en sont données dans cet article sont extraites des notes prises à ce moment. Je n'envisageais pas alors la rédaction d'un article traitant également de Montarcis en tant que philosophe, ce qui explique que je n'aie pas relevé certains passages importants à cet égard. Les autres manuscrits de Montarcis ou lui ayant appartenu n'ont en revanche pas été consultés et ne sont cités que d'après les versions disponibles en ligne, notamment sur le

Première partie

Vie de Pierre Baudouin de Montarcis

1600-1620 : Nimègue

L'acte de baptême de Pierre Baudouin de Montarcis est perdu. Cependant, on peut déduire de documents postérieurs dont il sera à nouveau question plus loin qu'il est né à Nimègue (Pays-Bas) entre le 18 janvier 1600 et le 17 janvier 1601, de Pierre I Baudouin de Montorsy et Magdalena van Wanraij.⁸

Alors qu'on rencontre des Van Wanraij jusqu'à la fin du XVIII^e siècle dans les registres paroissiaux de Nimègue, le père du philosophe n'y est mentionné qu'une fois, pour le baptême d'Isaac, fils de « Peter Montersij » et Magdalena van Wanraij, le 15 juin 1609.⁹ Même si la perte des registres de baptême antérieurs à 1608 relativise ce chiffre, l'absence de toute autre occurrence de son patronyme, sous quelque forme que ce soit, permet d'affirmer que contrairement à sa femme il n'appartenait pas à une famille locale.¹⁰ Les registres de mariage sont quant à eux conservés à partir de 1592, et l'absence de leur acte de mariage suggère que le couple s'est uni avant cette date ou dans une autre localité. Le choix du prénom de Pierre laisse supposer qu'il est leur fils aîné, mais il a pu être précédé d'une ou plusieurs filles.¹¹

Bien que dans l'acte de baptême d'Isaac, Montersij soit apparemment consi-

Freiburger Multimedia Object Repository <<http://freimore.uni-freiburg.de>> (8 novembre 2016), ou d'après les informations données par les catalogues de la Bayerische Staatsbibliothek : Georg Thomas, *Catalogus codicum manu scriptorum Bibliothecae regiae monacensis. Tomus VII, Codices gallicos, hispanicos, anglicos, suecicos, danicos, slavicos, esthnicos, hungaricos, complectens* (Wiesbaden : O. Harrassowitz, 1971), pp. 63-65 et Carl Halm et Wilhelm Meyer, *Catalogus codicum manu scriptorum Bibliothecae regiae monacensis. Tomi IV pars I, Codices latinos (Clm) 8101-10930 complectens* (Wiesbaden : O. Harrassowitz, 1968), pp. 150-152. Ces dernières ont été complétées par les vérifications aimablement effectuées par ma collègue Marianne Reuter (BSB, Abteilung Handschriften und alte Drucke). Les documents d'archives conservés aux Archives nationales de France et en d'autres lieux ont été consultés, les premiers sur place, les autres sous forme numérisée.

⁸ Les quatre Pierre Baudouin mentionnés dans cet article seront numérotés pour les distinguer l'un de l'autre. Cependant, Pierre II, le philosophe, sera souvent nommé ici « Montarcis », dans la mesure où il est souvent appelé par ses contemporains « Monsieur de Montarcis » et se désigne parfois ainsi dans ses écrits (cf. *supra*, n. 4). Sa mère signe « Madeliëna Van Wanraej ».

⁹ RAN, Doopregister Nederduits-Gereformeerde gemeente Nijmegen RBS 1164, f. 20r. L'acte ne comporte que les noms des parents et le prénom de l'enfant et, chose inhabituelle, ne mentionne aucun témoin.

¹⁰ Je n'ai pas pu déterminer s'il était apparenté à l'un ou l'autre des deux autres Pierre Baudouin de Montarcis qui ont vécu à Paris dans le premier quart du XVII^e siècle. Cf. *infra*, Annexe III.

¹¹ Pierre III Baudouin de Montorsy (1644-1722), fils aîné du philosophe Pierre II (1600 ?-1685), aura pour seul fils Pierre IV Baudouin de Montorsy (1703-17..).

déré comme le nom de famille, il s'agit plus vraisemblablement, malgré l'absence de particule, d'un nom de terre utilisé ici comme patronyme. En effet, lorsqu'elle se remarie en 1627, Magdalena van Wanraij se déclare veuve de Pierre Baudouin de Montorsy, cornette dans la compagnie de cavalerie du duc d'Angoulême.¹²

D'autre part, on peut affirmer que comme son jeune frère, Pierre II Baudouin de Montarcis fut baptisé protestant, la Gereformeerde nederduitse Kerk (Église réformée néerlandaise) étant seule autorisée depuis 1592 à exercer le culte publiquement à Nimègue. Cependant, cela ne préjuge pas de la confession réelle de la famille à cette époque : en effet, Magdelena van Wanraij et son fils se déclareront catholiques dans leurs lettres de naturalité et le second s'emploiera dans une bonne partie de ses écrits à défendre par la raison la foi catholique romaine contre « les athées, les infidèles, les impies et les hérétiques ». Le prénom vétérotestamentaire Isaac, s'il paraît plus fréquent à l'époque chez les protestants, est toutefois aussi porté par des catholiques, parmi lesquels Isaac Eudes, père de saint Jean Eudes, ou encore le jésuite martyr saint Isaac Jogues.

1620-1634 : installation à Paris et naturalisation

Plusieurs indices permettent de fixer en 1619 ou 1620 l'installation de la famille en France. Montarcis et sa mère y résidaient depuis quatorze ans quand ils obtinrent leur naturalisation en 1634. Cela s'accorde à la fois avec la présence de Magdelena van Wanraij à Nimègue en octobre 1618 et peut-être à Pâques 1619¹³ et avec l'appartenance de son premier mari à la compagnie de cavalerie du duc d'Angoulême. Celui-ci, Charles de Valois (1573-1650), bâtard de Charles IX, n'avait en effet été élevé à ce rang et nommé colonel général de la cavalerie légère qu'en 1619.¹⁴

Magdalena van Wanraij se remarie en 1627 avec Nicolas Regnard, sieur de La Forest, fils de feu Gervais Regnard, échevin de Beauvais.¹⁵ Le contrat

¹² Cf. *infra*, n. 15.

¹³ RAN, Rechterlijk Archief, Schepenprotocol 1875, f. 132v et 133r, tous deux datés du 16 octobre 1618. Les deux actes concernent un emprunt de 400 florins contracté par Magdalena van Wanraij et sa mère Jenneken, veuve de Matthijs van Wanraij, auprès de Derrick van de Graeff et remboursable à Pâques 1619. Les deux femmes possédaient une maison située sur le Lage Markt.

¹⁴ Il portait auparavant le titre de comte d'Auvergne et avait été emprisonné de 1605 à 1616 pour avoir participé à une conspiration.

¹⁵ ANF, MC/ET/I/93, 6 février 1627. Les obsèques de Nicolas Regnard auront lieu à Saint-Sulpice le 6 avril 1641. Le 3 novembre 1626 avait été inhumé en la même église Robert Regnard, sieur de La Forest,

de mariage indique qu'elle est domiciliée rue des Égouts, paroisse Saint-Sulpice, c'est-à-dire rue de l'Égout-Saint-Germain, également appelée rue Taranne, tandis que le futur époux demeure rue des Canettes, à l'enseigne du Chef Saint-Jean.¹⁶ Pierre II Baudouin n'est pas mentionné, sans doute parce qu'il est déjà majeur.

Cependant, il ressort du plus ancien acte notarié où j'ai rencontré son nom qu'il demeure à l'époque avec sa mère et son beau-père. En effet, il est domicilié « rue des Canettes au faux bourg de Saint Germain paroisse de Saint Sulpice », lorsqu'il acquiert successivement deux maisons, les 26 et 30 mars 1632. La première est sise rue Carpentier (actuelle rue Marie Pape-Carpentier). Il y demeurera jusqu'à sa mort et elle appartiendra à ses descendants jusqu'au milieu du XVIII^e siècle. Il l'achète à François Lhuillier, conseiller du Roi, trésorier général de France à Paris, pour la somme de 1600 livres, dont il règle la moitié comptant. Le reste, augmenté de 50 livres d'intérêt, est payé au vendeur le 5 juin 1633 par Nicolas Regnard, sieur de La Forest, qui réside à présent dans la maison acquise par Montarcis. Ce dernier lui rembourse la somme le 31 mai 1634.¹⁷ En 1641, cette maison subit différents dommages à cause de la réfection par son voisin Pierre Vion, écuyer, sieur de Gaillonnet, du mur mitoyen qui séparait leurs propriétés. Montarcis introduit alors une requête en justice à la suite de laquelle des experts viennent évaluer les dégâts.¹⁸

sans doute son frère (BNF, MSS, Français 32594, pp. 38 et 18, numérisées aux adresses <<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9057363d/f25>> et <<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9057363d/f15>>, 8 novembre 2016).

¹⁶ La rue de l'Égout-Saint-Germain est à présent incluse dans la rue de Rennes : cf. Jacques Hillairet, *Dictionnaire historique des rues de Paris* (Paris : Éditions de Minuit, 1963), vol. 2, pp. 334 et 385. Sur la maison du Chef Saint-Jean, voir Adolphe Berty et Lazare-Maurice Tisserand, *Topographie historique du vieux Paris. [3], Région du bourg Saint-Germain* (Paris : Imprimerie nationale, 1876), p. 47.

¹⁷ ANF, MC/ET/LVII/48, 26 mars 1632 (ff. 289r-290v). Adolphe Berty et Lazare-Maurice Tisserand, *Topographie historique du vieux Paris. [3], Région du bourg Saint-Germain*, pp. 55-56, en se basant sur le *Terrier ou cueilloit* [i. e. cueilleret] *des cens et rentes deubs à la manse abbatiale de l'abbaye Royale de Saint Germain des Prez dans l'estendue de la terre et seigneurie d'icelle tant au dedans de la ville de Paris qu'au faulxbourg et terroir dudit Saint Germain fait en l'année mil six cens vingt huit* (ANF, S/3059), affirment par erreur que la maison appartenait à Montarcis en 1628. Dans le cueilleret, la rubrique « Une maison & jardin appartenant à Pierre Baudouing escuyer sieur de Montarsy [barré : sieur de La Forest] » (f. 187r) est suivie du résumé de l'acte d'acquisition du 26 mars 1632 et mentionne expressément le fait que François Lhuillier l'avait précédemment acquise de Nicolas Caby le 26 septembre 1629. La maison resta dans la famille Baudouin jusqu'en 1743, date à laquelle elle fut saisie au profit de l'institution des orphelins de la paroisse Saint-Sulpice : cf. Charles Lefeuvre, *Les anciennes maisons de Paris sous Napoléon III* (Paris : A. Faure, 1863-1865), tome 2, livraison 19, p. 9.

¹⁸ ANF, Z/1j/260, 8 février 1642 : visite, prise et estimation par Pierre Marie et Antoine Amelot, jurés du Roi en œuvres de maçonnerie, en vertu d'une ordonnance du 23 janvier 1642 délivrée par un commissaire des requêtes en exécution d'une sentence des maîtres des requêtes du 6 septembre 1641.

Quatre jours après ce premier achat, Montarcis – toujours domicilié rue des Canettes – acquiert de Léonard Boury, maître maçon à Saint-Germain-des-Prés et de Marie Moulé sa femme, une maison sise rue du Vieux-Colombier, que le vendeur avait fait bâtir sur un terrain acquis le 20 juin 1631. Il débourse pour ce faire la somme de 1357 livres, auxquelles s'ajoutent 1763 livres pour le rachat de trois rentes dues par les vendeurs.¹⁹ On remarquera sur ces actes les variations dans la signature de Pierre Baudouin, qui signe « Baudouin de Montarsis » sur le premier acte de vente et le deuxième des rachats de rente, mais « Baudouin de Montercis » sur les trois autres actes.

Dès cette époque, il est qualifié d'écuyer dans les actes, ce qui semble dénoter des prétentions nobiliaires, sinon une noblesse authentique. Selon une note datable du début du XVIII^e siècle conservée dans un dossier constitué par le généalogiste d'Hozier, « Pierre Baudouin de Montarcis, bourgeois de Paris », se serait désisté et aurait renoncé à la noblesse et à la qualité d'écuyer le 27 janvier 1668, dans le cadre des recherches de noblesse lancées en 1666.²⁰ Toutefois, la qualité de bourgeois n'apparaît jamais dans les actes, alors qu'il est encore désigné comme écuyer dans son acte de sépulture. De plus, l'inventaire après décès de son fils Pierre III, qui se qualifiait lui aussi d'écuyer, mentionne une « liasse de trente pieces servant à justifier de la noblesse dudit deffunt sieur de Montorsy ». ²¹

Le 24 avril 1634, le roi Louis XIII accorde à « Madelaine de Vammanray [*sic*] native de la ville de Nimegues et Pierre Baudouin, sieur de Montarcis, son fils portant les armes pour notre service, aussy natif de la ville de Nimegues, faisant profession de la religion catholique apostolique et romaine » leurs lettres de naturalité, dont il a déjà été question plus haut.²² Montarcis a donc, dans un premier temps au moins, suivi les traces de son père officier

¹⁹ ANF, MC/ET/LVII/48, 30 mars 1632 (ff. 309r-310v) et trois contrats du 31 mars 1632 (ff. 311r-313v). Sur la maison, cf. ANF, S//3059, f. 146v.

²⁰ BNF, MSS, P.O. 220, dossier 4974, pièce 10. Montarcis et son fils Pierre III y sont confondus.

²¹ ANF, MC/ET/CXII/655, 23 septembre 1722, f. [7v]. Ajoutons qu'un certain Armand Léonard Baudouin, écuyer, sieur de Montorsy, seigneur des Perreux, Hautes Glassiers, Deslormes, Hautes Pucelles et autres lieux [*sic*], ancien officier militaire de la Maison du Roi, fut admis dans l'Ordre royal, militaire et hospitalier du Saint-Sépulcre de Jérusalem en qualité de chevalier de justice le 30 mai 1756 après que le généalogiste de l'Ordre eut vérifié qu'il était de père et mère nobles (ANF, M//272, dossier IX). Ses armes étaient « d'azur à la fasce d'or accompagnée en chef d'un soleil et en pointe d'un cœur de même ». Je n'ai trouvé aucun autre renseignement sur ce personnage ni sur ses seigneuries, et j'ignore s'il fait partie de la même famille.

²² ANF, Z/1f/606, f. 124r. Ces lettres ont été données à Saint-Germain-en-Laye le 24 avril 1634, enregistrées à la Chambre des comptes le 22 mai 1634 et au bureau des finances de Paris le 6 octobre 1682.

de cavalerie. Faut-il le reconnaître dans ce « capitaine campagne de Montercis, un léger compagnon, grand menteur & de peu d'esprit, mais ambitieux » qui participait à la défense de Bois-Le-Duc assiégée par le stadhouder Frédéric-Henri de Nassau mais se rendit aux assiégeants le 8 août 1629 ?²³ Cela paraît douteux, dans la mesure où Pierre Baudouin était au service de la France, alors en guerre avec l'Espagne.

1640-1671 : au service des abbesses de Remiremont

Il semble avoir quitté l'armée dans les années qui suivirent sa naturalisation. En effet, dans la décennie suivante, une série d'actes notariés montrent que différentes personnalités avaient recours à ses services en tant qu'agent de leurs affaires.

Ainsi, le 8 avril 1643, François de Vignerot de Pont-Courlay (1609 ?-1646) – un neveu du cardinal de Richelieu qui fut général des Galères en 1635, puis en 1638-1639 – et sa femme Françoise de Guémadeuc, « pour aucunement recompenser Pierre Baudouyn escuyer sieur de Nequen Montercis des bons et agreables services qu'il leur a rendus [*rayé* : pendant plusieurs années] [*ajouté en marge et rayé* : en plusieurs affaires d'importance] pendant quatre années ou environ », lui font donation d'une rente annuelle de 66 livres 13 sols 4 deniers.²⁴ Les quatre ans ou environ font remonter les relations de Montarcis avec le marquis de Pont-Courlay à 1639, donc probablement après que ce dernier eut perdu le généralat des galères. On remarquera l'emploi de la double dénomination « de Nequen Montercis », qui semble propre aux actes et documents des années 1640 et 1650 ; je n'ai pas réussi à trouver l'origine ni l'emplacement de cet étrange toponyme.

Les actes notariés se montrent plus explicites quant aux tâches que confie à Montarcis « Dame Elizabeth de Rhingraves, comtesse du Rhin et de Salm et ancienne abbesse de Remiremont ». Elizabeth Rhingraff ou Rhingrave, fille du Rhingrave Frédéric, comte de Salm (1547-1608), avait été nommée en 1583 coadjutrice de sa tante Barbe de Salm, abbesse de Remiremont, avant de lui succéder en 1602. Elle se démit en 1611 en faveur de sa propre coadjutrice, la princesse Catherine de Lorraine (1573-1648), sœur du duc Henri II

²³ *Le quinzième tome du Mercure françois* (Paris : Estienne Richer, 1631), pp. 702, 704 et 706. Il n'est nommé qu'à la p. 706. Le terme « capitaine campagne » est la traduction du grade de *Feldhauptmann* des armées impériales.

²⁴ ANF, MC/ET/LXIV/77, 8 avril 1643, signé « de Nequen Montarcis ».

– une démission qui, comme on va le voir, n’allait pas sans compensations ni contestations sur le plan financier.²⁵ Le 8 février 1640, elle donne quittance à Montarcis des arrérages de rentes qu’il a reçus pour elle des receveurs et payeurs de rentes de l’Hôtel de ville de Paris et le qualifie à cette seule occasion d’« agent de ses affaires ».²⁶ L’année suivante, elle lui promet la somme de 1500 livres à valoir sur des sommes à elle dues, en lui mettant en mains les pièces nécessaires à leur recouvrement. Ces 1500 livres se décomposent en 400 livres pour le remboursement d’un prêt consenti par Montarcis, 600 livres pour la location d’une maison appartenant à ce dernier où Élisabeth Rhingrave a demeuré « avec son train » pendant deux ans environ (s’agit-il de la maison de la rue Carpentier, où elle est domiciliée dans l’acte de 1640, ou de celle de la rue du Vieux-Colombier ?) et 500 livres pour le remboursement des vacations de Montarcis « pour les affaires de ladite dame depuis un an et plus » et le paiement d’un an et demi des gages d’un valet au service de l’ancienne abbesse.²⁷ Quelques jours plus tard, celle-ci lui fait donation des revenus de huit prébendes lui appartenant mais dont Catherine de Lorraine « soy disant abbesse de Remiremont a prins et perceu lesdicts fruicts et revenus et s’est immiscée en la jouissance de son autorité ». La donatrice se réservait la somme de 24000 livres que le Parlement de Paris, par des arrêts de 1635 et 1638 confirmant des sentences rendues en 1630 et 1631 par les juges de Chaumont-en-Bassigny, avait condamné Catherine de Lorraine à lui verser en dédommagement et subrogeait Montarcis pour toute action envers l’abbesse actuelle. Cependant, il ne pouvait prétendre à rien avant que la donatrice n’ait touché lesdites 24000 livres et devait en outre céder une partie des sommes restantes aux Capucins de la rue Neuve-Saint-Honoré pour « l’entretien des

²⁵ Louis Moréri, *Le grand dictionnaire historique... Nouvelle édition, dans laquelle on a refondu les Supplémens de M. l’abbé Goujet, le tout revu, corrigé et augmenté par M. Drouet* (Paris : Libraires associés, 1759), tome 9, p. 161 ; A. Guinot, *Étude historique sur l’abbaye de Remiremont* (Paris : C. Douniol, 1859), pp. 191-192. L’abbé Guinot indique à tort qu’elle se démit de l’abbatit pour épouser le prince de Ligne : il la confond avec Élisabeth-Alexandrine-Charlotte, née en 1704, qui épouse en 1721 Claude, prince de Ligne (Moréri, *Le grand dictionnaire historique...*, tome 6, p. 309). En échange de sa résignation, Élisabeth de Rhingrave devait bénéficier sa vie durant d’une pension annuelle de 6000 livres versée à l’origine par Henri II, duc de Lorraine, Catherine de Lorraine, leur frère François de Lorraine, comte de Vaudémont, et Sébastien Zamet, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi (ANF, MC/ET/VI/282, 17 et 18 mars 1611).

²⁶ ANF, MC/ET/LXIV/71, 8 février 1640. C’est le premier acte signé « Baudouin de Nequen Montarcis ».

²⁷ ANF, MC/ET/LXIV/73, 19 mars 1641, signé « de Nequen Montercis ». L’acte laisse entendre qu’elle n’avait pas touché depuis deux ans la pension compensatoire annuelle de 6000 livres qui devait lui être versée à Noël par le duc Charles IV de Lorraine (comme héritier de son oncle et beau-père le duc Henri II et de son père François de Vaudémont), Catherine de Lorraine et « la dame Zamet » – probablement Jeanne de Goth, veuve de Jean Zamet, fils de Sébastien.

missions desdicts peres pour la conversion des infidelles » ainsi qu'à Remond [Raymond ?] de Vassy, filleul de l'ex-abbesse.²⁸ Un arrêt du Parlement de Paris rendu le 7 septembre 1674 cite une requête de Pierre Baudouin, écuyer, sieur de Montarcy, introduite le 6 février 1643 afin d'être reçu partie intervenante dans une instance où l'on retrouve parmi beaucoup d'autres les noms de Catherine de Lorraine et d'Élizabeth Rhingrave.²⁹

C'est probablement après le décès de celle-ci, survenu début avril 1645,³⁰ qu'il entre au service de l'abbesse en titre de Remiremont en qualité de secrétaire. Catherine de Lorraine se trouvait depuis 1643 à Paris à la demande de sa nièce et ancienne coadjutrice Marguerite de Vaudémont, qui avait entretemps épousé Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII, et dont elle fit son exécutrice testamentaire. Son abbatiat avait été troublé tant par l'opposition des chanoinesses de Remiremont et des autorités temporelles françaises et lorraines à ses tentatives de réintroduction de la règle bénédictine à l'abbaye que par les vicissitudes de la Guerre de Trente ans. Elle mourut à Paris le 7 mars 1648 et son corps fut transporté à Nancy pour y être inhumé au monastère bénédictin de Notre-Dame-de-la-Consolation, qu'elle avait fondé en 1624.³¹

Dans un acte du 10 avril 1646, la princesse donne décharge à Montarcis des arrérages de deux rentes qu'il a reçus pour son compte des receveurs et payeurs de rentes de l'Hôtel de ville de Paris.³² Deux mois plus tard, un certain Jean Tardif, sieur du Clos, de passage à Paris, décharge devant notaires Montarcis, à nouveau qualifié de « secretaire de Madame de Remiremont », de différentes sommes d'or et d'argent qu'il lui avait confiées en garde, après avoir fait une autre décharge sur le « livre dudit sieur de Montarcis ».³³

Le 3 août 1647, Catherine de Lorraine constitue ce dernier, à présent qualifié de « conseiller et secretaire de ses commandements », son procureur général et spécial et lui donne pouvoir « pour elle et en son nom de poursuivre

²⁸ ANF, MC/ET/LXIV/73, 30 mars 1641, signé « Baudouin de Nequen Montarcis ». Raymond de Vassy, dont je n'ai pas trouvé trace par ailleurs, n'a apparemment rien de commun avec le sieur de Vassy lulliste.

²⁹ *Arret d'ordre des biens de Messire Jean de Zamet et sous-ordre des collocations de Dame Jeanne Goth de Rouillac sa femme* (Paris : s. n., [1674]), p. 3.

³⁰ Elle est inhumée à Saint-Sulpice le 9 avril 1645 (BNF, MSS, Français 32594, p. 48 ; numérisée à l'adresse <<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9057363d/f30>>, 8 novembre 2016).

³¹ Sur l'abbatiat de Catherine de Lorraine, voir A. Guinot, *Étude historique sur l'abbaye de Remiremont* (cité *supra*, n. 25), pp. 205-262.

³² ANF, MC/ET/LXIV/82, 10 avril 1646. Montarcis n'a pas signé.

³³ ANF, MC/ET/LXIV/82, 12 juin 1646, signé « de Nequen Montarcis ».

ses affaires et proces à l'encontre de qui que ce soit et en son nom plaider et deffendre et sa personne représenter en toutes cours [...] mesmes pardevant Messieurs du Conseil du Roy et Court de Parlement à Paris ». Elle le charge spécialement de poursuivre Claude Bidet, veuve de François Tessier, « voiturier par terre ordinaire de la ville de Nancy en ceste ville de Paris », pour lui faire restituer la somme de 140 pistoles et louis que la princesse lui avait confiée.³⁴ Le 15 octobre suivant, il est simplement qualifié de secrétaire lorsqu'elle lui donne décharge de la remise d'un ensemble de titres et papiers ; certaines de ces pièces « se sont trouvées chez ladite feue dame de Ringrave, lesquelles auroient esté mises entre les mains dudit sieur Bauduin [*sic*] pour s'en servir dans les affaires de ladite dame Princesse ». ³⁵ Après la mort de Catherine de Lorraine, Montarcis sera généralement désigné et se désignera lui-même comme « secrétaire des commandements de Madame la princesse Catherine de Lorraine, petite-fille de France », bien qu'il n'ait effectivement occupé cette fonction que pendant un ou deux ans tout au plus.

Pendant les troubles de la Fronde (1648-1653), Montarcis semble être demeuré d'une fidélité indéfectible au Roi, alors que les liens étroits entre Catherine de Lorraine et Marguerite de Vaudémont, elle-même épouse de Gaston d'Orléans, auraient pu l'amener à basculer du côté des Frondeurs. En effet, l'épître dédicatoire au Roi du *Traité des fondements de la science générale et universelle*, achevé d'imprimer le 25 février 1651 et sur lequel je reviendrai, est simplement signée « De Vostre Majesté le tres-humble, le tres-obeïssant & le tres-fidele sujet, & serviteur P. Baudouin » – une formule en apparence parfaitement conventionnelle, mais qui prend une tout autre dimension en ce mois qui a vu Gaston d'Orléans rompre publiquement avec la Reine et Mazarin, puis le jeune Louis XIV et sa mère, retenus au Palais-Royal, consentir sous la contrainte à l'éloignement du Cardinal et à la libération des princes frondeurs.³⁶ Cette protestation de fidélité à un moment critique pour le Roi est à rapprocher de lettres patentes du 24 novembre 1653 citées par Montarcis, où le souverain atteste « que Pierre Baudouin escuyer sieur de Montarcis luy a rendu des services tres importants, et mesme pendants les désordres qui sont

³⁴ ANF, MC/ET/LXIV/85, 3 août 1647. Montarcis n'a pas signé.

³⁵ ANF, MC/ET/LXIV/85, 15 octobre 1647, signé « Baudouin Montarcis ».

³⁶ C'est donc vraisemblablement un exemplaire du traité imprimé que Montarcis soumit aux Jésuites de La Flèche, qui l'approuvèrent par une lettre du 27 mai 1651, soit trois mois après la première impression : Pierre Baudouin, *Avis important touchant la science générale*, f. 10v et *Science générale*, Volume 1, f. [73^{vois}] (pour les sources des œuvres manuscrites de Montarcis, voir le catalogue de ses œuvres, Annexe I du présent article).

arrivés en sa bonne ville de Paris et qu'il désire de les reconnoitre ». ³⁷ Sans doute Montarcis fait-il allusion à ces services rendus au Roi lorsqu'il dit avoir « fait des applications et des experiences » de la science générale dans « les emplois qu'il a eu en l'armée, en la cour des Princes et ailleurs », ce dernier terme englobant probablement tous ceux qui ont pu avoir recours à ses compétences juridiques. ³⁸

Catherine de Lorraine ayant légué ses biens aux religieuses de Notre-Dame de la Consolation, son ancien secrétaire continua tout naturellement à les assister dans leurs litiges judiciaires et à percevoir pour leur compte les arrérages de diverses rentes. ³⁹ Il leur avait « depuis seize ans et plus [...] par son adresse et sa conduite fait gagner plusieurs procès fort importants pour le bien de leur maison, mesmes employé son credit, ses amys et ses entremises pour la poursuite de plusieurs affaires qui leur sont de tres grande consequence » quand, le 18 septembre 1663, l'abbesse Anne-Marie de Livron, fondée de procuration des religieuses de sa communauté, assistée de Sœur Marie de Sainte-Gertrude, dépositaire, et de Sœur Marie du Saint-Esprit, religieuse professe, lui fait donation pour « le reconnoistre et rescompenser de tant de peynes et de soins qu'il a pris pour leurs affaires depuis un si long temps » d'une somme à prendre sur celle qui serait adjugée aux religieuses à l'issue d'un procès en cours, proportionnellement au montant qui leur serait accordé. ⁴⁰ Les trois religieuses étaient logées rue Carpentier, donc probablement chez Montarcis. Elles y logèrent à nouveau par deux fois en 1666 quand elles lui donnèrent décharge du testament holographe de Catherine de Lorraine (29 mars) et de différents titres et contrats qu'elles lui avaient confiés « pour s'en servir en leurs affaires » ainsi que de 4819 livres d'arrérages de rentes qu'il leur avait fait parvenir au fur et à mesure qu'il les touchait (20 septembre). ⁴¹

³⁷ Pierre Baudouin, *Science générale*, Volume 1, f. 69v. Je n'ai pas retrouvé l'original de ces lettres.

³⁸ Pierre Baudouin, *Avis important touchant la science générale*, f. 12r.

³⁹ On conserve ainsi huit quittances pour des arrérages de rentes touchés en tant que procureur des religieuses de Notre-Dame de la Consolation, datées du 15 novembre 1656 au 14 juillet 1671 (BNF, MSS, P.O. 220, dossier 4974, pièces 2 à 9). Le texte des trois dernières est de la main de Montarcis.

⁴⁰ ANF, MC/ET/LXXVI/12, 18 septembre 1663. Sont annexées à l'acte la procuration signée de toutes les religieuses de la communauté passée à Nancy le 14 juillet 1663 devant Huot et Petitjean, tabellions au duché de Lorraine, et l'expédition de la donation, ratifiée le 8 octobre 1663 par les religieuses, insinuée au Châtelet le 27 novembre 1663 et apportée au notaire Thomas Le Secq de Launay le 16 septembre 1680. Cette expédition porte un titre de la main de Montarcis. Le montant maximum de la donation était de 8000 livres. La mention « depuis seize ans et plus » confirme qu'il entra au service de Catherine de Lorraine vers l'époque du décès d'Élisabeth Rhingrave.

⁴¹ ANF, MC/ET/LXXVI/21, 29 mars 1666 et MC/ET/LXXVI/23, 20 septembre 1666. Le premier de ces deux actes est de la main de Montarcis.

Vers 1640-1670 : vie familiale

Après avoir quitté l'armée, Montarcis avait également fondé une famille. Je n'ai pu trouver aucun renseignement sur l'ascendance de son épouse Marie Pipereau, dont l'acte de sépulture permet de situer la naissance entre le 29 avril 1618 et le 28 avril 1619. Cependant, elle appartenait probablement à une branche établie à Paris d'une famille chartraine, car l'acte de baptême de leur fille Françoise Baudouin mentionne un Remy Pipereau, bourgeois de Chartres. Mais aucune Marie Pipereau n'ayant été baptisée dans cette ville en 1618 ou 1619, on peut en déduire qu'elle naquit à Paris. Leur mariage eut probablement lieu en 1641 ou début 1642.⁴² En effet, les baptêmes d'au moins huit enfants furent enregistrés entre 1643 et 1656 dans les registres paroissiaux de Saint-Sulpice :⁴³

- Marie Madeleine, née et ondoyée le 28 juin 1643, baptisée le 18 janvier 1653 ;⁴⁴
- Pierre, baptisé le 25 novembre 1644 ;⁴⁵
- Jean-Baptiste, né le 17 juin 1647, baptisé le 26 du même mois ;⁴⁶
- Louise, née le 20 juillet 1648, baptisée le 13 août ;⁴⁷
- Élisabeth, née le 20 septembre 1649, baptisée le 9 octobre de la même année, inhumée le 9 août 1655 ;⁴⁸

⁴² Le contrat de mariage mentionné dans son testament (cf. *infra*, Annexe II) n'a pas pu être localisé jusqu'ici, le nom des notaires n'étant pas précisé. L'acte a cependant pu être passé sous seing privé.

⁴³ Les originaux de ces registres ont été détruits en 1871 dans l'incendie de l'Hôtel de ville de Paris, mais certains actes sont connus par des extraits réalisés avant cette date par différents généalogistes et historiens. Ceux concernant les enfants de Montarcis se trouvent dans BNF, MSS, Français 32593 (baptêmes) et Français 32594 (sépultures), tous deux du XVIII^e siècle, ci-après cités simplement comme « Français 32593 » et « Français 32594 ». Le mariage lui-même pourrait avoir eu lieu dans une autre paroisse, car il ne figure pas le manuscrit Français 32539, qui contient des actes de mariages extraits des registres de Saint-Sulpice. Dans la mesure où ce recueil a été constitué par les mêmes généalogistes que Français 32593 et 32594, on peut supposer que les mêmes noms auraient été retenus dans les trois recueils et donc que l'acte de mariage de Montarcis aurait été recopié s'il s'était trouvé dans le registre.

⁴⁴ Français 32593, f. 225v (numérisé à l'adresse <<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9057364t/f157.item>>, 8 novembre 2016).

⁴⁵ Français 32593, f. 199v (numérisé à l'adresse <<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9057364t/f131.item>>, 8 novembre 2016).

⁴⁶ Français 32593, f. 208v (numérisé à l'adresse <<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9057364t/f140.item>>, 8 novembre 2016).

⁴⁷ Français 32593, f. 212v (numérisé à l'adresse <<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9057364t/f144.item>>, 8 novembre 2016).

⁴⁸ Français 32593, f. 215r (numérisé à l'adresse <<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9057364t/f146>

- Françoise, née le 5 juin 1651, baptisée le 9 du même mois ;⁴⁹
- Charles François, né et ondoïé le 4 octobre 1652, baptisé le 4 octobre 1653, inhumé le 21 avril 1655 ;⁵⁰
- une fille, seulement ondoïée, inhumée le 10 janvier 1657 à l'âge de onze mois.⁵¹

1670 : complicité dans un rapt

Le 5 juillet 1670, seuls deux de ces enfants vivaient encore, à savoir Pierre et Louise, auxquels leurs parents firent donation irrévocable avec réserve d'usufruit de quatre maisons : à Pierre, les deux maisons acquises en 1632, rue Carpentier et rue du Vieux-Colombier ; à Louise, le fonds et la propriété de la moitié d'une maison sise rue de la Tannerie (actuel quai de Gesvres) à l'enseigne de l'Image Notre-Dame et le fonds et la propriété de la totalité d'une maison sise rue Courtauvillain (devenue depuis une partie de la rue de Montmorency).⁵² La maison de la rue de la Tannerie avait été adjudgée à Montarcis par une sentence du Châtelet du 19 novembre 1653. Celle de la rue Courtauvillain avait été acquise avec son épouse dans des circonstances que je n'ai pu déterminer.⁵³

item>, 8 novembre 2016) ; Français 32594, p. 83 (numérisé à l'adresse <<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9057363d/f47>>, 8 novembre 2016).

⁴⁹ Français 32593, f. 220v (numérisé à l'adresse <<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9057364t/f146.item>>, 8 novembre 2016). Elle eut pour parrain Gilles Arondeau, bourgeois de Paris, et pour marraine Françoise Pipereau, fille de Remy Pipereau, bourgeois de Chartres.

⁵⁰ Français 32593, f. 227v (numérisé à l'adresse <<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9057364t/f157.item>>, 8 novembre 2016) ; Français 32594, p. 82. Il eut pour parrain Alexandre Bernard de Loménie, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, fils d'Henri-Auguste de Loménie, comte de Brienne, et pour marraine Charlotte Françoise Christine de Lorraine. Cette dernière, née en 1642, était apparentée, tant par son père Achille de Lorraine, comte de Romorantin (mort en 1648), que par sa mère Anne-Marie Rhingrave de Salm, aux deux abesses de Remiremont que Pierre Baudouin avait servies : voir Anselme de Sainte-Marie, *Histoire généalogique et chronologique de la maison royale de France, des pairs, grands officiers de la Couronne, de la Maison du Roy et des anciens barons du royaume. Tome troisième* (3^e édition), Paris : la Compagnie des libraires, 1728, p. 487.

⁵¹ Français 32594, p. 88 (numérisé à l'adresse <<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9057363d/f50>>, 8 novembre 2016).

⁵² ANF, MC/ET/LXXVI/39, 5 juillet 1670.

⁵³ Sur ces deux maisons, voir l'inventaire après décès de Pierre III Baudouin de Montorsy, ANF, MC/ET/CXII/655, 23 septembre 1722, f. [7r]. Il ne possédait apparemment pas le contrat d'acquisition de la maison de la rue Courtauvillain, alors que le même inventaire mentionne l'acte d'achat de celle de la rue Carpentier (f. [6v]), ainsi que les sentences d'adjudication de la maison de la rue de la Tannerie et d'une autre sise rue « Omer » (i.e. Aumère, actuelle rue au Maire), cette dernière datée du 21 juin 1653 (f. [6r]). Ces sentences se trouvent dans ANF, Y//3405, 19 novembre 1653 (f. [17r]) et 21 juin 1653 (f. [8r]). Sur les

Faut-il voir dans cette donation une conséquence d'une affaire peu reluisante dans laquelle Montarcis avait été impliqué deux mois auparavant et qui ne sera jugée qu'en novembre ? En cas de condamnation, donner ces maisons à ses enfants présentait l'avantage de préserver pour eux une part sans doute non négligeable du patrimoine familial, tandis que la réserve d'usufruit en assurait la jouissance à Montarcis et à sa femme jusqu'à leur mort. Voici les faits, tels qu'on peut les reconstituer d'après les mémoires déposés par les conseils de la plaignante et de la principale accusée et par la sentence finale du Châtelet de Paris.⁵⁴

Le jeune aristocrate anglais Christopher Wray, âgé de 18 ans et venu sur le continent en compagnie de son gouverneur Thomas Coke pour apprendre le français, arriva à Paris le 3 mai 1670. Les deux Anglais prirent logis dans une auberge de la rue des Boucheries, tenue par un Écossais, et y firent la connaissance de « Guillaume Balantin » (William Ballantine), un Écossais banni de son pays pour un crime non précisé. Il avait à Paris une cousine, Dorothée Bannatyne ou Ballantine, fille de feu James Bannatyne, qui selon le mémoire en défense avait servi la France pendant 32 ans dans « de beaux emplois & des charges illustres », et d'Anne Levi[n]gston.⁵⁵ Elle était âgée au moment des faits de 28

maisons de la rue Courtauvillain et de la rue Aumère, voir *Neuvième tome du terrier du Roy contenu dans le plan du quartier appelé la ville de Paris* (ANF, Q/1/1099/10/B), f. 86v, n° 15 et f. 49r, n° 23. Le *Huitième tome du terrier du Roy contenu dans le plan du quartier appelé la ville de Paris* (ANF, Q/1/1099/10/A), f. 76v, n° 15, mentionne rue de la Tannerie une « maison et boutique où pend pour enseigne la Madeleine appartenant au sieur de Montarsy », mais pas de maison à l'Image Notre-Dame.

⁵⁴ Pour l'accusation : Prudhomme, procureur, *Factum, pour Dame Olympiah Tufton vefve de Messire Guillaume Wrays chevalier, baronet anglois, ayant repris le procez au lieu du sieur Thomas Coke gentilhomme anglois, gouverneur de Messire Christophe Wrays son fils, mineur, complainante & demanderesse en crime de rapt, Monsieur le procureur du Roy joint. Contre Guillaume Balantin Ecossois, Dorothée Balatin Parisienne ; Pierre Baudouin dit Montarcis, & Marguerite Methelin, accusez & deffendeurs*, [Paris, 1670] ; pour la défense : De Saintquentin, avocat, Quelier, procureur, *Factum, pour Dame Dorothée Banatine, Escossoise, femme du sieur Christophe Vray, Anglois, accusée & deffenderesse ; contre Dame Olympiah Tufton, vefve de Guillaume Vray, Anglois, ayant repris l'instance & poursuites extraordinaires au lieu de Thomas Cook, valet à gages & domestique dudit sieur Vray, complainante & demanderesse en pretendu crime de rapt, joint Monsieur le Procureur du Roy*, [Paris, 1670] ; sentence : *The sentence given in the Great Chatlet the 19. of November 1670. In the case of Dame Olimphia Wray widdow, of Sr William Wray mother, & guardian of Sr Christopher Wray plantive, in an accusation of rape, the Kirgs [!] attorney concurring, on the one part. And Sr William Ballantine à Scotchman, fled, & outlawed, Mrs Dorothée Ballatine of full age & in her owne disposall, Peter Baudouin Montarcis, & Mrs Margeret Methlin defendants & accused : & Dame Anne Ballatine widdow of Sr James Ballatine & mother of M^{rs} Dorothée Ballantine who by her petition of the 27. of October 1670. desieres, to be received as a party intervening*, [London, 1670]. Ces trois pièces sont conservées à Londres, British Library, sous les cotes 1127.k.18 (6), 1127.k.18 (5) et 1127.k.18 (7).

⁵⁵ Peut-être faut-il identifier James Bannatyne à un « chevalier Bannatyne » qui envoya à Colbert en mars 1663 un mémoire concernant les rentes assignées sur l'Hôtel de ville de Paris puis, les 15 et 25 novembre 1664, deux suppliques en vue d'obtenir le versement de sa pension, alors qu'il était incarcéré pour

à 30 ans selon l'accusation, de moins de 25 par la défense, selon qui l'acte de baptême produit par l'accusation était celui d'une sœur morte depuis une vingtaine d'années.⁵⁶ Toujours selon l'accusation, elle avait été pendant deux ans au service de la duchesse d'York – Anne Hyde, femme du futur Jacques II – à Londres, mais en avait été chassée pour inconduite. Elle avait alors regagné Paris, où elle avait abjuré le protestantisme entre les mains de l'archevêque de Paris, en présence d'Henriette-Marie de France, reine douairière d'Angleterre, et de Monsieur, frère du Roi. Au moment des faits, elle se trouvait sans ressources et s'était réfugiée chez une autre cousine, Margaret Maitland (appelée Marguerite Methelin dans la plupart des documents relatifs à l'affaire), qui occupait une chambre dans la maison de Montarcis, « & ce fut en cette maison où le rapt de ce mineur fut complété entre Balantin, sa cousine, Montarcis, & la Methelin ».⁵⁷

Après avoir soustrait le jeune Anglais à la surveillance de son gouverneur, Ballantine « en le traînant de cabaret en cabaret luy avoit insinué dans la débauche de luy faire épouser cette fille qu'il disoit estre riche de 23 000 liv. sterling [...] et huit mil livres de rente, & qui n'en avoit pas le premier sol ». Pour mener à bien son projet, l'Écossais sollicita aussi bien le chapelain anglican de l'ambassade d'Angleterre, faisant passer sa cousine pour protestante, que divers ecclésiastiques catholiques, certains d'origine anglaise, en présentant cette fois le jeune homme comme catholique, mais se heurta partout à des fins

dettes à la prison de Saint-Germain-des-Prés, tout en y étant soigné pour des blessures reçues au service du Roi (BNF, MSS, *Mélanges de Colbert* 115, ff. 5-6 et *Mélanges de Colbert* 125, ff. 415 et 661).

⁵⁶ Dorothee Bannatyne est cette « petite demoiselle Banatine » qui fut reçue un temps à Port-Royal-des-Champs, alors que ses parents se trouvaient outre-Manche : voir Antony McKenna, « Banatine, Mademoiselle », *Dictionnaire de Port-Royal*, Jean Lesaulnier et Antony McKenna (éds.) (Paris : H. Champion, 2004), p. 141. Son séjour à l'abbaye eut lieu entre 1648 et 1658, sans qu'on puisse préciser davantage. La sentence la qualifie de fille majeure, ce qui implique qu'elle avait au moins 25 ans révolus au moment du jugement.

⁵⁷ Margaret Maitland était la fille cadette de deux nobles écossais catholiques, James Maitland (1568-1639) et Agnes Maxwell, et la petite-fille de William Maitland of Lethington, chancelier d'Écosse sous Marie Stuart. Née probablement vers 1600, elle fut éduquée avec sa sœur Elizabeth dans un couvent bruxellois. Plus tard, les deux sœurs vinrent à Paris, suscitèrent l'intérêt de Madame de Longueville, de la Mère Angélique Arnaud et de l'abbé de Saint-Cyran et furent accueillies à l'abbaye de Maubuisson. L'aînée y devint sœur converse sous le nom d'Elizabeth de Sainte-Lutgarde. Elle suivit la Mère Marie des Anges Sureau à Port-Royal-des-Champs, où elle mourut le 9 février 1656 après 25 ans de vie consacrée. Margaret, de santé trop fragile pour la vie religieuse, bénéficia jusqu'en 1665, grâce à Saint-Cyran, d'une pension qui lui permettait de vivre décemment. Elle vivait encore en 1678. Voir Antony McKenna, « Maitland, Mademoiselle » et « Maitland, Elizabeth de Sainte-Lutgarde », *Dictionnaire de Port-Royal*, pp. 708-709. Peut-être faut-il reconnaître Laurent Nunk, prêtre anglais habitué en la paroisse de Saint-Sulpice, mentionné dans les deux factums, comme ce prêtre de Saint-Sulpice, son confesseur, qui lui reprochait ses relations avec Port-Royal. On a vu plus haut que Montarcis logeait aussi des hôtes de passage, comme les religieuses de Notre-Dame-de-la-Consolation. Le procès-verbal d'apposition des scellés après la mort de Pierre III Baudouin de Montorsy (ANF, Y//11446, 9 septembre 1722) mentionne aussi deux locataires.

de non-recevoir. Ce fut finalement Montarcis qui à force de sollicitations obtint le 18 mai une dispense du prieur de Saint-Germain-des-Prés, qui n'avait toutefois pas le pouvoir de l'accorder.⁵⁸ Le lendemain, Coke ayant déposé plainte auprès du Lieutenant criminel du Châtelet, « la fille envoya un carosse chercher Montarcis dans la Cour du Palais où il sollicitoit un procès, & luy ayant fait abandonner sa sollicitation il fut prendre ce P. Prieur en carosse & le mena au parvis de Nostre Dame pour faire expedier sa dispense, & sur ce que la fille se pleignit à Montarcis qu'il avoit fait trop attendre, il répondit qu'il venoit de querir les papiers pour le mariage, ce qui marque qu'il étoit un des principaux complices du rapt, ayant mesme fait signer un contract de mariage à ce mineur sans qu'on ait peu sçavoir le nom du notaire qui l'a reçu ». Selon l'accusation, « Montarcis, la Methelin, le sieur Wrkard [Urquhart] Ecossois, & Mortington [Worthington] Anglois, la servante de la Methelin, & la Balantin avec le mineur » se rendirent ensuite en carrosse à Suresnes, où Montarcis remit au curé la dispense et la publication des deux bans qu'il avait fait faire à Saint-Sulpice, en lui présentant les futurs mariés comme des orphelins. Ils furent finalement fiancés à sept heures du soir et mariés le lendemain à quatre heures du matin. L'acte de mariage présente cependant une liste de témoins légèrement différente et ne mentionne pas la dispense du prieur de Saint-Germain-des-Prés :⁵⁹

Christophle Vray chevallier anglois de nation fils de deffunct Guillaume Vray aussi vivant chevallier anglois et de deffuncte damoiselle Olimpe Tuften, et damoiselle Dorothee Ballantine fille de deffunct Jacque Balentine vivant chevallier et de dame Anne Livingston de la paroisse de St Sulpice à Paris ont receu le sacrement de mariage en l'église parochiale de Suresne le vingtiesme jour de may 1670 par permission de Monsieur le curé de Saint Sulpice dispense d'un ban et permission de Monsieur le grand vicaire de Monseigneur l'archevesque de Paris en presence de Monsieur Jaque Benet [?], Monsieur Pierre Baudouyn sieur de Montercis secretaire des comandements de Madame la princesse Catherine de Loraine amy, Mademoiselle Margueritte Metlin [Margerit Maitland] cousine de la susdicte espouse, et damoiselle Elisabeth Gourdon cousine du susdict espoux, Monsieur Patrice Urquhart amy du susdict espoux, Monsieur Jean Ourdinton [Jean Worthington] chevallier anglois de nation, Monsieur Henry Martin et plusieurs autres qui ont signé.

⁵⁸ Le prieur de Saint-Germain-des-Prés était alors Dom Victor Texier. Voir Dom Edmond Martène, *Histoire de la Congrégation de Saint-Maur. Tome V* (Ligugé : Abbaye Saint-Martin ; Paris : A. Picard, 1931), p. 71.

⁵⁹ Suresnes, Archives communales, GG 7, f. 2v. Les formes des noms données par les signatures ont été restituées entre crochets lorsque la forme figurant dans l'acte en est trop éloignée. Elizabeth Gourdon [Gordon ?], présentée comme la cousine de Christopher Wray, ne signe pas ; il doit s'agir de la servante de Margaret Maitland.

Entretemps, William Ballantine avait été arrêté. Le lendemain, Thomas Coke retrouva la trace de son pupille, le ramena à lui, puis engagea contre les auteurs du rapt des poursuites qu'Olympia Tufon, mère du jeune homme, reprit ensuite en son nom. La sentence finale, rendue le 19 novembre 1670 par la chambre criminelle du Châtelet, déclarait le mariage invalide, condamnait à la peine la plus lourde William Ballantine, jugé par contumace – ayant été libéré sous caution, il en avait profité pour disparaître – et se montrait plutôt clément envers ses trois co-accusés, dans la mesure où le châtiment ordinaire du crime de rapt était la peine de mort, comme le rappelait du reste le mémoire de l'accusation.⁶⁰ L'Écossais fut condamné au bannissement perpétuel et à la confiscation de ses biens. Dorothée Bannatyne devait comparaître devant la Cour pour y être admonestée et verser vingt livres d'amende au Roi et cent livres au profit des prisonniers du Châtelet. Montarcis et Margaret Maitland devaient de même comparaître devant la Cour et verser chacun dix livres pour les prisonniers du Châtelet. Tous étaient de plus condamnés aux dépens et se voyaient avertis qu'en cas de récidive ils encourraient les peines ordinairement prévues en cas de rapt. Le 28 novembre, les mêmes juges ordonnèrent que la sentence soit insérée dans le registre des mariages de la paroisse de Suresnes.⁶¹

Montarcis joua donc dans cette affaire un rôle actif dépassant de loin celui d'un simple comparse. On peut s'interroger sur les motivations qui poussèrent ce catholique convaincu à participer ainsi à un acte dont le mémoire de la demanderesse souligne à juste titre le caractère sacrilège. Il serait sans doute trop simple d'évoquer à son propos le personnage de Tartuffe, dans la mesure où nous ne disposons après tout que de la version de l'accusation, le *factum* de Dorothée Ballantyne passant ses co-accusés sous silence.⁶² Montarcis aurait-il compati au sort de ses deux locataires, considérant qu'elles se trouvaient réduites à l'indigence par fidélité à la foi catholique, et souhaité les aider pour

⁶⁰ Selon le juriconsulte Antoine d'Espeisses (1594-1658), « Le rapt est puny de mort tant contre le ravisseur que contre ceux qui l'ont assisté [...] Et ce dessus a lieu non seulement lorsqu'on a ravy une fille, mais aussy lorsqu'on a ravy un homme » : voir *Les œuvres de M. Antoine d'Espeisses, avocat et juriconsulte de Montpellier : où toutes les plus importantes matieres du droict romain sont methodiquement expliquées, & accomodées au droict françois* (Lyon : les frères Huguétan, 1685), tome 3, p. 135.

⁶¹ Le texte de la sentence figure effectivement en marge de l'acte (voir note 59).

⁶² Selon le mémoire de la demandeuse, Montarcis prétendit, pour faire publier le premier ban à Saint-Sulpice, que les deux futurs étaient orphelins de père et de mère, et Margaret Maitland se présenta comme la tante de Dorothée Bannatyne. Pourtant, dans l'acte de mariage, où Olympia Tufon est indûment présentée comme décédée, Anne Livingston est en revanche bien considérée comme vivante et Margaret Maitland qualifiée de cousine.

cette raison ? Y aura-t-il été incité par la double perspective de venir en aide à une convertie récente et d'amener le jeune anglican au catholicisme romain ?

1672 : un drame familial

Un peu plus d'un an après avoir été condamné comme complice d'un rapt, Montarcis – ironie du sort! – faisait à son tour informer pour rapt et séduction contre sa propre fille Louise, encore mineure, et un certain Mareschal, avec lequel elle avait formé le dessein de se faire enlever par lui et de le suivre en Lorraine.

Mais depuis il seroit arivé que ladite damoiselle Louise Baudouin en auroit mal usé, ayant recherché tous les moyens posibles pour ruiner ses pere et mere, mesme taché de deshonoré sa famille par sa mauvaise conduite, et par des secrets commerces qu'elle a eu à leur insceu avec un certain quidan, nommé Mareschal qui a esté laquais, depuis valet de chambre, et à present qui est un traineur d'espée, Lorain de nation, fils d'un pauvre païsan, home sans biens et sans aucun aveu. Laquelle auroit pris desein avec ledit Mareschal de se faire enlever pour le suivre et pour s'en aler avec luy en Lorraine, lequel Mareschal se seroit vanté qu'il asignerait le sieur de Montarcis leur fils, frere de ladite Louise Baudouin, et mesme auroit dit qu'il savoit bien se servir du poison en parlant desdits sieur et dame de Montarcis et qu'il l'emploieroit pour avoir leur bien, de tous lesquels pernicioeux deseins et entreprises, rapt et seduction, ils ont fait informer contre ledit Mareschal, desquels pernicioeux et mechants deseins ladite damoiselle Louise Baudouin auroit eu cognoissance, ainsi qu'elle en a écrit audit Mareschal qu'il couroit un bruit dans Paris qu'il avoit desein d'asigner son frere, et mesme elle s'en seroit declarée à des servantes et à d'autres gens qui leur en ont donné avis, et qu'il y avoit longtemps que ledit Mareschal la frequentoit à leur insceu, ce qui les auroit obligés de la tenir enfermée en leur maison un fort long temps, et comme elle ne pouvoit plus sortir pour voir ledit Mareschal ny en avoir des nouveles, elle se seroit emportée contre ses pere et mere, et dit à plusieurs personnes des paroles injurieuses et ofensantes contre l'honneur et la reputation de sesdits pere et mere, mesme depuis qu'elle a eu la hantise dudit Mareschal, elle auroit pris de l'argent, fait vendre des meubles et des hardes pour l'appliquer à ses divertissements et pour entretenir ses commerces, mesme croché le cabinet dudit sieur de Montarcis son pere pour prendre de l'argent afin de le donner audit Mareschal pour s'en aler avec luy.

Après avoir fait incarcérer leur fille par le lieutenant civil du Châtelet, Montarcis et sa femme révoquèrent le 18 mars 1672 la donation pourtant irrévocable de deux maisons qu'ils lui avaient consentie le 5 juillet 1670.⁶³

⁶³ ANF, MC/ET/LXXVI/45, 18 mars 1672. L'acte est de la main de Montarcis.

Mareschal fut par la suite condamné à mort par sentence du lieutenant criminel, cependant que Louise, par l'entremise de sa mère, pria son père de ne pas la poursuivre davantage et manifestait le désir de se retirer dans un monastère avec clôture. Il accéda à sa demande et s'engagea devant notaire, le 8 février 1676, à verser à sa fille une pension de 350 livres pour sa subsistance sa vie durant. Absente lors de la signature de l'acte, l'intéressée ne le ratifia que le 19 avril 1681, après qu'un des notaires présents lui en eut donné lecture.⁶⁴ La précision « demeurant presentement rue Carpentier [...] en la maison des sieur et dame ses pere et mere » suggère que cette domiciliation n'était que provisoire.

1678-1685 : testaments, décès et sépultures de Marie Pipereau et Montarcis

Le premier mars 1678, Marie Pipereau rédigea d'une grosse écriture quelque peu malhabile son testament à l'orthographe assez approximative, qui fut reconnu par le notaire Thomas Le Secq de Launay le 28 mars 1681. Elle demandait à être enterrée dans l'église Saint-Joseph-des-Carmes, rue de Vaugirard, « avec le moins de ceremoins [*sic*] que faire ce pourra mais force messes et prieres », instituait son fils Pierre III comme son légataire universel, déshéritait sa fille Louise, à l'exception de la pension annuelle de 350 livres prévue dans la convention de 1676 pour sa subsistance dans le monastère où elle se serait retirée, et nommait pour exécuteur testamentaire « Monsieur de Montarsi mon bon et cher mari », auquel elle rappelait la promesse qu'il lui avait faite de ne pas se remarier.⁶⁵ Elle mourut le 28 avril 1684, âgée de 65 ans, et fut inhumée le lendemain en présence d'Hector Bouthouere, écuyer, sieur de Bourgneuf, et de Jean Potier, écuyer, sieur de Morais.⁶⁶

Pierre Baudouin de Montarcis avait rédigé son propre testament le 21 mars 1681 et l'avait déposé chez Maître Le Secq de Launay le 26 mars de la même année. Le décès de « Madame Marie Pipereau ma chere epouse », qu'il avait nommée son exécutrice testamentaire, l'obligea à désigner à sa place son fils

⁶⁴ Le sort de Mareschal et le contenu de la convention sont connus par la ratification signée par Louise Baudouin et le testament de Montarcis (ANF, MC/ET/LXXVI/72, 24 avril 1681 et MC/ET/LXXVI/86, 19 janvier 1685), dont il sera à nouveau question plus loin. La convention elle-même manque dans la liasse correspondante (MC/ET/LXXVI/58).

⁶⁵ ANF, MC/ET/LXXVI/84, 3 juin 1684.

⁶⁶ BNF, MSS, Français 32594, pp. 292-293 (numérisé à l'adresse <<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9057363d/f152.item>>, 8 novembre 2016).

Pierre III dans un codicille daté du 5 mai 1684 et reçu par le même notaire le 12 du même mois.⁶⁷ Malgré l'âge respectable du testateur – 83 ou 84 ans – l'écriture reste aussi ferme et lisible qu'auparavant. Cependant, Montarcis survécut moins d'un an à son épouse. Le 12 janvier 1685, il ajouta à son testament un second codicille, d'une main moins assurée qu'auparavant. Il mourut le 17 du même mois, âgé de 84 ans, et fut inhumé le lendemain à Saint-Joseph-des-Carmes.⁶⁸ Son testament fut ouvert le surlendemain de sa mort et son fils et exécuteur testamentaire fit procéder à l'inventaire de ses biens à partir du 20 janvier.⁶⁹ Cet inventaire a malheureusement disparu, mais le testament, dont on trouvera en annexe la transcription intégrale, donne nombre d'informations intéressantes.⁷⁰

Montarcis demandait à être enterré sans cérémonie en l'église des Capucins du faubourg Saint-Jacques en raison de son appartenance au Tiers-Ordre franciscain.⁷¹ En cas d'impossibilité, il laissait sa femme libre de choisir pour ce faire une autre église. Bien que réaffirmée dans le codicille de 1684, donc après l'enterrement de Marie Pipereau à Saint-Joseph-des-Carmes, cette volonté ne fut pas respectée. Comme les obsèques eurent lieu avant l'ouverture du testament, il se peut que Pierre III Baudouin n'ait pas été informé des intentions de son père, mais aussi qu'il ait passé outre afin de réunir les corps de ses deux parents en un même lieu.

En dehors de quelques legs aux domestiques, prévus dans le codicille, et de la fondation de huit messes annuelles à célébrer pour lui-même, sa femme et ses enfants à Pâques, à l'Ascension, à la Toussaint et à Noël, Montarcis partageait ses biens entre sa femme et leur fils Pierre – le décès de la première rendit ce partage caduc et toute la succession revint au second – et déshéritait

⁶⁷ ANF, MC/ET/LXXVI/86, 19 janvier 1685.

⁶⁸ BNF, MSS, Français 32594, p. 301 (numérisé à l'adresse <<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bt-v1b9057363d/f156.item>>, 8 novembre 2016). À la suite se trouve l'acte de sépulture d'Hector Bouteroue, écuyer, sieur de Bourgneuf, conseiller ingénieur du Roi et l'un des seigneurs et propriétaires du canal de Briare, mort le 19 janvier et inhumé le 20, présent comme on l'a vu aux obsèques de Marie Pipereau.

⁶⁹ L'inventaire après décès, mentionné par le répertoire du notaire Thomas Le Secq de Launay (ANF, MC/RE/LXXVI/2), manque malheureusement dans la liasse correspondante (ANF, MC/ET/LXXVI/86).

⁷⁰ Faut-il voir dans l'invocation initiale du testament « Dieu avec ta bonté, ta grâce et ta miséricorde. Ici commence mon testament » une réminiscence de cette phrase du début de l'*Ars abbreviata prædicandi* (Bo IV.67) : « Deus per tuam gratiam, misericordiam ac pietatem incipit iste liber » ? La ressemblance peut-être fortuite, dans la mesure où cette œuvre ne figure dans aucun des manuscrits que Montarcis a utilisés et où on ne peut donc affirmer qu'il l'ait connue. Mais plus généralement, cette invocation rappelle celles placées en tête des ouvrages de Raymond Lulle.

⁷¹ Cette affiliation au Tiers-Ordre franciscain évoque celle prêtée, peut-être à tort, à Raymond Lulle lui-même : voir à ce propos Hillgarth, *Ramon Llull...* (cité *supra*, n. 4), p. 68.

sa fille Louise, à l'exception de la pension prévue par la convention de 1676. Le choix de cette retraite était laissé à sa mère : on a vu que Louise résidait à nouveau sous le toit familial un mois après la rédaction du testament. Elle semble en tout cas avoir à ce moment en partie repris sa place dans sa famille, puisque son père l'inclut dans les intentions des messes à faire célébrer après sa mort et recommande à ses deux enfants d'obéir à leur mère, sans compter l'emploi dans les testaments des deux parents du diminutif « Louison » en alternance avec « Louise Baudouin ».

Enfin, le testateur donnait des instructions précises à propos de ses œuvres et de sa bibliothèque, sur lesquelles je reviendrai plus loin.

Pierre III Baudouin de Montorsy

Unique héritier du défunt, Pierre III Baudouin de Montorsy – comme il orthographie son nom après la mort de son père – était, on l'a vu, né en 1644. Il semble qu'il ait dans sa jeunesse porté les armes comme avant lui son père et son grand-père, car un *Petit abrégé de l'art de tirer les armes* composé par « Pierre Baudouin le fils » et daté du 1er janvier 1664 est joint au *Traité de l'escrime ou de la science des armes* de Montarcis, commencé le 17 août 1661 et resté inachevé.⁷² Le 23 janvier 1685, Pierre III signe un accord avec sa sœur Louise, qui demeurait alors à Ivry, par lequel il porte à 400 livres la pension viagère de 350 livres que lui avait allouée leur père.⁷³

Le 13 mai 1702, âgé de de 57 ans, il signe son contrat de mariage avec Lucrèce Antoinette Dugard. La jeune mariée, fille unique d'Antoine Joseph Dugard, sieur de Bouqueval (1652-1687), et de Lucrèce de Certieux, était née le 2 juillet 1686 et n'a donc pas encore seize ans !⁷⁴ Son père, membre d'une dynastie d'écuyers du Roi, était décédé – sans doute accidentellement – dans son académie d'équitation de la rue des Canettes alors qu'elle n'avait pas atteint sa première année.⁷⁵ Montorsy a pour témoins deux Achille de Harlay – le père

⁷² BSB, Cod. Gall. 515 (numérisé à l'adresse <<http://daten.digital-sammlungen.de/~db/0010/bsb00103493/images/>>, 8 novembre 2016).

⁷³ ANF, MC/ET/LXXVI/86, 23 janvier 1685. À en juger par son domicile, il semble que Louise Baudouin ne s'était pas retirée dans un monastère à cette date. Je n'ai pas trouvé de documents plus tardifs la concernant.

⁷⁴ ANF, MC/ET/XCI/551, 13 mai 1702. La date de naissance d'Antoinette Lucrèce Dugard est connue par son acte de baptême du 5 juillet 1686 (BNF, MSS, Français 32593, f. 354v ; numérisé à l'adresse <<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9057364t/f286.item>>, 8 novembre 2016).

⁷⁵ Antoine Dugard était né le 14 septembre 1652 et avait été baptisé à Saint-Sulpice le 19 avril

(1639-1712), premier président du parlement de Paris, le fils (1668-1717), conseiller d'État ordinaire – ainsi que Girard Le Camus, conseiller du Roi en ses Conseils, maître des requêtes ordinaire de son hôtel et [André] Le Picard d'Aubercourt, chevalier.⁷⁶ Deux enfants naîtront de ce mariage : Pierre IV, né le 20 avril 1703, et Anne Lucrèce, née le 23 mai 1704.⁷⁷

Pierre III Baudouin de Montorsy meurt le lundi 7 septembre 1722 vers six heures du soir en sa maison de la rue Carpentier. Deux jours plus tard, après son inhumation au cimetière de Saint-Sulpice, sa veuve fait apposer les scellés et déclare au commissaire du Châtelet que le jeudi précédent

dans l'après diné dans le temps que ledit sieur son mary estoit dans son lit bien mal et à l'extrémité, le sieur Pierre Baudouin, escuyer, son fils, qui est soldat dans le régiment de Condé Infanterie, s'enferma par deux fois dans ladite chambre, où estant il pris dans les poches de la culotte dudit sieur son père la clef d'un petit coffre-fort qui est dans ladite chambre, avec laquelle ayant ouvert ledit coffre il en pris et osta la plus grande partye des papiers y estant, pris aussy dans les poches de ladite culotte trente six livres, ainsy que ledit deffunt sieur de Montorcy le déclara dans ledit temps à ladite dame son épouse, mesme força et rompit la serrure d'une petite armoire qui est dans un cabinet au fond de ladite chambre auprès du chevet du lit y estant [...], que ledit sieur son fils ayant voulu sortir de ladite maison et trouvant la porte fermé à double tours, il rompit la serrure de ladite porte avec un marteaux, après quoy il sorty en courant très fort, ainsy que ladite dame l'apris en rentrant en ladite maison quelque heure après, qui fut le temps où ledit feu sieur son mary luy fit la déclaration que sondit fils luy avoit pris lesdites trente six livres dans les poches de sa culotte avec un couteau à poigné d'argent et qu'elle remarqua que la serrure de ladite armoire estoit forcé et rompu.⁷⁸

Le 18 septembre, une sentence du Châtelet de Paris subroge Jean Louis Delusseaux, avocat en Parlement, comme tuteur des enfants du défunt, tous

1655 (BNF, MSS, Français 32593, f. 232v ; numérisé à l'adresse <<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9057364t/f164.item>>, 8 novembre 2016). Il mourut le 23 juin 1687 et fut inhumé le lendemain dans la même église en présence de ses frères Charles Henry, substitut de Sa Majesté au Grand Conseil et Léon Bonaventure, écuyer ordinaire de la Grande Écurie (BNF, MSS, Français 32594, pp. 329-330 ; numérisé à l'adresse <<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9057363d/f170.item>>, 8 novembre 2016).

⁷⁶ Sur les Harlay père et fils, cf. *Dictionnaire de biographie française. Tome dix-septième* (Paris : Letouzey et Ané, 1989), cols. 661 et 658-659. Sur André Le Picart, cf. *Recueil de factums et mémoires, sur plusieurs questions importantes de droit civil, de coutume et de discipline ecclésiastique. Tome second* (Lyon : A. Boudet, 1710), pp. 396-444.

⁷⁷ Ils sont baptisés à Saint-Sulpice respectivement le 21 avril 1703 et le 3 juin 1704 (BNF, MSS, Français 32593, ff. 409r et 414v, numérisés aux adresses <<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9057364t/f340.item>> et <<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9057364t/f346.item>>, 8 novembre 2016).

⁷⁸ ANF, Y/11446, 9 septembre 1722.

deux encore mineurs, et confirme leur mère comme tutrice.⁷⁹ L'inventaire après décès est réalisé du 23 septembre au 2 octobre.⁸⁰ Dans la maison, où une bonne partie du mobilier est qualifiée de « vieux », les notaires et le commissaire-priseur recensent nombre d'objets liés à la pratique de l'équitation, ce qui ne surprend pas de la part d'un homme marié dans une famille d'écuyers,⁸¹ mais seulement « trois volumes de livres relliez en veau dont un in folio *Dictionnaire de Calpin* et deux autres in quarto dont *Dictionnaire nouveau de Danet* et l'autre *Eneide de Virgile* » dans la chambre du défunt, tandis qu'ils trouvent dans une chambre au second étage avec vue sur la rue et le jardin « quinze volumes de livres reliez en veau et en parchemin tant in octavo qu'in douze traitant de musique » et non moins de neuf luths avec leurs étuis !⁸² L'inventaire mentionne les noms de deux cavaliers du guet : il se peut que le défunt ait lui aussi fait partie de ce corps.

Après cette incursion dans le XVIII^e siècle, revenons près d'un siècle en arrière pour évoquer l'activité philosophique et intellectuelle de Pierre II Baudouin de Montarcis et sa place dans le lullisme français de son époque.

⁷⁹ ANF, Y//4363, 18 septembre 1722.

⁸⁰ ANF, MC/ET/CXII/655, 23 septembre 1722.

⁸¹ Quatre selles, deux brides, six bridons et plusieurs courroies, deux fouets d'académie, deux lances de manège, une pique d'académie, six fontes de pistolet, une lance et plusieurs anneaux de cuivre pour la course à la bague.

⁸² Il faut renoncer à identifier précisément celle des nombreuses éditions du *Dictionarium* multilingue d'Ambrogio Calepino et de l'Énéide de Virgile – en latin ou en traduction française ? – que possédait Pierre III Baudouin de Montorsy. Le dictionnaire de Danet est probablement le *Nouveau dictionnaire françois et latin, enrichi des meilleures façons de parler en l'une et l'autre langue* (Paris : Vve C. Thiboust et P. Esclassan, 1683), à moins qu'il ne s'agisse du *Dictionarium novum latinum et gallicum. In quo utriusque linguae ratio continetur, & ad scriptorum intelligentiam via facilis aperitur* (Paris : André Pralard, 1680). Sur ces dictionnaires, voir Martine Furno, « Les dictionnaires de Pierre Danet pour la collection *Ad usum Delphini* », *Histoire de l'éducation*, vol. 74, n° 1 (1997), pp. 115-130.

Seconde partie

Pierre Baudouin de Montarcis lulliste

Montarcis et Monsieur de Vassy

La seule information disponible quant à la formation intellectuelle de Montarcis est fournie en 1667 par l'abbé A. Perroquet, qui cite « M^r de Montarsy » parmi les « personnes de qualité, de mérite & de probité » disciples de M. de Vassy.⁸³ Robert Le Foul, sieur de Vassy, avait été baptisé à Avallon le 29 octobre 1581.⁸⁴ Entre 1607 et 1615, il y fait baptiser cinq enfants issus de son mariage avec Josette Sanot.⁸⁵ Son nom disparaît ensuite des registres paroissiaux de sa ville natale. Il résidait à Paris fin 1625,⁸⁶ mais devait s'y être installé bien plus tôt, puisque le privilège de son premier ouvrage, octroyé le 20 novembre 1632, indique que « depuis quinze ou seize ans » – donc depuis 1616 ou 1617 – « il auroit occupé son esprit à l'estude des escrits latins de M. Raymond Lulle ». ⁸⁷ Sur la page de titre de sa traduction de l'*Ars generalis ultima*, publiée deux ans plus tard, il se déclare « secretaire general & docteur

⁸³ A. Perroquet, *La vie et le martyre du Docteur illuminé le bienheureux Raymond Lulle* (Vendôme : Sébastien Hip, 1667), p. 78. Voir aussi Hillgarth, *Ramon Llull* (cité *supra*, n. 4), p. 348. Seule l'initiale du prénom de Perroquet apparaît dans son livre. Salzinger le développe en Antonius, sans préciser s'il s'agit d'une conjecture ou s'il s'appuie sur une source précise : cf. *MOG* I, iv, 48-50 : 208-210.

⁸⁴ Llull DB, <<http://orbitalib.bib.u-bordeaux.fr/llull/gent.asp?id=315>> (8 novembre 2016) ; Auxerre, Archives départementales de l'Yonne, 4 E 25 / GG 3, f. [21v] (numérisé à l'adresse <<http://archivesenligne.yonne-archives.fr/ark:/56431/vta5347d1b1c7ec1/daogrp/0/22>>, 8 novembre 2016).

⁸⁵ Auxerre, Archives départementales de l'Yonne, 4 E 25 / GG 14, numérisé à l'adresse <<http://archivesenligne.yonne-archives.fr/ark:/56431/vta5347d1b20ce3c/daogrp/0/2>> (8 novembre 2016), ff. 49r (29 juin 1607), 59r (6 août 1608), 95r (25 janvier 1612), 108v (1^{er} mai 1613) et 128v (15 août 1615). Il est successivement qualifié d'avocat (1607), sieur de Vassy (1608), conseiller au baillage d'Avallon (1612 et 1613) et conseiller à la prévôté d'Avallon (1615). En 1607 et 1608, il est appelé Robert Lefoul le jeune pour le distinguer de son père, qui portait le même prénom.

⁸⁶ Nevers, Archives départementales de la Nièvre, 2 F 94, ff. 89v-91v, cité d'après Archives départementales de la Nièvre, *Inventaire sommaire de la série 2 F : Fonds Du Bourg de Bozas. Tome I, Titres de famille et preuves de noblesse*, Paul Destray et André Biver (éds.) (Nevers : imprimeries Fortin, 1932), p. 58. Cet acte passé devant Pierre Fieffé et Antoine Vigeon ne figure pas dans la liasse correspondante des Archives nationales (MC/ET/LXII/61). L'original n'a pas été consulté.

⁸⁷ Raymond Lulle, *Le fondement de l'artifice universel*, R. L., sieur de Vassi (trad.) (Paris : Antoine Champenois, 1632), sig. ã10v. Le dedicataire, Claude de Bourges, alors trésorier payeur des trésoriers de France à Orléans, fut par la suite échevin de Paris puis secrétaire du Roi (1646) et mourut en 1656 : voir ANF, Y//3903/A, 22 avril 1636 et Y//3944/A, 12 septembre 1659 ; Abraham Tessereau, *Histoire chronologique de la Grande chancellerie de France. Tome premier* (Paris : Pierre Emery, 1710), pp. 450 et 496. Le Père Marin Mersenne lui dédia *Les préludes de l'harmonie universelle* (Paris : Henry Guenon, 1634), dont l'épître dédicatoire nous apprend que de Bourges s'intéressait également aux mathématiques et composait de la musique vocale que les organistes aimaient réduire sur leur instrument. Ses œuvres musicales semblent perdues.

lulliste, de l'Ordre, milice & religion du S. Esprit », c'est-à-dire de l'Ordre hospitalier du Saint-Esprit, dont la branche française admettait semble-t-il des laïcs à cette époque.⁸⁸ Il vivait encore le 31 décembre 1637, où il est désigné comme « Robert Le Foul, seigneur de Vassy, cy devant conseiller du Roy au baillage et prevosté d'Avalon païs de Bourgoigne, demeurant en ceste ville de Paris, rue Simon Le Franc, paroisse Saint Medericq ».⁸⁹ Mais il reste impossible de dire ce qui a amené Montarcis au lullisme, ni comment et quand il a rencontré de Vassy, ni encore pendant combien de temps il a suivi son enseignement.

On peut déduire de ses manuscrits et de ce que nous connaissons de sa bibliothèque que, tout comme le sieur de Vassy, il maîtrisait au moins le latin et l'espagnol.⁹⁰ Quant à ses fréquentes interventions dans des procès, elles requéraient sans doute une bonne connaissance du droit, peut-être acquise auprès d'une université.

Premières œuvres de Montarcis

En 1635, Montarcis présente le dessein de sa *Science générale*, qui allait l'occuper pendant les cinquante années qui lui restaient à vivre sans qu'il parvienne jamais à l'achever, à l'Académie récemment fondée par le Père Marin Mersenne, « composée de quarante personnes les plus doctes de l'Europe [...] qui ont donné aprobation au desein de cette science generale ».⁹¹ Il possède donc déjà une pensée suffisamment élaborée et cohérente pour pouvoir la faire

⁸⁸ Raymond Lulle, *Le grand et dernier art*, le sieur de Vassy (trad.) (Paris : Louis Boulanger, 1634), titre et sig. â6r. L'ouvrage est dédié à Guillaume Tiffi ou Tiffy, chanoine de la cathédrale de Lodève, aumônier du Roi, intendant des hôpitaux de ses camps et armées et vicaire général de l'Ordre (cf. ANF, MC/ET/VII/29, 4 mai 1639). Sur l'Ordre hospitalier du Saint-Esprit en France à l'époque de Louis XIII, cf. P. Brune, *Histoire de l'Ordre hospitalier du Saint-Esprit* (Lons-le-Saulnier : C. Martin, 1892), pp. 291-298.

⁸⁹ ANF, MC/ET/LVIII/65, f. 365r, 31 décembre 1637.

⁹⁰ En ce qui concerne leur connaissance de l'espagnol, voir plus loin, nn.104 et 187.

⁹¹ Montarcis donne la date de 1634 dans le *Discours touchant le dessein de la science générale*, f. 10v et celle de 1635 dans la *Science générale*, Volume 1, f. [73^{bis}] (numéroté 57). Dans une lettre du 23 mai 1635, Mersenne parle de l'Académie comme fondée « depuis quelque temps » (Armand Beaulieu, *Mersenne : le grand minime* (Bruxelles Fondation Nicolas-Claude Fabri de Peiresc, 1995), pp. 173-177). Il semble donc qu'il faille écarter la date de 1634, d'autant plus que cette académie était au départ uniquement constituée de mathématiciens, alors que Montarcis la décrit comme composée « du R. Pere Dinot jesuite, confesseur du Roy, de Messieurs Pereret [Jacques Perret] et [Jean] de Launoy fameux docteurs de Sorbone, de Messieurs Descartes, Gasendy, Roberval, Valesart [J.-L. de Vaulezard], Roberval, du R. Pere Lacombeus minime, de plusieurs jurisconsultes, de medecins, d'atomistes, et tres grands artistes, de beaucoup de grands matematiciens, d'astronomes, d'architectes, de mecanistes, de musiciens jusques au nombre de quarante ».

approuver par cette assemblée d'esprits distingués et pourrait même avoir déjà écrit ses premières œuvres. En effet, en 1651, il cite ses traités « de mathématique, de justice, de médecine, d'astrologie, de morale, de finance », ainsi que d'autres « faits il y a long temps pour la démonstration de l'immortalité de l'ame raisonnable, de l'agent universel, de la première matière du dissolvant, et de la manière dont on le doit préparer ».⁹² Le *Traité des fondements de la justice* a été écrit en 1638 « sur ce que Monsieur le Président Marquat [Pierre de Marca] me dit que Monsieur le Chancelier [Pierre Séguier] luy avoit proposé de démontrer les *Institutes*. Mais les divers emplois et les affaires ont empêché que cette pièce ayt esté veüe par celui qui avoit donné l'ordre d'y travailler ».⁹³ Les trois ou quatre œuvres écrites « il y a longtemps », dont le *Traité de l'immortalité de l'âme raisonnable*, mentionné avec éloge par Mersenne en 1644,⁹⁴ sont donc plus anciennes et pourraient remonter au début des années 1630. Or, lors de la quatre-vingt-septième des Conférences du bureau d'adresse, le 6 août 1635, cinq intervenants anonymes traitent successivement de la question « Si l'immortalité de l'ame se peut démontrer par raisons naturelles » :⁹⁵ faut-il y voir un rapport avec le traité de Montarcis, qui pourrait avoir inspiré le choix de ce sujet ou avoir été écrit en réaction à la conférence ? Quant au *Traité des fondements de la science générale et universelle*, peut-être issu plus ou moins directement de sa communication à l'académie du Père Mersenne, Montarcis le fait approuver le 11 octobre 1642 par les docteurs du Collège de Navarre et obtient le 18 juin 1647 un privilège pour cinq ans en vue de sa publication, qui n'interviendra que près de quatre ans plus tard.

⁹² Pierre Baudouin de Montarcis, *Traité des fondemens de la science generale et universelle* (Paris : François Le Cointe : François Clouzier, 1651), p. 16.

⁹³ Pierre Baudouin de Montarcis, *Discours touchant le dessein de la science générale*, f. 26r.

⁹⁴ Marin Mersenne, *Universae geometriae mixtaeque mathematicae synopsis, et bini refractionum demonstratarum tractatus* (Paris : A. Bertier, 1644), Praefatio, XIV, Sig. 8 4r : « Montarsius subtilissimus, qui ex primis naturae vel scientiarum principiis idem aggressus est » ('le très subtil Montarcis, qui a entrepris la même chose [i.e. de démontrer l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme] à partir des principes premiers de la nature ou des sciences'). Ce traité n'a pas été conservé isolément, mais sans doute en retrouve-t-on la matière dans le volume 11 de la *Science générale*, qui traite entre autres questions « de la preuve de l'ame raisonnable de l'home touchant son imortalité ».

⁹⁵ *Seconde centurie des questions traitées ez conférences du Bureau d'adresse, depuis le 3. jour de novembre 1634 jusques à l'11 février 1636* (Paris : au Bureau d'adresse, 1636), pp. 297-304. Sur ces conférences hebdomadaires organisées par Théophraste Renaudot de 1633 à 1641, pendant lesquelles plusieurs orateurs exposaient successivement leur point de vue sur les questions du jour, voir Philippe Vanden Broeck, « Conférences du Bureau d'adresse », in *Dictionnaire des journaux : 1600-1789*, Jean Sgard (dir.) <<http://dictionnaire-journaux.gazettes18e.fr/journal/0217-conferences-du-bureau-dadresse>> (8 novembre 2016).

Les collections Meliand et Montarcis

On peut également situer avec vraisemblance dans les années 1630 et 1640 la copie des recueils de traités lulliens des collections Meliand et Montarcis à présent conservés à Munich, comme le propose J. N. Hillgarth, qui montre les liens entre les deux groupes de manuscrits, mais aussi les spécificités de chacun.⁹⁶ En effet, Montarcis explique, dans un texte rédigé sans doute dans les années 1670, la raison d'être de ces copies réalisées « depuis trente ans et plus » :

Il faut observer que tous les traités de R. Lulle qui ont esté imprimés se trouvent remplis de sinonimes, de faux renvois, d'erreurs, de fautes, de transpositions de lettres, et de changements de leurs couleurs, de transpositions des alfabetes et des termes les plus importants, comme ausy de plusieurs chapitres et mesme qu'une partie des textes ont esté suprimés [note en bas de page : Euvonime dit en son *Tresor* fol. 13 avoir veu six traités de la *Quintessence* de R. Lulle, dont il n'y en a pas un qui soit semblable, qui est l'ouvrage le plus important]. C'est ce qui est cause qu'on n'a pû en avoir l'intelligence. C'est pourquoy, afin d'estre assuré, j'ay depuis trente ans et plus fait la recherche des originaux, dont j'ay eu des coppies, où l'on voit les secrets et les mysteres pour la preparation de ces agents et de ces grands remedes.⁹⁷

De plus, dans une lettre écrite à Mersenne le 10 juillet 1644, Meliand annonce son intention de lui rendre visite le lendemain matin afin de rencontrer René Descartes, de passage à Paris, et se propose de venir « s'il m'est possible, avec Mr de Montarcys, plus capable que moy de veoir et entretenir ces deux excellents hommes [Descartes et Mersenne] et extraordinaires esprits. »⁹⁸ Que la rencontre avec Descartes ait finalement eu lieu ou non,⁹⁹ cette lettre inté-

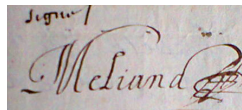
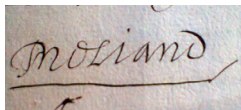
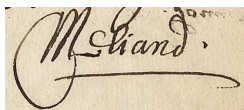
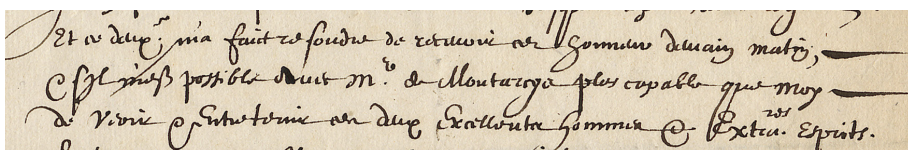
⁹⁶ Sur ces deux collections (BSB, Clm 10561 à 10572 pour la collection Meliand et Clm 10573 à 10585 pour la collection Montarcis), cf. Hillgarth, *Ramon Llull* (cité *supra*, n. 4), pp. 345-347.

⁹⁷ Pierre Baudouin de Montarcis, *Avis important touchant la science générale*, ff. 14r-14v. L'ouvrage cité est Conrad Gesner, *Tresor de Evonime Philiatre des remedes secretz*, Barthélemy Aneau (trad.) (Lyon : Balthazar Amouillet, 1555), p. 13 : « Raymond Lulle en un livre tresdocte & tresbon, *De la quinte essence*, qui jadis fut imprimé premierement à Argentorat [Strasbourg], & dernièrement à Nuremberg, mais dissemblable & different en plusieurs lieux. Evonim auteur latin du present livre en dict avoir deux exemplaires escrit à la main, & en avoir veu deux autres entre les mains d'un sien amy, lesquelz tous entre eux sont differens, & encore dissemblables de ceux qui sont imprimez. » Cette dernière phrase est à la première personne dans l'original latin.

⁹⁸ BNF, MSS, NAF 6205, f. 202r (p. 414) ; éditée dans Marin Mersenne, *Correspondance du P. Marin Mersenne. XIII*, Armand Beaulieu (éd.) (Paris : Éditions du Centre national de la recherche scientifique, 1977), pp. 171-172. L'éditeur ayant transcrit par erreur « Montarge » au lieu de « Montarcys », Hillgarth n'a pas fait le rapprochement.

⁹⁹ Le titre du volume 6 de la *Science générale* annonce que le volume contient entre autres matières l'explication de l'art general de Saint Raymond Lulle et quelques observations touchant la Methode de Monsieur Des Cartes.

resse notre propos à un double titre. D'une part, elle atteste non seulement des relations entre Meliand et Montarcis, mais aussi de l'estime dans laquelle le premier tient le second. Nous avons vu que le savant Minime éprouve visiblement la même considération pour le lulliste, même si aucune correspondance entre eux n'a été conservée.¹⁰⁰ D'autre part, la comparaison de la signature du correspondant de Mersenne avec celles de Blaise Meliand (mort en 1661) et de son frère puiné Nicolas (mort entre 1651 et 1661) qui figurent sur des actes notariés désigne l'aîné des deux frères comme le correspondant de Mersenne : la signature de la lettre paraît certes calligraphiée, mais le tracé des lettres reste similaire, alors qu'il est nettement différent chez Nicolas.¹⁰¹



En haut et en bas à gauche : lettre de Meliand à Mersenne, 10 juillet 1644

(BNF, MSS, NAF 6205, p. 414) : mention de « Montarcys » et signature

(document conservé à la Bibliothèque nationale de France ; cliché BnF)

En bas au centre : signature de Blaise Meliand (ANF, MC/ET/XVI/87, 7 août 1643)

En bas à droite : signature de Nicolas Meliand (ANF, MC/ET/LI/524, 18 février 1650)

(documents conservés aux Archives nationales ; clichés de l'auteur)

¹⁰⁰ Cf. *supra*, n. 94. Hilarion de Coste, *La vie du R. P. Marin Mersenne theologien, philosophe et mathématicien de l'Ordre des Peres Minimes* (Paris : Sébastien et Gabriel Cramoisy, 1649), ne mentionne ni Meliand ni Montarcis parmi les correspondants de Mersenne.

¹⁰¹ Sur la famille Meliand, voir François-Alexandre Aubert de La Chesnaye Des Bois, *Dictionnaire de la noblesse. Tome X* (Paris : A. Boudet, 1775), pp. 16-18. Blaise Meliand, procureur général au Parlement de Paris, mourut le 15 avril 1661. Nicolas Meliand, président aux enquêtes au même Parlement, auquel Mersenne avait dédié ses *Questions theologiques, physiques, morales et mathématiques* (Paris : Henry Guenon, 1634), vivait encore le 26 juin 1651 (ANF, MC/ET/LI/524, annexe à l'acte du 18 février 1650) mais mourut avant le 22 août 1661 (ANF, Y//200, f. 212v et MC/ET/III/623, 22 août 1661). Pour les signatures ont été également consultés ANF, MC/ET/XVI/87, 4 août 1643 et MC/ET/XII/94, 19 juin 1650 pour Blaise et MC/ET/LXXIII/356, f. LVI (31 janvier 1640) pour Nicolas. Les signatures restent identiques d'un acte à l'autre.

Cette identification pourrait à son tour aider à préciser la datation des manuscrits. En effet, Blaise Meliand fut ambassadeur en Suisse de 1635 à 1640 et donc vraisemblablement peu présent à Paris durant ces années.¹⁰² Or, la plus grande partie du contenu de Clm 10569, à l'exception des trois premiers traités, qui proviennent d'un « M.S. ex Domino de Vassy », fut copiée d'après un « M.S. ex Anglia a Domino Digby ». Sir Kenelm Digby ayant séjourné en France du 29 septembre 1635 à fin 1638, puis au second semestre 1641 et enfin d'août 1643 à fin février 1645, il paraît donc plus vraisemblable que la copie ait été réalisée pendant cette dernière période et soit donc plus ou moins contemporaine de la lettre à Mersenne.¹⁰³ Ajoutons qu'une annotation marginale du même manuscrit semble être de la main de Montarcis.¹⁰⁴

Celui-ci a noté au f. 2r de Clm 10581 « Collationé à l'original du P. E. et copie de M^r M. et Du Vignau sur l'original du Sr Petit [rayé : mat] ingénieur ». Cette copie de la *Logica nova* (Bo III.56) a donc été réalisée d'après un manuscrit appartenant au Père Esprit, dont le nom complet est cité comme source des *Regulae introductoriae in practicam Artis demonstrativae* (Bo II.B.10) dans Clm 10571, de la collection Meliand.¹⁰⁵ Elle a ensuite été vérifiée non seulement d'après le même original, mais aussi d'après les copies appartenant à Meliand et au sieur Du Vignau. Celles-ci avaient pour modèle un autre manuscrit appartenant au mathématicien Pierre Petit (1598-1677), ami entre autres de Mersenne et Descartes.¹⁰⁶ Petit, qui devint ingénieur géographe vers

¹⁰² Ainsi, Nicolas Meliand avait charge et pouvoir de son frère pour trois ans lorsque, le 31 janvier 1640, il donna en location en son nom une maison sise rue du Vieux-Colombier (ANF, MC/ET/LXXIII/356, f. lvi). Blaise Meliand avait acheté cette maison en 1634. Elle fut acquise en 1645 par la fabrique de Saint-Sulpice pour la fondation de son séminaire. Adolphe Berty et Lazare-Maurice Tisserand, *Topographie historique du vieux Paris. [3]. Région du bourg Saint-Germain* (cité *supra*, n. 17), pp. 71-72, et ANF, S//7006. Pierre Baudouin de Montarcis, on l'a vu, possédait également une maison dans la même rue, qu'il devait également donner en location.

¹⁰³ Michael Foster, « Digby, Sir Kenelm », *Oxford dictionary of national biography* (Oxford : Oxford University Press, 2004), vol. 16, pp. 155-157.

¹⁰⁴ BSB, Clm 10569, I, f. 2r, en haut à gauche. Deux imprimés de la bibliothèque de Montarcis ont par ailleurs été recopiés dans Clm 10572, de la collection Meliand : Juan Seguí, *Vida y hechos del admirable doctor y mártir Ramón Lull, vezino de Mallorca* (Palma de Mallorca : Gabriel Guasp, 1606) et Nicolas de Mellinas, *Canción a la milagrosa conversión, vida y muerte del egregio doctor Ramón Llull* (Palma de Mallorca : Gabriel Guasp, 1605) ; cf. Hillgarth, *Ramon Llull* (cité *supra*, n. 4), p. 347, n. 188.

¹⁰⁵ Il est impossible de dire si le Père Esprit possédait deux manuscrits, l'un contenant la *Logica nova*, l'autre la *Lectura super figuras Artis demonstrativae* (Bo II.B.9) suivie des *Regulae introductoriae in practicam Artis demonstrativae* (Bo II.B.10), ou si ces trois œuvres figuraient dans un seul et même volume.

¹⁰⁶ Sur Pierre Petit, voir la notice de Jean-Pierre Nicéron, *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres dans la République des lettres, Tome XLII* (Paris : P. Briasson, 1741), pp. 183-195. Cette notice reprend en partie des informations publiées dans Claude Jordan, *Suite de la Clef, ou Journal historique sur les matieres du tems. Tome XXXIV, Juillet 1738* (Paris : Veuve Ganeau, 1738), pp. 3-5.

1633, porte déjà le titre d'intendant des fortifications de France dans les actes de baptême de ses filles Catherine et Anne (Tours, 23 mai 1641 et 23 mars 1643), mais il est à nouveau qualifié d'ingénieur du Roi dans un acte du 18 décembre 1657.¹⁰⁷

J. N. Hillgarth proposait pour le Père Esprit deux possibilités d'identification : Jacques Esprit (1611-1678) et le prédicateur capucin et kabbaliste chrétien Esprit Sabbathier, que Montarcis mentionne d'ailleurs dans son *Traité de la raison*.¹⁰⁸ Il semble qu'il faille ici retenir le second. En effet, les trois principes Unité, Vérité, Bonté associés par le manuscrit BNF, MSS, Latin 15097 au nom du Père Esprit se retrouvent dans l'*Idealis umbra sapientiae generalis* du Père Sabbathier, publiée à titre posthume en 1679.¹⁰⁹ Esprit Sabbathier naquit vraisemblablement avant 1604, date à laquelle commencent les registres d'Ivoy-le-Pré, sa ville natale.¹¹⁰ Il mourut entre le 23 mai 1668, date d'une lettre reproduite à la fin de l'ouvrage, et le 21 octobre 1677, date à laquelle le P. François-Marie de Paris obtint le privilège pour sa publication.¹¹¹ Hillgarth assimile le Père Esprit avec un disciple du sieur de Vassy, docteur en droit canon, mentionné par Perroquet comme Monsieur Esprit et par Jean-Marie de Vernon comme le sieur Esprit. Il ne me semble pas impossible qu'il faille au contraire les distinguer l'un de l'autre. En effet, le qualificatif de « sieur » laisse plutôt penser à un laïc, tandis que « Monsieur » pourrait également s'appliquer à un prêtre séculier. Par

¹⁰⁷ Tours, Archives communales historiques, Saint-Hilaire, registre n° 3 (baptêmes, mariages et sépultures 1624-1677), ff. 109v et 121v (numérisés à l'adresse <<http://cg37.oxyd.net/mdr/index.php/docnumViewer/calculHierarchieDocNum/411812/359134:359129:376292:376297:376652:411812/900/1440>>, images 113 et 125 ; 8 novembre 2016) ; BNF, MSS, NAF 12168, f. 53557 (numérisé à l'adresse <<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b10000643x/f185.item>>, 8 novembre 2016). Montarcis avait commencé à le qualifier de « mathématicien » avant de se raviser et de le désigner par son titre officiel.

¹⁰⁸ Hillgarth, *Ramon Llull* (cité *supra*, n. 4), pp. 351-352 et n. 208.

¹⁰⁹ BNF, MSS, Latin 15097, f. 257r (numérisé à l'adresse <<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9077023d/f272.item>>, 8 novembre 2016) ; Esprit Sabbathier, *Idealis umbra sapientiae generalis* = *L'ombre idéale de la sagesse universelle* (Paris : Madame Jablier, 1679), pl. 4. Montarcis, dans son *Traité de la raison* (Paris : François Le Cointe, 1668), p. 27, signale que « le Pere Esprit Sabatier capucin nous fait esperer quelque chose de fort admirable, touchant cette matiere [la théologie naturelle], ainsi qu'il en a fait voir le dessein en une figure qu'il a composée, pour parvenir à l'Encyclopedie ».

¹¹⁰ Il était vraisemblablement le fils d'Étienne Sabbathier, bailli d'Ivoy et de Malvoisine, dont deux autres enfants furent baptisés les 26 février 1605 et 2 mai 1611 (Bourges, Archives départementales du Cher, E dépôt 2100, pp. 47 et 158 ; numérisés aux adresses <<http://www.archives18.fr/ark:/41383/s00512b78e57476f/512b78e57476f>> et <<http://www.archives18.fr/ark:/41383/s00512b78e57476f/512b78e58a19a>> (8 novembre 2016).

¹¹¹ Esprit Sabbathier, *Idealis umbra sapientiae generalis*, pl. 20-21. Cette lettre signée Formaget et Marigner implique que l'ouvrage circulait sous forme manuscrite, peut-être sous le titre *Figura encyclopedica* cité par BNF, MSS, Latin 15097 (cf. *supra*, n. 109).

ailleurs, le Père Esprit Sabbathier peut fort bien avoir possédé des copies d'œuvres de Raymond Lulle sans être un lulliste à proprement parler.

En revanche, aucun des Du Vignau repérés à cette époque – qu'il s'agisse d'un nom de famille ou d'un nom de terre – ne peut être identifié avec certitude au sieur Du Vignau qui possédait des copies d'œuvres de Lulle. Un Emmanuel Du Vignau, receveur des finances à Soissons autour de 1600, qui se marie en 1625, semble trop ancien.¹¹² L'inventaire après décès de Charles Du Vignau, bourgeois de Paris, dressé en 1649, ne mentionne aucun livre.¹¹³ Je n'ai pu trouver aucune information sur un autre bourgeois de Paris, Jean Du Vignau, cité en 1640.¹¹⁴ Aucun des membres de la famille béarnaise Du Vignau de Trubessé ne semble avoir vécu à Paris.¹¹⁵ Il en va de même pour la famille noble gasconne Cours Du Vignau.¹¹⁶ Enfin, le titre de sieur Du Vignau est porté par Pierre Tambonneau, chevalier, sieur du Vignau et de Chastres, conseiller maître d'hôtel ordinaire du Roi, mort avant 1639, qui le transmet à ses fils Charles, écuyer, seigneur et baron du Vignau, puis Pierre, d'abord sieur de Chastres puis chevalier et sieur du Vignau, tous deux officiers au régiment de Picardie, enfin Antoine, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem et officier de cavalerie : là encore, rien ne permet d'associer l'un d'entre eux avec les cercles lullistes.¹¹⁷

Même s'ils ont été copiés relativement tôt dans la carrière de Montarcis, les manuscrits Clm 10573 à 10585 ont visiblement été utilisés pendant une longue période. La plupart des textes ont été copiés par un même copiste non identifié, qui a travaillé en interaction avec Montarcis. Ce dernier a en général ajouté différentes mentions. La source ayant servi à la copie est ainsi presque toujours indiquée. Pour certaines, notamment l'*Electorium*, s'y ajoute la localisation précise du texte copié, avec le feuillet de début et celui de fin. Montarcis a également ajouté les titres des parties dudit *Electorium*, ainsi que des titres de départ ou des pages de titre, des manchettes et diverses annotations marginales, tant en français qu'en latin, ou encore des tables des matières pour

¹¹² ANF, MC/ET/XIX/343, 6 avril 1601 et MC/ET/XXIV/314, ff. v^rviii (26 juin 1625).

¹¹³ ANF, MC/ET/XXXIV/116, 2 juin 1649.

¹¹⁴ ANF, MC/ET/XLIII/30, 3 mai 1640.

¹¹⁵ Voir *Généalogie de la noble maison Du Vignau de Trubessé* (Bordeaux : imprimerie de La Guienne, 1868), en particulier pp. 26-38 pour le xvii^e siècle.

¹¹⁶ Voir Joseph Noulens, *Maisons historiques de Gascogne, ou Galerie nobiliaire de cette province* (Paris : J.-B. Dumoulin, 1863), pp. 92-103.

¹¹⁷ Pierre père et Charles : MC/ET/LXXIII/352, f. CXVII (23 février 1639) ; Pierre fils : ANF, Y//184, f. 245r, 2 mai 1645 et MC/ET/XVIII/10, 7 mai 1648 ; Antoine : ANF, O/1/11, ff. 105r et 106v, 1647.

un volume (au début de Clm 10583) ou un traité (Clm 10584, f. 112v). Il a même copié le début du texte de quelques traités, le copiste prenant ensuite le relais. Enfin, il a collationné les copies avec les originaux, ce dont témoignent les corrections apportées au travail du copiste, plus ou moins nombreuses selon les traités. Si cette révision a sans doute eu lieu peu de temps après la copie des textes, l'écriture de certaines des mentions marginales correspond en revanche à celle d'une note de Montarcis postérieure à 1667, puisqu'il y mentionne « le Sr Perroquet fol. 24, 25 et 30 de son traité de R. Lulle ». ¹¹⁸

Publications

En 1651 paraît enfin le *Traité des fondements de la science générale et universelle*, publié par François Le Cointe (162. ?-1692), un imprimeur-libraire reçu maître l'année précédente et qui exerçait rue Saint-Jacques, et vendu également par le libraire François Clouzier (160. ?-1676), alors établi au Palais. ¹¹⁹ Bien que le privilège ne l'ait pas protégé longtemps, aucun libraire concurrent n'en publia de contrefaçon. Le nom de l'auteur ne figure pas sur la page de titre, mais seulement sur une page de titre intérieure – à la suite de l'avertissement au lecteur – et au privilège, dans les deux cas sous la forme « Pierre Baudouin escuyer sieur de Nequen Montarcis », ainsi qu'à la fin de l'épître dédicatoire au Roi, sous la forme « P. Baudotuin ». On note l'absence à première vue surprenante de toute allusion à sa qualité de secrétaire des commandements de la princesse Catherine de Lorraine. Cependant, le privilège est antérieur de près de deux mois à la première apparition de ce titre dans un acte notarié, tandis que la grande quantité de texte figurant sur la page de titre intérieure déjà citée ne laissait guère d'espace disponible pour insérer cette formule assez longue. Enfin, son omission à la fin de l'épître dédicatoire peut s'expliquer par le contexte politique, en raison de l'étroite association de la princesse, par l'intermédiaire de sa nièce Marguerite de Lorraine, avec Gaston d'Orléans qui, rappelons-le, venait de rompre avec son neveu.

¹¹⁸ BSB, Clm 10580, f. 75r. A. Perroquet, *La vie et le martyre du Docteur illuminé le bienheureux Raymond Lulle* (cité *supra*, n. 83). Les observations qui précèdent ont été faites d'après les manuscrits numérisés disponibles dans la bibliothèque numérique de l'université de Fribourg-en-Brisgau (<http://freimore.uni-freiburg.de>), 8 novembre 2016 et accessibles à partir de Llull DB. Elles demandent naturellement à être corroborées par un examen des originaux, notamment des filigranes.

¹¹⁹ L'approbation des docteurs du Collège de Navarre se trouve sig. f3v et le privilège, à la fin de l'ouvrage. Sur les deux libraires, voir les notices d'autorité dans le catalogue de la Bibliothèque nationale de France (Le Cointe : <<http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb12400889x>> ; Clouzier : <<http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb13746434g>>, 8 novembre 2016).

Les troubles de la Fronde sont passés quand, vraisemblablement à l'occasion de la parution de son *Explication de la table générale*,¹²⁰ qui ne porte ni adresse ni date d'impression, « Mr Baudouin sieur de Nequen Montarcis » présente le 5 juin 1655 à la Chambre syndicale de la librairie un nouveau privilège pour vingt ans qu'il a obtenu le 15 décembre 1654, « pour plusieurs ouvrages en cartes [?] *Le fondement general de la science universelle pour les principes de tirer des maximes pour servir de fondement aux arts &c.* ». Ses trois dernières œuvres imprimées de Montarcis vont s'y référer en des termes divers.¹²¹ Dans aucune d'elles, le nom de l'auteur n'apparaît à la page de titre (ou au départ du texte pour les opuscules dépourvus de page de titre), comme c'était déjà le cas pour le *Traité des fondemens de la science générale et universelle*. Dans l'extrait du privilège qui figure dans l'*Explication*, aussi bien la forme du nom – Pierre Baudouin escuyer sieur de Nequen Montarcis – que celle du titre – *Traité des fondemens de la science generale & universelle*, avec *L'explication de la table generale, & ce qui en depend* – correspondent suffisamment aux données du registre de la Chambre syndicale pour qu'on puisse les en juger contemporaines.

Dans un autre opuscule, lui aussi sans adresse et non daté, le *Traité des fondemens de l'astrologie*, l'extrait du même privilège accordé à « Pierre Boudouin [sic], escuyer sieur de Nequen sieur de Montarcis, secretaire des commandemens de Madame de Remiremont, petite-fille de France » mentionne des « traités de physique, comme sont, la meteorologie, la physionomie, l'astrologie &c. ». L'auteur s'en prend ici au médecin, mathématicien et astrologue Jean-Baptiste Morin (1582-1656), dont il cite le *De vera cognitione Dei* publié en 1655,¹²² tandis qu'un biographe anonyme du même Morin évoque en 1660 « le *Traité des fondemens de l'astrologie* que le sieur de Montaras [sic] a donné au public à si peu de frais ». ¹²³ Le traité de Montarcis semble avoir été écrit alors que Morin vivait encore et serait donc antérieur au 6 novembre 1656, date de son décès. À la dernière page, il est rappelé que le *Traité des*

¹²⁰ Cette table générale est une table dichotomique qui part de l'Être. Si elle fait largement appel aux concepts de l'Art lullien, elle n'a pas d'autre rapport avec la *Tabula generalis* (Bo III.11) de Lulle.

¹²¹ BNF, MSS, Français 21944, f. 104r (numérisé à l'adresse <<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bt-v1b9063255j/f106.item>>, 8 novembre 2016).

¹²² Jean-Baptiste Morin, *De vera cognitione Dei, ex solo naturae lumine ; per theoremata adversus ethnicos & atheos mathematico more demonstrata* (Paris: l'auteur, 1655).

¹²³ *La vie de maistre Jean Baptiste Morin, natif de Ville-Franche en Baujolois, docteur en medecine et professeur royal aux mathematiques a Paris. Enrichie de plusieurs reflexions astrologiques sur ses principales actions, & de quantité de predictions illustres qu'il a faites en différentes occasions.* (Paris: Jean Hénault, 1660), p. 59. Le nom de Montarcis est correctement orthographié à l'index du même ouvrage. L'achèvement d'imprimerie est daté du 7 août 1660.

fondements de la science générale et universelle a été imprimé chez François Le Cointe en 1651 : il se peut donc que celui-ci ait également imprimé les deux opuscules non datés. On remarquera qu'aucun des traités conservés en manuscrit ne traite de météorologie ou de physionomie, pourtant explicitement mentionnées dans l'extrait du privilège.¹²⁴

C'est à nouveau chez Le Cointe que paraît le troisième et dernier ouvrage à être protégé par le même privilège, le *Traité de la raison*, achevé d'imprimer le 25 août 1668. L'extrait du privilège accordé à « P.B.S. de Montarcis, secrétaire des commandemens de Madame la princesse Catherine de Lorraine, petite-fille de France » protège « le *Traité des fondements de la science generale & universelle, & les traitez des arts & des sciences, avec les applications* ». Le *Traité de la raison* avait été écrit récemment, puisqu'il cite une édition pseudo-lullienne parue en 1664 et le commentaire par Montarcis d'un pseudépigraphe alchimique, réalisé vers la même époque.¹²⁵

Œuvres manuscrites tardives

Plusieurs autres ouvrages restés manuscrits et parfois inachevés voient le jour pendant le quart de siècle qui s'étend des années 1660 à la mort de l'auteur qui, tout comme Raymond Lulle, continua à écrire jusqu'à un âge avancé.¹²⁶ Ces traités portent les uns sur diverses sciences et arts comme la médecine, les fortifications, l'escrime, d'autres sur des questions philosophiques ou théologiques, d'autres enfin sur l'alchimie. Dans ce dernier cas, il s'agit principalement de commentaires des œuvres alchimiques faussement attribuées à Raymond Lulle. Certains, cités dans le *Traité de la raison*, existaient déjà avant 1668.¹²⁷ Le plus tardif est en revanche daté de 1680.

Quant à la *Science générale*, dont Montarcis avait déjà formé le projet en 1635, les mentions de dates et les références à des ouvrages datables qui figurent tout au long des seize volumes indiquent qu'il y travailla à partir des années 1670 et au moins jusqu'en 1682, sinon jusqu'à sa mort.¹²⁸ Il y reprend

¹²⁴ Voir le catalogue des œuvres de Montarcis, Annexe I de cet article.

¹²⁵ Le *Traité de la raison* mentionne p. 23 le *Libro de la Concepción virginal* imprimé à Bruxelles en 1664 sous le nom de Raymond Lulle, mais en réalité de Ramon Astruch de Cortyelles (RD 250) et pp. 48-51, les commentaires de Montarcis sur le *Liber de secretis naturae seu de quinta essentia* (MP I.39).

¹²⁶ Voir le catalogue des œuvres de Montarcis en annexe I de cet article.

¹²⁷ Pierre Baudouin de Montarcis, *Traité de la raison*, p. 48.

¹²⁸ Dans les volumes 3 à 7, 9 et 16 sont insérées des pages imprimées du *Traité des fondements de la science générale* publié en 1651, souvent avec des ajouts et corrections. Le volume 16 contient également

parfois, en les corrigeant ou en les amplifiant, des œuvres antérieures : ainsi, des feuillets provenant d'au moins deux exemplaires du *Traité des fondemens de la science générale et universelle* sont insérés, parfois avec des corrections ou des ajouts manuscrits, dans les volumes 1, 3, 4, 5, 7 et 16 ; ce dernier contient également des pages imprimées provenant de l'*Explication de la table générale* et du *Traité des fondemens de l'astrologie*. Cette volonté de remettre sur le métier des ouvrages déjà publiés peut expliquer que, malgré une gestation de près d'un demi-siècle, la *Science générale* soit restée inachevée, comme d'autres œuvres de son auteur.

Montarcis luthiste et Denis Gaultier

Si le *Traité de la raison* paru en 1668 est la dernière œuvre imprimée connue de notre auteur, la publication d'un traité sur *La manière de toucher le luth* était annoncée en 1672 dans l'avertissement du *Livre de tablature* posthume de Denis Gaultier mentionné dans le préambule du présent article. Cependant, aucun exemplaire de ce traité n'a été retrouvé : son titre ne peut donc être établi avec une absolue certitude et on ne peut affirmer qu'il ait jamais été effectivement publié.¹²⁹

Certes, le libraire lyonnais Jean Girin présenta le 4 juillet 1672 à la Chambre syndicale de la librairie un privilège pour dix ans qu'il avait obtenu le 16 février de la même année « pour l'impression d'un livre intitulé *L'art d'apprendre seul à jouer facilement et en peu de temps de la musette, ensemble la theorie et pratique sur le luth* », mais malgré la coïncidence de date il paraît peu probable qu'il s'agisse du traité de Montarcis.¹³⁰ En effet, le *Traité de la musette* achevé d'imprimer sans nom d'auteur le premier juin 1672

des pages prélevées sur des exemplaires de l'*Explication de la table générale* et du *Traité des fondemens de l'astrologie* publiés vraisemblablement en 1655 et 1656. Le volume 1 mentionne aux ff. 1v-2r le traité *La foy dévoilée par la raison, dans la connoissance de Dieu, de ses mystères, et de la nature* de Jean-Patrocle Parisot (Paris : l'auteur, 1681) et au f. 73^{bisv} le *Premier extrait d'un livre intitulé : Or potable levain, ou Discours de l'or potable levain, et l'offre faite au public d'en faire de très parfait* de Philippe Andrenas (Paris : J. Bouillierot, 1674). Il fait également état de l'envoi par le Pape Innocent XI, le 3 janvier 1679, des approbations de la *Science générale* et de trois médailles indulgenciées destinées à Montarcis, à sa femme et à son fils, tandis qu'au f. 46^{quatorze}, on trouve la mention « Ce concile [de Trente] a fait mettre la Bible par ordre telle qu'elle est a présent 1680 ». Le volume 3, f. 168v, cite la *Défense invincible de la vérité orthodoxe de la présence réelle de Jésus-Christ en l'Eucharistie* du P. Basile de Soissons, OFM (1^{re} édition, Paris : L. Raveneau, 1676). Le f. 404v du volume 5 se situe « en cette année 1682 » alors que le volume 6, f. 106r, nous ramène à « aujourd'huy 1674 ».

¹²⁹ Le titre est donné ici d'après Pierre Baudouin de Montarcis, *Science générale*, Volume 3, f. 37v.

¹³⁰ BNF, MSS, Français 21945 (numérisé à l'adresse <<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b90632544>>, 8 novembre 2016), f. 119r.

est attribué à l'avocat Charles-Emmanuel Borjon de Scellery (1633-1691).¹³¹ Ni l'ouvrage ni l'extrait du privilège ne comportent la moindre référence au luth, mais un ouvrage paru en 1835 mentionne parmi les œuvres de Borjon de Scellery « un *Traité sur le luth qui n'a pas été imprimé* ». ¹³² Enfin et surtout, Lyon paraît un lieu de publication peu probable pour un ouvrage du Parisien Montarcis.

Quoi qu'il en soit, celui-ci et Gaultier se connaissaient indubitablement, comme en témoigne ce passage de la *Science générale* :

Par cette science [i. e. la science générale] l'on a la cognoissance des premieres verités et principes et de toutes les maximes de tous les arts et de toutes les sciences, de tous les objets et de tous les sujets qui sont dans l'étendue de l'estre, que par son ordre et que par la subordination de choses, l'on fait les divisions et les subdivisions des especes, et l'on passe jusques aux choses particulieres, on observe ce qui se passe en la nature et ce qui se fait par les sujets particuliers au regard de leurs actions, de leurs mouvements et de leur maniere d'agir, ce qui ne se trouve pas dans les livres.

De sorte qu'on peut observer au regard de la maniere de toucher le luth ce qui n'a jamais esté dit ny écrit, pour cet effet voyez le livre que j'ay composé de la maniere de toucher le luth. J'ay fait les mesmes decouvertes au regard de la musique, où je fais voir des especes de sons et des especes de consonances et de disonances que l'on ne trouve pas dans les auteurs. Je l'ay trouvée en la nature, en observant de quelle maniere [*ajouté au dessus* : feu] Monsieur Denis Gaultier de Paris touchoit le luth.¹³³

Par ailleurs, le livre de luth compilé probablement vers 1700 pour Jean-Baptiste Barbe contient une courante de Gaultier intitulée *La Montarcis*, titre qui n'apparaît pas dans les autres sources de la même pièce.¹³⁴ Certes, les nombreux titres de ce genre transmis par ce manuscrit ne présentent aucune garantie d'authenticité : dans les deux livres publiés de Gaultier, les pièces, à deux exceptions près, ne portent pas d'autre intitulé que leur genre musical (prélude, allemande, courante, etc.). Cependant, malgré la possibilité qu'il ne

¹³¹ [Charles-Emmanuel Borjon de Scellery], *Traité de la musette, avec une nouvelle methode, pour apprendre de soy-même à jouer de cet instrument facilement, & en peu de temps* (Lyon : J. Girin et B. Rivière, 1672). L'extrait du privilège se trouve p. 19 de la seconde partie.

¹³² Jean-Irénée Depéry, *Biographie des hommes célèbres du département de l'Ain. Tome premier* (Bourg : P.-F. Bottier, 1835), p. 61. Pas plus que celui de Montarcis, ce traité n'a été retrouvé, et Depéry ne précise pas s'il en avait vu le manuscrit ou s'il le cite d'après une autre source.

¹³³ Pierre Baudouin de Montarcis, *Science générale*, Volume 3, ff. 37r-37v.

¹³⁴ BNF, MUS, Rés. Vmb. ms. 7, p. 104, *La Montarcis de Gaultier*. et p. 105, *Double*. Pour les autres sources, cf. *Œuvres de Denis Gaultier* (cité *supra*, n. 2), p. xxxiii, n° 6.

remonte pas directement au compositeur, ce titre apporte au moins la preuve qu'un contemporain trouvait légitime d'associer les noms de Gaultier et de Montarcis. Ce dernier ne mentionne dans ceux de ses écrits que j'ai pu lire pas d'autre musicien que Denis Gaultier ni d'autre instrument que le luth. La mention expresse dans son testament de son « bon luth de Boulogne cotté Leonard Sturm Aux Maler » montre qu'il possédait un instrument de qualité – sans doute du facteur Leonhard Sturmer, parfois nommé « Leonardo Sturmer alias Maler », qui hérita du grand luthier Laux Maler (entre 1475 et 1485-1552) et reprit son atelier – et qu'il y était attaché.¹³⁵ Le luth peut au demeurant avoir tenu dans sa vie une place plus grande qu'on ne le penserait.¹³⁶

Montarcis était jusqu'ici considéré comme un élève de Gaultier qui aurait contribué à la préparation de l'ouvrage pour la publication, sans qu'on puisse préciser dans quelle mesure, et en aurait profité pour annoncer la parution prochaine de son traité.¹³⁷ Or, un passage de la *Science générale* présente le luthiste comme unique auteur de l'avertissement, dont il reproduit intégralement les deux derniers paragraphes :¹³⁸

Monsieur Denis Gaultier de Paris qui a trouvé la vraye metode pour bien toucher le luth et qui sçavoit le toucher d'une maniere si excelente qu'il emouvoit les passions, qu'il charmoit ceux qui l'ecoutoient et de telle sorte qu'ils demouroient [*rayé* : charmés] satisfaits et ravis, à quoy jamais persone n'a pu ariver

¹³⁵ Sur Laux Maler et Leonhard Sturmer, voir Linda Sayce, « Maler [Maller, Moller, Muller] », *The new Grove dictionary of music and musicians*, ed. S. Sadie (London : Macmillan, 2001), vol. 15, pp. 685-686 ; Carlo Chiesa, « Maler, Maller, Luca, Laux », *Die Musik in Geschichte und Gegenwart. Personenteil 11, Les – Men*, L. Finscher (éd.) (Kassel : Bärenreiter, 2004), col. 906-907. Les luths de Bologne jouissaient d'une excellente réputation dans la France du XVII^e siècle.

¹³⁶ Un autre philosophe en partie contemporain de Montarcis, Edward Lord Herbert of Cherbury (1583-1648), laisse ainsi un important livre de luth (Cambridge, Fitzwilliam Museum, Mus. ms. 689) qui contient environ 250 pièces. La copie en fut vraisemblablement commencée en 1616 ou 1617 par un copiste non identifié qui mit au net des pièces collectées par Herbert depuis le début du siècle ; l'autre moitié du contenu fut ajoutée par ce dernier à diverses périodes jusqu'en 1640, à l'exception de huit pièces autographes de Cuthbert Hely, notées sans doute en 1639. Pourtant, l'autobiographie de Herbert ne mentionne le luth qu'en deux endroits. Cf. *The lute book of Lord Herbert of Cherbury*, François-Pierre Goy, John H. Robinson, Craig Hartley (éds.), *The Lute Society facsimiles 8* (à paraître), introduction.

¹³⁷ Cf. par exemple Wallace John Rave, *Some manuscript sources of French lute music 1630-1700 : an introductory study* (Ann Arbor : UMI, 1972), p. 227 ; *Œuvres de Denis Gaultier* (cité *supra*, n. 2), p. xxi.

¹³⁸ Pierre Baudouin de Montarcis, *Science générale*, Volume 1, f. 76r, avec citation de Denis Gaultier, *Livre de tablature...* (cité *supra*, n. 2), p. 8-5 [*sic*]. Ce passage fait partie d'un chapitre intitulé « Les remarques qui ont été tiré des auteurs, et de ce qui a été dit et écrit touchant la persone du Sr de Montarcis et de ses ouvrages et qui ont approuvé la science generale et universelle qu'il a inventée et composée ». Voir aussi le *Discours touchant le dessein de la science générale*, f. 11v : « Monsieur Denis Gaultier l'Orfée du ciecle [*sic*] pour bien toucher le luth en parle [i. e. de Montarcis] de la mesme maniere [i. e. avec beaucoup d'estime] en ses ouvrages tant au regard de la musique que de la metode de bien toucher le luth ».

jusques à présent. Il a composé plusieurs pièces de luth qui l'imortaliseront et dans le dernier livre de la composition de la tablature de luth au fol. 8 et 9 au commencement du livre, il dit :

« Dans peu de temps on verra un ouvrage achevé composé par Monsieur de Montarcis selon la méthode de Monsieur Gaultier, où il est traité à fond de l'ordre et de la manière qu'il faut observer pour bien toucher le luth, de quelle sorte l'on en pourra tirer le beau son, et l'harmonie, et comment il est possible d'exprimer les chans, les desseins, les mouvements et les passions, et même l'on y verra aussi la preuve des principes et des maximes dont l'on peut former des raisonnements et des démonstrations, afin d'être assuré et convaincu de la vérité et des règles de cette méthode. »¹³⁹

Et après il dit :

« Il n'y a pas longtemps que Monsieur de Montarcis a composé des tables où l'on voit les principes et les préceptes de la musique et de l'harmonie, et on y voit les règles, les raisonnements et les démonstrations, et passe à la pratique et à l'application du luth, tant au regard de la composition qu'au regard de la division du manche pour trouver la justesse des consonances et des dissonances en chaque mode, ce qui pourra apporter beaucoup de satisfaction à ceux qui aiment de connaître la raison et le fond des choses. Il y traite aussi de l'affection et de la passion des modes et des parties de la mélodie par où l'on trouve des chans qui en marquent les propriétés par leurs mouvements, selon les desseins et les expressions des paroles ou des pensées. »

Cependant, certains termes – principes, maximes, application – et la référence aux « auteurs » dans la phrase omise par la citation incitent plutôt à attribuer ces deux paragraphes à Montarcis lui-même, chez qui ces termes apparaissent fréquemment.

Le reste de cet « Avertissement au lecteur », non cité par Montarcis, reprend la substance de l'avertissement « Aux amateurs de l'harmonie » des *Pièces de luth de Denis Gaultier sur trois différents modes nouveaux*, parues fin 1669 ou début 1670,¹⁴⁰ à savoir une justification de la publication par les déformations que la transmission manuscrite fait subir aux pièces, suivie de seize règles qui

¹³⁹ L'avertissement du *Livre de tablature* ajoute ici cette phrase : « On ne traite point icy des préceptes de la musique ny des principes de l'harmonie, ceux qui en sont curieux pourront consulter les auteurs, et voir ce qu'ils ont écrit de plus important touchant cette matière. » La phrase suivante présente quelques différences avec la citation de Montarcis : « Il n'y a pas longtemps que Monsieur de Montarcis a composé des tables où l'on en voit les principes, les règles, les raisonnements et les démonstrations, et passe à la pratique et à l'application du luth, tant au regard de la composition qu'au regard de la division de chaque mode, ce qui pourra apporter beaucoup de satisfaction à ceux qui aiment de connaître la raison et le fond des choses. »

¹⁴⁰ Sur ce recueil, voir *Œuvres de Denis Gaultier* (cité *supra*, n. 2), p. XXI.

constituent sans doute la « petite instruction des principes du luth » annoncée dans les *Pièces de luth*. On y retrouve les mêmes exemples musicaux que dans le premier recueil, accompagnés d'explications plus claires et détaillées. Mais bien que le début du texte soit rédigé à la première personne, on y remarque, de même qu'à la page de titre du volume, certaines particularités orthographiques absentes des *Pièces de luth* – qui fourmillent d'incohérences en ce domaine – mais en revanche en tous points conformes aux manuscrits tardifs de Montarcis.¹⁴¹ En effet, celui-ci utilise une orthographe assez stable, même si elle peut à l'occasion paraître surprenante :

– un seul s peut rendre le son [s] entre deux voyelles (« avertisement », « parusent », « ausy », « fusent », « réusir », « deseins »...), alors que les *Pièces de luth* le redoublent toujours dans ce cas ; les deux exceptions trouvées dans l'Avertisement du *Livre de tablature* – « passion » et « justesse » – prennent également deux s chez Montarcis ;

– d'une façon générale, les autres consonnes ne sont que rarement redoublées, à l'exception du t (exceptions : « accord », « elle(s) », « donne ») : on trouve ainsi « diferents », « apris », « apuyé », « celes », « etoufements », « laquele », « commençant », « rabatre », « arester », « on vera », « afection », « broüiler » ; dans les *Pièces de luth*, les mots « excelens », « intelligente », « fraper », « estoufement », « aler » sont écrits avec une consonne simple, « traité », « droite » et « coupe » avec une consonne double fautive pour l'orthographe actuelle, et les autres mots (y compris « intelligence ») avec une consonne double conforme aux règles orthographiques actuelles ;

– les mots « reigles », « tous », « souvant » se trouvent également sous cette forme dans les manuscrits de Montarcis, mais ne figurent pas dans les *Pièces de luth*, ce qui rend la comparaison impossible.

Les livres de Denis Gaultier comptent parmi les premières publications musicales françaises gravées en taille-douce, dans les deux cas par Jean Richer, qui mit le premier cette technique au service de la musique en 1660 et grava en dehors des deux tablatures de Gaultier des recueils d'airs de Michel Lambert (1610 ?-1696) et de Bertrand de Bacilly (1621-1690). La première publication, un recueil d'airs de Lambert,¹⁴² fit l'objet de deux contrats d'association entre Lambert, Richer, Bacilly et l'avocat et poète Charles Bouchardeau (mort après

¹⁴¹ En revanche, ces particularités n'apparaissent pas dans les traités imprimés, où les imprimeurs ont peut-être choisi de gommer les aspects peu conventionnels de l'orthographe.

¹⁴² Michel Lambert, *Les airs du sieur Lambert. Gravez par Richer* (Paris : Charles de Sercy, 1660).

1664). Bacilly, qui possédait à sa mort un portrait de Gaultier, deux luths et deux théorbes, connaissait donc le luthiste, qu'il en ait été l'élève ou l'ami, et pourrait l'avoir mis en relation avec le graveur.¹⁴³ Quoi qu'il en soit, on ne peut imputer à ce dernier, qui devait en principe reproduire fidèlement son modèle, les différences orthographiques qu'on observe entre les deux volumes et, au-delà, entre les préfaces des différentes publications gravées par le même Richer : cela impliquerait que celui-ci soit passé des graphies peu cohérentes des *Pièces de luth* à l'orthographe non seulement assez systématique, mais aussi en tous points conforme à la *Science générale* et au testament de Montarcis, du *Livre de tablature* ! On peut donc en conclure qu'il a travaillé d'après un texte rédigé sans doute en partie par Gaultier mais recopié par Montarcis. Si celui-ci a visiblement profité de l'occasion pour faire la promotion de son propre traité, on ne peut en revanche ni affirmer ni exclure qu'il ait pris part à la préparation des pièces elles-mêmes en vue de leur édition.¹⁴⁴

Montarcis, Louis de Lesclache et les tables dichotomiques

Lors de la signature du contrat de 1659, le graveur Richer est domicilié « à Paris Isle Notre Dame rue Poulletière » chez Louis de Lesclache (ca 1600-1671), professeur de philosophie aristotélien en vogue, actif à Paris depuis 1633 environ, et dont les ouvrages connaissent de multiples éditions. De 1648 à 1656, Richer a gravé pour lui les tables de *La philosophie divisée en cinq parties* puis de *La philosophie expliquée en tables*, ainsi que le frontispice de ce dernier ouvrage,¹⁴⁵ et Montarcis peut avoir projeté de lui faire graver ses propres tables sur le luth, mentionnées dans l'avertissement du *Livre de tablature*.

¹⁴³ Laurent Guillo et Frédéric Michel, « Nouveaux documents sur le maître de chant Bertrand de Bacilly », *de musicologie* 97/2 (2011), pp. 286-291.

¹⁴⁴ Cette question sera développée par Andreas Schlegel dans l'ouvrage à paraître cité *supra*, n. 1. Voir aussi la communication citée n. 6. Gaultier devait avoir projeté la publication de ce recueil depuis longtemps puisqu'il avait obtenu dès octobre 1669 un privilège pour un ouvrage de ce titre, mêlant ses œuvres à celles de son cousin. L'absence quasi-totale des signes décrits dans l'Avertissement (doigtés de main droite et agréments) dans une partie des pièces peut suggérer qu'il ne les aura pas toutes révisées avant publication.

¹⁴⁵ Louis de Lesclache, *La philosophie divisée en cinq parties* (Paris : C. Chastellain, 1648-1650) et *La philosophie expliquée en tables* (Paris : s. n., 1651-1656). Toutefois, le frontispice de la première partie de ce dernier ouvrage est gravé par Jean Boulanger d'après François Chauveau. Sur Louis de Lesclache, voir Ch. Urbain, « Louis de Lesclache (1600 ?-1671) », *Revue d'histoire littéraire de la France*, vol. 1 (1894), pp. 353-358 ; Émile Magne, « Louis de Lesclache, philosophe et réformateur de l'orthographe : d'après des documents inédits », *Mélanges de philologie et d'histoire littéraire offerts à Edmond Huguet* (Paris : Boivin, 1940), pp. 288-303 ; Michel Le Guern, introduction à Louis de Lesclache, *La rhétorique ou L'éloquence française* (Paris : Classiques Garnier, 2012). Dans la préface de *La philosophie divisée en cinq parties*, il précise qu'à cause d'ouvrages faussement publiés sous son nom il s'est cru « obligé de faire imprimer ma Philosophie, avec tous les discours publics, que j'ay faits depuis quinze années [...] pour donner l'intelligence des tables que j'ay faites sur la philosophie. » Il ensei-

Lesclache et Montarcis, exacts contemporains, manifestent une même prédilection pour les tables dichotomiques popularisées par Pierre La Ramée (Petrus Ramus), qui permettent de visualiser les subdivisions d'une même notion.¹⁴⁶ Lesclache les fait figurer en tête des parties de ses ouvrages et les développe ensuite dans le texte, mais les fait également imprimer séparément. Quant à Montarcis, il évoque déjà dans le *Traité des fondements de la science générale et universelle* « la manière de composer des tables ainsi que nous avons fait touchant plusieurs arts & sciences » et publie quelques années plus tard l'*Explication de la table générale*. Il affirme dans le *Traité de la raison* en avoir composé cinq ou six cents¹⁴⁷ et insère dans la *Science générale* un *Traité de l'utilité des tables des arts et des sciences, et même de celles que l'on a composées pour les négociations et pour les affaires et quels sont les effets et les avantages qu'on en peut recevoir*, où il souligne leurs avantages.¹⁴⁸

Si de nombreux auteurs avaient certes déjà utilisé ces tables dichotomiques depuis le siècle précédent, voire publié des ouvrages entiers sous cette forme,¹⁴⁹ ils écrivaient généralement en latin pour un public universitaire. Il en existe beaucoup moins d'exemples en français avant Lesclache et Montarcis.¹⁵⁰ Charles Sorel note à propos des tables de Lesclache et de ses devanciers,

gnait donc depuis 1633 environ, ce qui confirme qu'il était né vers 1600, comme le suggérait Charles Urbain, et non vers 1620 comme l'affirment certains dictionnaires biographiques.

¹⁴⁶ Voir Walter J. Ong, *Ramus, method and the decay of dialogue : from the art of discourse to the art of reason* (Cambridge, Mass. : Harvard University press, 1958), en particulier pp. 199-202.

¹⁴⁷ Pierre Baudouin de Montarcis, *Traité des fondements de la science générale et universelle*, pp. 14-15, et *Traité de la raison*, p. 59.

¹⁴⁸ Pierre Baudouin de Montarcis, *Science générale*, Volume 16, ff. 84r-88r. Selon lui, elles permettent de « cognoître le fond des choses, et en voir l'ordre et la subordination afin de pouvoir faire la preuve des questions et des propositions, resoudre et conclure, avec certitude et avec cognoissance de cause, ce qu'il faut faire ou éviter, fuir ou combattre ou resister » et « ce représenter fort aisement toutes les choses pour parler en public, et mesme pour resister à l'oubly afin d'aider la memoire et le jugement » ; grâce aux tables, « l'on représente en fort peu d'étendue ce qui est de plus fin et de plus essentiel dans ce grand discours qu'on est obligé de faire de telle sorte que par ce moyen l'on conçoit et l'on apprend facilement l'art ou la science, on en trouve le fond, on voit les choses avec un grand ordre sans confusion avec des divisions et des subdivisions fort justes, sans embarras, de telle sorte qu'on peut avoir plus de cognoissance d'un art ou d'une science en huit jours qu'on en pouroit apprendre en quatre mois par la metode vulgaire et par la lecture d'un grand nombre de volumes ».

¹⁴⁹ Parmi les exemples d'ouvrages exclusivement constitués de tables, on peut citer Theodor Zwinger, *Aristotelis Stagiritae De moribus ad Nicomachum libri decem : tabulis perpetuis, quae commentariorum loco esse queant, explicati & illustrati* (Basileae : Joannes Oporinus, Eusebius Episcopus, 1566) ; Petrus Ramus, *P. Rami Professio regia*, Johann Thomas Freigius (éd.) (Basilae : Sebastianus Henricpetri, 1576) ; Giacomo Zabarella, *Tabulae logicae* (Patavii : Paulus Meietus, 1580).

¹⁵⁰ On peut citer Christofle de Savigny, *Tableaux accomplis de tous les arts liberaux* (Paris : Jean et François de Gourmont, 1587), Barthélemy Cabrol, *Alphabet anatomic, auquel est contenue l'explication exacte des parties du corps humain et reduites en tables selon l'ordre de dissection ordinaire, avec l'osteo-*

parmi lesquels il ne cite nommément que Christophe de Savigny, que « certaines personnes studieuses ont mis depuis [i. e. à la suite de Savigny] plusieurs sciences ou disciplines en tables, qu'on trouve en feüilles chez les marchands ; il seroit à souhaiter que celles qui ont esté dressées par M. de Montarsis, lesquelles sont si doctes & si ingenieuses, fussent rendues publiques, estant tout autre chose que ce qu'on a veu jusques icy. »¹⁵¹ Lesclache, Montarcis et leurs contemporains, comme le carme Léon de Saint-Jean (1600-1671), n'innovent donc pas particulièrement en recourant aux tables, mais plutôt dans leur façon de le faire. En effet, ils s'adressent à un public plus large et plus mondain que leurs devanciers, notamment aux dames,¹⁵² et proposent systématiquement des tables en français, parfois vendues en feuilles et donc autonomes. Les tables servent également à l'occasion de support pour des conférences.¹⁵³

Montarcis les utilise peut-être ainsi, car il explique comment « réduire » les tables en livres, en procédant ainsi à l'inverse des auteurs qui « réduisaient » Aristote en tables à l'usage des étudiants :

C'est pourquoy il faut sçavoir reduire les tables en livres ainsy que je l'ay fait, en laisant un demy feuille de blanc de chaque costé pour y mettre l'explication, ainsy que je l'ay observé en mes tables qui sont reduites en forme de livre, où je fais voir en la page qui est en blanc, l'explication des principes et des maximes qui y sont representées, avec les raisons sur quoy le dessein de la table a esté inventé et figuré.¹⁵⁴

logie, & plusieurs observations particulières (Tournon : Claude Michel et Guillaume Linocier, 1594) et Jean Crassot, *La science morale d'Aristote, reduite en abregé, fort methodiquement expliquée*, Pierre Boulanger (éd.) (Paris : Remy Dallin, 1617).

¹⁵¹ Charles Sorel, *La bibliotheque françoise* (Paris : Compagnie des libraires du Palais, 1664), pp. 27-29.

¹⁵² Pierre Baudouin de Montarcis, *Traité de la raison*, p. 53, parlant de sa Science générale : « J'ay neantmoins rendu les choses si faciles & si aisées, que les dames qui voudront s'y appliquer, pourront en cinq ou six mois en acquérir l'intelligence, & en connoistre l'ordre et la methode avec beaucoup de facilité ». Léon de Saint-Jean, OCD, *Le portrait de la sagesse universele, avec l'idée generale des sciences ; et leur plan representé en cent tables* (Paris : Guillaume Benard et Antoine Pas-de-Loup, 1655). La deuxième partie de l'ouvrage, non cité par RD, est un abrégé de la « rhétorique » de Raymond Lulle, la troisième consiste exclusivement en tables. Dans l'avis « A celuy qui lit », sig. 12v, l'auteur indique qu'il s'adresse aussi aux dames dévotes « dont les unes dans le monde, les autres dans le cloître font leurs innocentes delices des belles connoissances de l'esprit ».

¹⁵³ François Colletet, *Le bureau académique des honnestes divertissemens de l'esprit* (Paris : l'auteur, 1677), dans sa livraison du 29 avril 1677, p. 36, annonce qu'un « galand homme » proposera comme tous les ans des « conférences de philosophie, tant ancienne que moderne, reduite en tables & en discours continus », qui auront lieu rue Saint-Benoît, à l'hôtel d'Anjou. Peut-il s'agir de Montarcis, qui demeure à proximité ? Rien n'autorise à l'affirmer, rien ne semble l'exclure non plus.

¹⁵⁴ Pierre Baudouin de Montarcis, *Science générale*, Volume 16, f. 113v

Témoignages sur Montarcis chez ses contemporains

En dehors de l'abbé Perroquet, de Charles Sorel et du biographe anonyme de Jean-Baptiste Morin, déjà cités, peu d'auteurs contemporains mentionnent Montarcis. Celui-ci a recensé lui-même certaines de ces références dans un chapitre intitulé « Les remarques qui ont été tirées des auteurs, et de ce qui a été dit et écrit touchant la personne du Sieur de Montarcis et de ses ouvrages et qui ont approuvé la science générale et universelle qu'il a inventée et composée ».¹⁵⁵ En plus de Charles Sorel pour le passage cité plus haut, il ne parvient à y réunir que les quatre auteurs qui suivent.¹⁵⁶ Pour une raison inconnue, il passe sous silence l'ouvrage de Perroquet, qu'il connaît pourtant.¹⁵⁷

René Bary écrit dans sa *Physique* que « Monsieur de Montercy, qui est assez connu en France, dit souvent qu'il ne faut penser qu'à trois choses ; qu'il ne faut penser qu'au salut, qu'à la santé & à la fortune, ce vaste génie a raison de vouloir qu'on pense à la santé ».¹⁵⁸ Cette trilogie rappelle que « par le moyen de cette science générale l'on peut » – selon son auteur – « devenir fort intelligent et fort sçavant, l'on peut travailler pour la gloire de Dieu, pour le salut et pour la santé et pour trouver la condition heureuse ; l'on peut aussi parvenir aux dignités, aux élévations et à la belle gloire, et même à la possession des biens et des richesses. »¹⁵⁹

Le grammairien Claude Irson mentionne Montarcis parmi ceux qui « ont le mieux réussi dans les sujets particuliers » en raison du *Traité des fondements de la science générale et universelle* et ajoute en se référant au Père Mersenne qu'« il y a long-temps qu'il a fait voir la source & l'origine des arts & des sciences, & la preuve de l'immortalité de l'âme ».¹⁶⁰

¹⁵⁵ Pierre Baudouin de Montarcis, *Science générale*, Volume 1, ff. 69r-80r.

¹⁵⁶ Ces références ne comprennent que le nom de l'auteur, le titre et éventuellement la page.

¹⁵⁷ Voir plus haut, p. 84 et n. 118.

¹⁵⁸ René Bary, *La physique, où selon les anciens et les modernes il est traité de tout ce qu'il y a de plus curieux dans la nature* (Paris : J. Coustot, 1671), préface, pp. [8-9] (sig. è-év). Selon Montarcis, Bary le mentionnerait aussi dans *La rhétorique française où pour principale augmentation l'on trouve les secrets de notre langue* (Paris : Pierre Le Petit, 1665), p. 381, mais je n'y ai pas trouvé la moindre mention du philosophe dans les 470 pages de cet ouvrage.

¹⁵⁹ Pierre Baudouin de Montarcis, *Avis important touchant la science générale*, f. 17r.

¹⁶⁰ Claude Irson, *Nouvelle méthode pour apprendre facilement les principes et la pureté de la langue française* (Paris : Pierre Baudouin le fils, 1660), p. 324. Ce passage ne figure pas dans la première édition (Paris : l'auteur, 1656). Pierre Baudouin ou Baudouyn père et fils, reçus libraires respectivement les 3 février 1650 et 15 mai 1653 (Augustin-Martin Lottin, *Catalogue chronologique des libraires et des libraires-imprimeurs de Paris, depuis l'an 1470, époque de l'établissement de l'imprimerie dans cette capitale, jusqu'à présent* (Paris : Jean-Roch Lottin, 1789), 1^{re} partie, pp. 113 et 116), n'ont aucun rapport avec

Philippe Andrenas, seigneur d'Aubigny et d'Armenò, est apparemment le seul de ses contemporains à associer les noms de Montarcis et de Raymond Lulle. Cet ancien conseiller et maître d'hôtel ordinaire du Roi écrit dans un curieux ouvrage où il s'offre à fabriquer devant notaires de l'or potable levain très parfait moyennant la somme de deux millions de livres :¹⁶¹

Vous verrez qu'il n'y a rien qu'un solide & parfait raisonnement ne puisse prouver & découvrir, comme l'a fort bien remarqué dans ses doctes escrits le sçavant de nos jours le sieur de Montarsis, & auparavant luy & d'une autre façon, mais toujours revenant à une mesme chose, Saint Raymond-Lulle, martyrisé & tué, *in odium fidei rationibus probata*, en haine de la Foy qu'il avoit prouvée aux Infideles par raison ; autheur blâmé avec doute & crainte par les uns, loué par les autres, admiré de plusieurs, & tres estimé de quelques-uns.

La mention de « Saint Raymond Lulle » suggère qu'Andrenas et Montarcis – lui-même alchimiste et auteur d'un *Traité de l'or potable*¹⁶² – se connaissaient personnellement : le second est en effet seul, avec l'abbé Jean d'Aubry, à désigner ainsi le Docteur illuminé.¹⁶³

Enfin, le nom de Montarcis serait mentionné dans une poésie latine de Jacques Pinon, abbé de Condé, intitulée *Ad Caium medicum* et que je n'ai pas retrouvée.¹⁶⁴

En dehors de ces quelques témoignages recensés par notre auteur lui-

Pierre Baudouin de Montarcis.

¹⁶¹ Philippe Andrenas, *Premier extrait d'un livre intitulé : Or potable levain, ou Discours de l'or potable levain, et l'offre faite au public d'en faire de tres parfait* (Paris : Jacques Bouillerot, 1674), pp. 87-88. Dans les lignes qui suivent, l'auteur, avoue avoir dû lire quarante et une fois *De articulis fidei* (Bo III.24) avant de le comprendre, mais exprime son admiration envers Raymond Lulle et précise que celui-ci est « bien expliqué dans le *Digestum sapientiae* du tres reverend Pere Yves capucin, & tres-bien entendu par un gentilhomme de Provence, le fils d'un conseiller du Parlement d'Aix, le sieur de Mauvans demeurant en ladite ville d'Aix ». Il affirme aussi avoir entendu le P. Hiérosme Montal, augustin, dire « qu'il falloit raisonner comme Raymond-Lulle, ou renoncer au raisonnement. Ce dire me sembla & me semble encore bien hardy, mais il m'en donna sur le champ quelques preuves assez belles & assez fortes dans l'espace d'une ordinaire & briefve visite & conversation ».

¹⁶² BSB, Cod. Gall. 500.

¹⁶³ Cf. *infra*, p. 109 et n. 206.

¹⁶⁴ Les poésies latines de Jacques Pinon ont été publiées dans de minces plaquettes, dont les suivantes ont été consultées car contenant plusieurs pièces de vers : *Ad reverendissimum & illustrissimum dominum D. Dominicum Seguierum antistitem Meldensem* (s. l., 1637), *Ad virum clarissimum Robertum Passartium*,... - *De Morte Petri Passartii*,... *fratris ejus unici... elegia* (s.l.n.d.), *Aliquot epigrammata, in id, quod Joanna Monlucia... ultima sua voluntate statuerit corpus suum deferendum in avita mausolea et ex mortuo corpore prius jussit cor extrahi* (s.l.n.d.), *Cantica nova Jacobi Pinonis*,... *in praecipua festa beatissimae Virginis* (s.l.n.d.), *In tria festa Virginis, tria adhuc cantica nova Jacobi Pinonis*,... (s.l.n.d.), *Miscellanea epigrammata ad viros illustres* (s.l.n.d.). Aucune d'entre elles ne contient le poème cité par Montarcis.

même vers la fin de sa vie, on doit peut-être le reconnaître dans ce Beaudouin, « homme d'esprit et de science, / De sagesse et de conscience, / Et pour tel, dans Paris, connu » que le gazetier Jean Loret présente comme son ami et qui, le samedi 9 février 1664, soutient dans une des grandes salles de la Sorbonne « Des questions théologiques, / Avec tant de solidité, / Avec tant de capacité, / Qu'il a, par son docte génie, / Fort satisfait la compagnie. »¹⁶⁵

Ces références élogieuses mais peu nombreuses suggèrent que Montarcis était connu d'un cercle restreint qui dépassait sans aucun doute celui des lul-listes, dans la mesure où aucun des auteurs qu'il mentionne n'en fait partie.

Les dispositions testamentaires de Montarcis concernant ses œuvres et sa bibliothèque

Dans son testament du 21 mars 1681, Montarcis réglait avec soin le sort de ses œuvres restées manuscrites et de sa bibliothèque. Comme il ne revint sur le sujet dans aucun des deux codicilles ajoutés en 1684 et 1685, ces dispositions restaient donc valables à sa mort, à cette différence près qu'en raison du décès de Marie Pipereau, épouse du testateur, son fils Pierre III se trouvait désormais chargé de l'exécution du testament.

Montarcis chargeait sa femme et son fils de faire imprimer certains des volumes de la *Science générale*, en priorité les volumes 1 et 3 à 10,¹⁶⁶ ainsi que cinq ou six de ses grandes tables, et de ne pas se défaire de ses volumes de copies et de traductions de la *Quintessence* et des autres traités de Raymond Lulle, mais d'en laisser seulement faire des copies.

Aucun des traités ne fut publié. Leur auteur les laissait en effet inachevés et son héritier ne se sentit sans doute pas apte à leur donner une forme convenable pour la publication, ou ne voulut pas s'en donner la peine. Cela aurait en effet représenté un travail considérable, car à côté de passages restés à l'état de pages blanches ou de notes de travail parfois insérées après coup¹⁶⁷ et d'autres

¹⁶⁵ Jean Loret, *La Muze historique ou Recueil des lettres en vers contenant les nouvelles du temps. Tome IV, 1663-1665*, Charles-Louis Livet (éd.), (Paris : P. Daffis, 1878), livre VI, lettre XV, vv. 243-256, p. 163.

¹⁶⁶ Cf. Pierre Baudouin de Montarcis, *Science générale*, Volume 1, note au contreplat supérieur : « Il faudra faire imprimer les volumes de la science generale en [effacé : 13] volumes séparés et que chaque volume soit de la grandeur d'un grand livre en octavo comme mon traité de la Raison ou comme ce present manuscrit. Le caractere doit estre de lettres de St Augustin. Les pages doivent estre bien fournies et y laisser peu de marge. »

¹⁶⁷ Par exemple, dans le volume 5, « où il est traité de la definition et de la description des termes les plus importants dont il est parlé en cette science generale ou comment il en faudra faire l'expression, l'enonciation, ou l'explication, afin de pouvoir faire comprendre et entendre la signification des mots et des termes », cer-

raturés et corrigés, on trouve un certain nombre de redites entre volumes ou à l'intérieur d'un même volume.

Ivo Salzinger et l'acquisition des manuscrits de Montarcis

Les manuscrits restèrent probablement dans la maison de la rue Carpentier jusqu'à leur acquisition pour le compte de l'électeur palatin Johann Wilhelm par Ivo Salzinger, S. J., événement que J. N. Hillgarth situe entre 1710 et 1713.¹⁶⁸ Il paraît évident à présent que Salzinger les acheta à Pierre III Baudouin de Montorsy. L'important corpus manuscrit provenant de Montarcis à présent conservé à la Bayerische Staatsbibliothek, constitué tant de ses propres œuvres que de copies, traductions et commentaires d'œuvres attribuées à tort ou à raison à Raymond Lulle, suggère à première vue que son fils aura tenu à respecter sa volonté de ne pas disperser sa bibliothèque.¹⁶⁹

Cependant, on ne retrouve pas parmi les titres conservés tous ceux mentionnés dans le testament et les œuvres de Montarcis. D'autre part, deux volumes de la collection de copies, correspondant au contenu d'une édition de 1515, aujourd'hui conservés à la BnF, proviennent de la bibliothèque du chancelier Pierre Séguier (1588-1672), héritée par son petit-fils Henri Du Cambout, duc de Coislin et évêque de Metz (1664-1732), qui la légua en 1732 au monastère de Saint-Germain-des-Prés, dont la bibliothèque fut confisquée en 1790.¹⁷⁰ Cependant, ces deux volumes in-folio ne paraissent pas figurer dans le catalogue de la bibliothèque Séguier imprimé en 1686.¹⁷¹

tains mots reviennent plusieurs fois, parfois sur des papiers de formats différents, avec une écriture d'aspect différent tandis que quelques-uns, comme « cause » ou « obligation », n'ont pas de définition. De plus, l'ordre alphabétique n'est pas respecté. Il s'agit visiblement d'un recueil de notes pas prêt pour la publication.

¹⁶⁸ Hillgarth, *Ramon Llull* (cité *supra*, n. 4), pp. 347 et 359.

¹⁶⁹ Cf. *infra*, Annexe I.

¹⁷⁰ Sur la bibliothèque du chancelier Séguier, voir Léopold Delisle, *Le cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale. Tome II* (Paris : Imprimerie nationale, 1874), pp. 78-99 et 46-52.

¹⁷¹ Le *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de défunt Monseigneur le chancelier Segulier* (Paris : François Le Cointe, 1686), qui reprend le procès-verbal de prise (BNF, MSS, Latin 11878) sans les estimations, mentionne en ce qui concerne Raymond Lulle et ses commentateurs les manuscrits suivants : section « Chimistes », p. 108, « *Epistola Raimundi Lulli, missa regi Roberto de accuratione lapidis*, 4^o parchemin, un volume » (BNF, MSS, Français 19960) ; section « Philosophies », p. 114, « *La science de Raimond Lulle, avec la logique, & un abrégé de son art*, 4^o parchemin & veau rouge, 8^o, 4 volumes » (dont probablement BNF, MSS, Français 19965 et 19966) ; « *L'œuvre d'or de Valerius de Valeris sur la science de Raimond Lulle*, 4^o parchemin, un volume » (BNF, MSS, Français 19972) ; « *Traité de la clef de l'art de Lulle, par Jean Henri*, 4^o parchemin, un volume » (BNF, MSS, Français 19967) ; p. 115, « *Commentaire d'Agrippa, sur l'art de Raimond Lulle, & quelques remarques tirées de Sextus Empericus*, 4^o parchemin, un volume » (BNF, MSS, Français 19971) ; « *Raimundi Lullii de scientia & sapientia sublimi, en l'an 1304*, fol. veau marbré, un

Parmi les manuscrits conservés à Munich, on reconnaît le contenu de la « cassette cottée A » dans les manuscrits à présent cotés Clm 10619 à Clm 10640, tous en français bien que classés parmi les « Codices latini ».¹⁷² Les livres et manuscrits « qui sont en la casette des traités de saint Raymond Lulle, parce qu'ils sont conforme aux originaux de cet auteur, ce qui ne se trouve plus » correspondent aux actuelles cotes Clm 10573 à Clm 10585, qui sont effectivement « cottés par des renvois et par des chiffres, ce qui fait que les uns sont expliqués par les autres ».¹⁷³ Montarcis, décrivant le contenu des quatre parties de sa *Science générale*, dit qu'elles se trouvaient « dans la casette cottée A A en seize petits volumes in octavo », ¹⁷⁴ les actuels Cod. Gall. 483 à 498 (tomes 1 à 16), auxquelles il faut ajouter le Cod. Gall. 499 (tome 10 bis) ainsi que l'*Avis important touchant la science générale* (Cod. Gall. 481) et le *Discours touchant le dessein de la Science générale* (Cod. Gall. 482). Le « 17 volume que l'on propose de faire » ne semble pas avoir vu le jour et le volume 18 devait contenir des traités de la cassette cotée A.¹⁷⁵ La « table generale comme une espece de mape monde, qui a esté imprimée » se trouve bien entre les ff. 89 et 90 du volume 16 (Cod. Gall. 498) et le livre dans lequel elle a été réduite correspond au *Traité de l'explication de la table générale* (Cod. Gall. 501) publié probablement en 1655.¹⁷⁶ On peut identifier « le traité que j'ay fait

volume » (non identifié) ; section « Memoire des livres manuscrits français qui ne sont point compris dans l'inventaire », 2^e pagination, p. 46 : « *Traité philosophique de Raymond Lulle*, 8^o bazane ». L'identification de Latin 12972 et 12973 comme manuscrits de Montarcis étant intervenue à la fin de la rédaction de cet article, les catalogues manuscrits de la bibliothèque Ségurier (BNF, MSS, Latin 11873-11882) n'ont pas été consultés.

¹⁷² D'après leurs titres, ces traductions et commentaires français de Montarcis semblent porter exclusivement sur des œuvres alchimiques apocryphes parmi lesquelles on peut identifier avec une quasi-certitude le *Liber de secretis naturae seu de quinta essentia* MP I.39 (Clm 10622 à 10632) et de façon plus hypothétique *Magna clavis* MP I.53 (Clm 10619 à 10621), *Testamentum* MP I.61 (Clm 10636, 10637 et 10639), *Testamentum novissimum* MP I.62 (Clm 10638) et *Codicillus* MP I.10 (Clm 10639). Clm 10633 à 10635 portent sur des « œuvres de chymie et de médecine » qui restent à identifier.

¹⁷³ Sur ces manuscrits, cf. Hillgarth, *Ramon Llull* (cité *supra*, n. 4), pp. 346-347 et le présent article, pp. 79-84 et Annexe I. Les « cottes » correspondent à l'emplacement des traités dans l'*Electorium* original (BNF, MSS, Latin 15450). On en voit un exemple dans Clm 10576, bas du f. 66r, qui renvoie vers Clm 10579, f. 101r.

¹⁷⁴ Pierre Baudouin de Montarcis, *Avis important touchant la science générale*, f. 6r.

¹⁷⁵ Pierre Baudouin de Montarcis, *Discours touchant le dessein de la science générale*, ff. 20r (avec le détail du contenu prévu pour le volume 17) et 20v-21r : « On traite encoere au 18 vol. qui contiendra les traités qui sont en la casette cottée [*sic*] A de la preuve de la possibilité de la pierre philosophale, qu'on appelle l'oeuvre des philosophes [...]. L'on y trouvera la demonstration admirable et l'explication du *Livre des secrets de la nature* et de la *Quinte essence* de St Raymond Lulle [...] la demonstration de l'*Art general* et de tous les traités que R. Lulle a fait touchant la chymie, la medecine et l'astrologie par où l'on peut entendre tous ses ouvrages [...] » ; *Science générale*, Volume 1, ff. 180v-182r.

¹⁷⁶ Pierre Baudouin de Montarcis, *Avis important touchant la science générale*, ff. 6r et 9v. Sur la date de publication de l'*Explication de la table générale*, voir *supra*, pp. 84-85.

des fondements de l'astrologie qui est en une casete de bois » au Cod. Gall. 506 ;¹⁷⁷ il se peut que la même cassette ait contenu les actuels Cod. Gall. 500 à 516 et 518 à 525.

En revanche, d'autres œuvres manquent, comme « les trois manuscrits in 4 que j'ay composés pour combatre les calvinistes avec les tables qui regardent ce desein, qui sont en une layete en mon cabinet à costé du grenier » ou « les Autorités de la Sainte Ecriture qui sont en un caïer manuscrit que j'ay composé qui est in 4° cotté A C qui est en la casette cottée A A ». ¹⁷⁸ De même, les « quarantes [*sic*] traités où l'on fait des aplications selon cette metode aux arts, aux sciences, aux affaires et aux negotiations et mesme selon l'usage et selon la maniere qui est observé dans le Monde » n'ont visiblement pas tous été conservés et aucune des « cinq ou six cens tables » où ces arts et sciences étaient représentés et « où l'on en fait voir les deseins et où l'on marque ce qu'il y a de plus essentiel » ne semble être parvenue jusqu'à nous. ¹⁷⁹

Salzinger insère dans les *Testimonia virorum insignium, partim discipulorum B. Raymundi Lulli, partim aliorum literatorum*, une notice sur Montarcis, qui donne l'impression d'une bonne connaissance de son œuvre :

Petrus Baudovinus Dominus de Montarsis.

Plurimorum voluminum tam in Artem generalem, quam in varias artes & scientias particulares ac specificas scriptorum author ac insignis Lullista, quorum tamen pauci (nempe inferius nominandi) typis prodierunt. Collegi Parisiis authore jam vitâ functo sequentia manuscripta (præter alia non pauca Lulliana antiquissima) ipsius Baudovini propria, sedecim tomulos in quarto solummodò de Arte generali agentes, opus eximium, si ad calcem fuisset perductum; sed singulæ ipsius partes rudi quâdam ichnographiâ in chartam sunt conjectæ, & per consequens imperfectæ relictæ, nullius proin utilitatis: asservantur etiamnum in bibliotheca Serenissimi Electoris Paladini Düsseldorfii.

Transtulit idem author totum Librum de quinta essentia Raymundi Lulli in linguam vernaculam, scilicet Gallicam, adjunctis expositionibus, restituendo deficientia quædam, & exhibendo figuras, tabulas literasque propriis suis ab ipso B. Raymundo præscriptis coloribus, magni pariter laboris, industriæ & perspicitiæ opus, aliquot tomis sat densis in quarto conclusum.

¹⁷⁷ Pierre Baudouin de Montarcis, *Science générale*, Volume 16, f. 197r.

¹⁷⁸ Pierre Baudouin de Montarcis, *Science générale*, Volume 2, f. 308v et Volume 9, f. viii v. Cependant, le *Traité où il est prouvé qu'on doit honorer la Sainte Vierge* et le *Traité de la grâce* pourraient éventuellement faire partie des traités contre les calvinistes.

¹⁷⁹ Pierre Baudouin de Montarcis, *Discours touchant le dessein de la science générale*, ff. 20v-21r. Parmi les sujets abordés dans les traités conservés, on peut citer l'architecture, la fortification, la maçonnerie, la charpenterie, la menuiserie, l'escrime.

Eidem linguæ suæ maternæ commisit Testamentum novissimum B. Raymundi ; scripsit pariter Tractatus de Mathematica, Justitia, Medicina, Astrologia, Morali, de Commercio, de Immortalitate animæ rationalis, de Agente universali, de Materia prima dissolventis & modo illud præparandi, de Clave in libros medicos & chimicos B. Raymundi, quæ omnia MStâ vidimus, legimus, & principiis Lullianis conformia reperimus.

Suivent un résumé et un commentaire élogieux du *Traité des fondements de la science générale et universelle* et du *Traité de la raison*.¹⁸⁰

Les œuvres manuscrites ont-elles bénéficié de la part de Salzinger de la même attention que les traités publiés ? Certes, sa description de la *Science générale* correspond parfaitement à la réalité, mais un examen relativement superficiel des volumes suffit pour se rendre compte de leur inachèvement et rien ne prouve donc qu'il les ait lus intégralement. Dans la dernière phrase, la liste des autres traités manuscrits, à une exception près, provient en fait directement du *Traité des fondements de la science générale et universelle* et comprend certaines œuvres apparemment perdues, alors que plusieurs de celles encore conservées à Munich n'y figurent pas.¹⁸¹ *La clef des ouvrages de chimie et de médecine du Bienheureux Raymond*, citée en dernier, fait également exception par le fait que le jésuite affirme clairement en avoir vu et lu les manuscrits.

¹⁸⁰ Ivo Salzinger, *Testimonia virorum insignium, partim discipulorum B. Raymundi Lulli, partim aliorum literatorum*, in *MOG* I, vii, 46-48 : 206-208) : « Pierre Baudouin sieur de Montarcis. Auteur d'un assez grand nombre de volumes d'écrits, tant sur la Science générale que sur divers arts et sciences particuliers et spécifiques, dont pourtant quelques-uns seulement (qui seront cités plus bas) ont été livrés à l'impression, et lulliste distingué. J'ai recueilli à Paris, alors que l'auteur était déjà décédé, les propres manuscrits de Baudouin qui suivent (en plus d'un certain nombre d'autres manuscrits lulliens très anciens), seize petits volumes in-quarto traitant exclusivement de la Science générale [Codd. Gall. 483-499], œuvre remarquable, si elle avait été menée à son terme ; mais ses différentes parties sont jetées sur le papier comme quelque esquisse non dégrossie, et par conséquent laissées inachevées, donc d'aucune utilité : ils sont conservés encore maintenant dans la bibliothèque du Sérénissime Électeur palatin à Dusseldorf. Le même auteur a traduit en langue vernaculaire, c'est-à-dire en français, tout le *Livre de la quinte essence* de Raymond Lulle, en ajoutant des explications, en restituant un passage manquant, et en présentant les figures, les tables et les lettres dans leurs couleurs appropriées, prescrites par le Bienheureux Raymond lui-même – ouvrage fruit d'un labeur, d'une application et d'une perspicacité également grands, contenu dans quelques volumes in-quarto assez épais [CIm. 10622-10632].

Il a mis dans sa langue maternelle le *Dernier testament* du Bienheureux Raymond [CIm 10638 ; voir aussi CIm 10636, 10637, 10639] : il a également écrit des traités de mathématique [Cod. Gall. 503 ?], de justice [Cod. Gall. 522], de médecine [Cod. Gall. 525], d'astrologie [Codd. Gall. 505 et 506, peut-être aussi 508], de morale [Cod. Gall. 523 ?], de finance, de l'immortalité de l'âme raisonnable, de l'agent universel, de la matière première du dissolvant et la manière dont on doit le préparer, de *La clef des ouvrages de chimie et de médecine du Bienheureux Raymond* [CIm 10634 et 10635], de laquelle nous avons vu et lu tous les manuscrits, que nous avons trouvés conformes aux principes lulliens. »

¹⁸¹ Pierre Baudouin de Montarcis, *Traité des fondements de la science générale et universelle*, p. 16.

Rien ne permet actuellement de savoir ce qu'est devenu le reste de la bibliothèque et des manuscrits de Montarcis, dont il ne restait rien, comme on l'a vu, à la mort de son fils Pierre III. Celui-ci s'est-il, contrairement au souhait de son père, défait progressivement de livres et manuscrits isolés, avant que Salzinger n'acquière en bloc les manuscrits restants ? Ou bien celui-ci a-t-il au contraire opéré un choix, à la suite de quoi l'héritier a dispersé le reste ? On ne peut non plus exclure la possibilité que certains des manuscrits acquis par Salzinger aient été perdus pour une raison ou une autre lors de leur transfert de Paris à Düsseldorf, puis de là à Mannheim (1761) et enfin à Munich (1803), ou encore soient restés en la possession de leur acquéreur, dont la bibliothèque personnelle a en grande partie disparu.¹⁸²

Il se peut Salzinger ait également acquis des livres imprimés de la bibliothèque de Montarcis, mais il aura nécessairement été sélectif, car le testament du philosophe évoque à propos de sa bibliothèque des ouvrages « communs et inutiles » et des livres de dévotion sans intérêt pour l'étude de Raymond Lulle. Salzinger peut en revanche avoir acheté certains ouvrages lullistes, notamment les traités de Montarcis lui-même. Un certain nombre d'exemplaires du *Traité de la raison* comportent à la page de titre une mention « par Mr de Montarcis » qui pourrait être de la main de l'auteur. Si son caractère autographe était confirmé, signifierait-elle que ces exemplaires proviennent de sa bibliothèque personnelle ?¹⁸³

Les manuscrits de Montarcis à Mannheim et à Munich

Après le transfert de la bibliothèque électorale à Mannheim, les manuscrits se trouvèrent quelque peu dispersés. La plupart furent cotés dans la série O, mais deux le furent dans la série I et une douzaine restèrent sans cote. Dans la série O, les cotes 226 à 265 correspondaient à une série ininterrompue d'œuvres de Montarcis (la *Science générale* et les traités divers) aujourd'hui

¹⁸² Cf. Adam Gottron, *L'edició maguntina de Ramon Lull* (Barcelona : Institut d'Estudis Catalans, 1915), p. 37. Le manuscrit 220f de Mayence, Martinus-Bibliothek, contient entre autres l'ouvrage alchimique *Quæstiones Paulinæ et Olympiadis* copié – peut-être par Salzinger lui-même – « ex Ms. Montarsis post 3 dist. 5 essent. », ce qui suppose que la bibliothèque de Montarcis contenait une copie du *Liber de secretis naturæ* (MP I.39) dont la troisième distinction était suivie de ce texte. Or, le catalogue des manuscrits de la BSB ne signale pas les *Quæstiones*, ni même une copie du *Liber de secretis naturæ* dans sa version latine. Ou Salzinger fait-il allusion à la traduction commentée de Montarcis (Clm 10623-10630) ?

¹⁸³ Pour la liste de ces exemplaires, voir le catalogue, appendice I de cet article. Parmi eux figure celui conservé à la BSB (Enc. 217) qui, au contraire du *Traité des fondements de la science générale et universelle* (Ph. sp. 57), ne porte ni ex-libris ni reliure aux armes de la bibliothèque de Mannheim.

cotées Cod. Gall., alors que les actuels Clm – les copies d’œuvres de Raymond Lulle et les commentaires en français de Montarcis sur des œuvres attribuées au Bienheureux – avaient rarement reçu des cotes consécutives. Entre 1829 et 1852, les manuscrits latins furent recotés par provenances par le bibliothécaire Johann Andreas Schmeller (1785-1852), qui les réunit ensuite dans une unique série Clm (*Codices latini monacenses*) en se basant sur les cotes par provenances. Les manuscrits lulliens provenant de Montarcis furent ainsi à nouveau réunis en deux groupes au sein des *Codices Palatini* en tant que Codd. Pal. 573 à 585 et 619 à 640 avant de devenir Clm 10573 à 10585 et 10619 à 10640.¹⁸⁴ Les manuscrits en diverses langues européennes reçurent leurs cotes actuelles à la même époque. À cette occasion, un manuscrit fut attribué indûment à la collection de Montarcis : Cod. Gall. 517 (à présent Cod. icon. 215), coté comme deuxième volume du *Traité de la fortification* de Montarcis, est en réalité un recueil de planches pour le *Traité des fortifications* de Joseph Sauveur (1653-1716), écrit en 1691 au plus tôt.¹⁸⁵

La différence de traitement entre les *Lulliana* et les autres manuscrits de Montarcis se manifeste également en ce qui concerne les reliures. Pour ceux des *Codices gallici* qui ne sont pas restés à l’état de liasse, on trouve selon les cas la reliure d’origine en parchemin ou un cartonnage du ^{xix}e siècle. En revanche, les volumes à présent cotés Clm ont tous été reliés en cuir aux armes de l’électeur palatin Karl Theodor (1724-1742-1799) après leur transfert à Mannheim. Ils se présentaient probablement à l’origine sous forme de fascicules brochés ou en liasse et numérotés. Cela expliquerait certains illogismes dans la répartition des œuvres à travers les volumes. Ainsi, les œuvres copiées d’après l’*Electorium* sont dispersées à travers les différents recueils, alors qu’à l’intérieur de chaque volume de la collection Meliand elles se succèdent généralement dans le même ordre que dans le manuscrit parisien. De même, deux des œuvres copiées d’après un manuscrit appartenant au Père Esprit, *Lectura super figuras Artis demonstrativæ* (Bo II.B.9) et *Regulæ introductoriae in practicam Artis demonstrativæ* (Bo II.B.10), forment à elles seules le troisième fascicule de Clm 10571,

¹⁸⁴ Bayerische Staatsbibliothek, *Ordnung der Handschriften* bis zur Mitte des 19. Jahrhunderts <<https://www.bsb-muenchen.de/sammlungen/handschriften/ueber-die-sammlung/#c1100>> et *Konkordanz der Signaturen nach Schmeller und der heute gültigen Signaturen* <https://www.bsb-muenchen.de/fileadmin/pdf/handschriften/konkordanz_signaturen_schmeller_heute.pdf> (8 novembre 2016). Les manuscrits lulliens de toutes époques forment un sous-groupe à l’intérieur des 930 *Codices Palatini* (Codd. Pal. 493 à 658).

¹⁸⁵ Cf. Marianne Reuter, description de Cod. icon. 215 dans *BSB-CodIcon Online* <<http://codicon.digital-sammlungen.de/inventiconCod.icon.%20215.html>> (8 novembre 2016). Ce volume complète peut être une copie du traité de Sauveur cotée Cod. gall. 78.

de la collection Meliand. Or, dans la collection Montarcis, la première figure dans Clm 10584, à l'exception du colophon, qui se trouve en tête du f. 106r de Clm 10579, immédiatement suivi des *Regulæ introductoriae*.

Montarcis et les lullistes français de son temps¹⁸⁶

Notre auteur a l'ambition de s'inscrire par sa *Science générale* dans la lignée des « auteurs les plus sçavants et les plus fameux qui ont traité les choses par le raisonnement et par la demonstration », à savoir

Nostre Seigneur Jesus Christ [...], Saint Clement 3. pape [...] qui a fait un traité de la theologie naturelle [sans doute l'Épître aux Corinthiens du pape Clément 1^{er}], saint Anselme [...] qui a fait un traité de la theologie naturelle en son ouvrage [*sic*] de *Monologion* et de *Proslogion*, Saint Jean Damascene qui a fait un traité de la theologie naturelle [*De orthodoxa fide*], Saint Thomas *Contre les Gentils*, Proclus en sa *Theologie de Platon*, Euclide, Viète, Richart de Saint Victor en son traité *De la Trinité*, Saint Raymond Lulle, le subtil docteur Scot, Raymond de Sebonde espagnol, le cardinal de Cusa, Saint Francois Xavier, Faber Stapulensis, Lavineta, Sanchez jesuite qui a fait des traités touchant l'art de Lulle.¹⁸⁷

Cette liste de dix-sept noms comprend deux mathématiciens, Euclide et François Viète, mais principalement des théologiens et philosophes, parmi lesquels les six derniers ont pu être regroupés en tant que lullistes.¹⁸⁸ Il y cite côte à côte les deux promoteurs du lullisme en France au début du xvi^e siècle,

¹⁸⁶ Cette section doit beaucoup à Hillgarth, *Ramon Llull* (cité *supra*, n. 4), pp. 328-356.

¹⁸⁷ Pierre Baudouin de Montarcis, *Science générale*, Volume 1, ff. 1v-2r. Il y a ajouté par la suite « Monsieur Parisot maître des comptes a fait un traité en 1681 qui a pour titre *La foy dévoilée par la raison* » (voir *supra*, n. 128). Il considère par erreur Pedro Jerónimo Sánchez de Lizarazo (mort en 1614) comme jésuite, sans doute parce que son *Generalis et admirabilis methodus ad omnes scientias facilius et scitius addiscendas* (Tarazona : Carlos de Lavayen, 1613) avait été approuvé par Juan Artal, recteur du collège jésuite de Tarazona (Esperanza Velasco de la Peña, « Pedro Jerónimo Sánchez de Lizarazo y el origen de la imprenta en Tarazona », *Turiaso* 14 (1997-1998), p. 142). Il cite dans l'*Avis important concernant la science générale*, f. 13v, « les auteurs les plus fins, les plus doctes et les plus difficiles. C'est à sçavoir le *Fatum mundi* du R. Pere Ives capucin, les ouvrages de Proclus, de Richart de S. Victor, de Saint Anselme, de Tico Brahe, de Kepler, de Suichez, de Viète, d'Arnault de Vileneuve, de saint R. Lulle, de Rochetaille [Johannes de Rupescissa] et de plusieurs autres. » Suichez, désigné dans la *Science générale*, Volume 1, f. 46^{quatorze} comme « Suichez calculator qui a fait un traité de la quantité », est en fait le mathématicien anglais Richard Swineshead.

¹⁸⁸ Dans une brochure apparemment perdue publiée en 1666 citée par Jean-Pierre Nicéron, *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres dans la République des lettres*, Tome XXII (Paris : P. Briasson, 1733), p. 269, sous le titre abrégé *La trompette de l'Évangile* (voir aussi p. 279), l'abbé Jean d'Aubry rapportait que Saint François Xavier aurait emporté le *Liber de articulis fidei* (Bo III.24b) et l'*Arbor philosophiae amoris* (Bo III.32) pour s'en servir dans ses missions.

Jacques Lefèvre d'Étaples et Bernardus de Lavinheta, qui privilégiaient chacun des aspects différents de l'œuvre et de la pensée du Docteur illuminé. Si Montarcis possédait des copies du *Liber contemplationis* (Bo I.2) et du *Liber proverbiorum* (Bo III.26) réalisées d'après des éditions données par le premier, attiré principalement par les œuvres mystiques et la vie ascétique du Bienheureux, son œuvre le range indubitablement parmi les héritiers de Lavinheta, qui voit en Lulle avant tout le logicien et en l'Art un outil permettant de prouver tant les vérités de la foi catholique que les principes des différents arts et sciences. Lavinheta intègre également au corpus lullien les apocryphes et pseudépigraphes alchimiques, dont il accepte l'authenticité. Pour autant qu'on puisse en juger par les sources conservées, la plupart des lullistes français du ^{xvii}^e siècle partagent les conceptions de Lavinheta et ne remettent donc pas en cause cette figure composite d'un Raymond Lulle tout à la fois philosophe et alchimiste.

J. N. Hillgarth a bien montré la vitalité du lullisme français du ^{xvii}^e siècle, dont témoignent une quantité assez importante de manuscrits contenant des copies ou des traductions d'œuvres du *corpus* lullien authentique ou non et un nombre plus restreint mais non négligeable de publications concernant la vie et l'œuvre du Bienheureux, plus que de ses œuvres elles-mêmes. Hors des cercles purement lullistes, l'Art de Raymond Lulle est également pris en compte comme une des méthodes possibles de la philosophie,¹⁸⁹ tandis que l'on trouve ses œuvres dans des bibliothèques généralistes.¹⁹⁰ Cependant, sans parler de ceux qui ne voyaient dans l'Art qu'une sorte de sophistique permettant de parler beaucoup et de tout,¹⁹¹ l'activité de la plupart des lullistes

¹⁸⁹ Ainsi, la première des conférences du Bureau d'adresse, consacrée à la méthode, contient une brève présentation de l'Art, tandis que la 204^e conférence (27 juin 1639) est entièrement consacrée à une exposition « De l'Art de Raymond Lulle » : voir respectivement *Première centurie des questions traitées ez conférences du Bureau d'adresse, depuis le 22. jour d'aoust 1633 jusques au dernier juillet 1634* (Paris : au Bureau d'adresse, 1638), p. 4 et *Quatriesme centurie des questions traitées ez conférences du Bureau d'adresse, depuis le 24. janvier 1639 jusques au 10. juin 1641* (Paris : au Bureau d'adresse, 1641), pp. 77-80. Une collection manuscrite d'analyses et d'extraits d'œuvres de toutes époques sur divers sujets, datable de la seconde moitié du ^{xvii}^e siècle (BNF, MSS, Français 2513 à 2589), contient des résumés de différentes œuvres de Lulle, mais aussi d'autres philosophes.

¹⁹⁰ Voir par exemple les quelques titres possédés par le chancelier Séguier (*supra*, n. 171), ou l'inventaire après décès de Madeleine Talon, femme de Jean François Joly, sieur de Fleury-Mérogis, La Mousse, Briône et autres lieux, conseiller du Roi en sa cour de Parlement (ANF, MC/ET/LXXVI/84, 20 juin 1684), trouvé dans la même liasse que le testament de Marie Pipereau. *Raymundi Lullii opera*, sans doute in-12, y est mentionné comme dernier de 163 volumes contenus sur une petite tablette. Je n'ai cependant pas mené des recherches systématiques sur la présence des œuvres de Lulle dans les inventaires après décès du ^{xvii}^e siècle.

¹⁹¹ Tels ce Monsieur Fascaoul (ou plutôt Fasceroul ?), cité par le Père Mersenne en 1636. Cf. Hillgarth, *Ramon Llull* (cité *supra*, n. 4), p. 341.

de l'époque peut entrer dans quatre catégories : constitution de collections de copies manuscrites,¹⁹² traductions,¹⁹³ production de biographies du Bienheureux – non exemptes d'éléments légendaires – et de catalogues,¹⁹⁴ enfin présentation de ses œuvres et de sa méthode, parfois en vue d'une utilisation à la chaire ou au prétoire.¹⁹⁵ Cela conduit l'abbé Perroquet à leur reprocher de n'avoir pas « découvert quelque secret de la nature, quelque verité occulte, ou [...] expliqué quelque science par les principes de cette metode ».¹⁹⁶

Montarcis, comme le souligne Hillgarth, échappe à ce reproche par la variété des sujets traités dans une production qui est sans doute la plus considérable en nombre de titres et de pages du lullisme français de son temps.¹⁹⁷ Il présente d'ailleurs ainsi sa *Science générale* :¹⁹⁸

Cette science generale est divisee en quatre parties.

La premiere partie contient les reigles et les maximes qui sont necessaires pour bien trouver la verité, par l'art du raisonnement et de la demonstration, afin de parvenir à l'intelligence des premiers principes de cognoissance.

La seconde partie traite de la metode qu'il faut observer pour faire cognoitre les principes et la source et l'origine des choses, qui sont l'Estre et le Neant figurés en l'arithmetique de cette maniere : 1, 0, qu'on apele l'Unité et le Zero.

¹⁹² Outre Meliand et Montarcis lui-même, on peut citer Charles Sauvage et Jacques de Goubis, sieur de La Rivière, sur lesquels voir Hillgarth, *Ramon Llull* (cité *supra*, n. 4), pp. 352-353 ; sur le second, voir aussi le présent article, p. 109.

¹⁹³ En plus des traductions publiées du sieur de Vassy (RD 206 et 209) et de l'abbé Jean d'Aubry (RD 221) et d'une traduction anonyme du *Vademecum* apocryphe (MP I.30 ; RD 200), il existe différentes traductions manuscrites. Voir Hillgarth, *Ramon Llull* (cité *supra*, n. 4), p. 251.

¹⁹⁴ Des trois biographies publiées, celles de Guillaume Colletet, de l'abbé A. Perroquet et du P. Jean-Marie de Vernon (RD 226, 257 et 258-259), les deux dernières sont suivies d'un catalogue. Jean-Marie de Vernon (pp. 91-92) mentionne une traduction apparemment perdue par le sieur de Vassy de *Vida y hechos del admirable dotor y mártir Ramón Lull, vezino de Mallorca* de Juan Seguí.

¹⁹⁵ Telles les œuvres de Hugues Carbonel, Jean Belot, P. Jacob, Pierre de Sainte-Hélène, Nicolas de Hauteville (RD 189, 194, 227, 237, 256, et éventuelles rééditions), ainsi que la seconde partie de l'ouvrage de Perroquet et la seconde partie de *Le portrait de la sagesse universelle* de Léon de Saint-Jean (cité *supra*, n. 152 ; non cité par RD). On peut rattacher à ce groupe le *Digestum sapientiae* du P. Yves de Paris (non cité par RD).

¹⁹⁶ A. Perroquet, *La vie et le martyre...* (cité *supra*, n. 83), p. 79, déjà cité par Hillgarth, *Ramon Llull* (cité *supra*, n. 4), p. 349. Toutefois, Vassy destine sa traduction de l'*Ars generalis ultima* « à l'utilité de ceux qui voudroient parvenir à la possession de l'enciclopedia ou bien de l'universalité des sciences » (Raymond Lulle, *Le grand et dernier art*, cité *supra*, n. 88, sig. ã2v).

¹⁹⁷ L'inachèvement d'une partie de son œuvre tempère toutefois cette considération.

¹⁹⁸ Pierre Baudouin de Montarcis, *Avis important touchant la science générale*, ff. 5v-7v, 9v.

En la troiziesme partie il est traité de la metode par où l'on peut faire naitre des maximes immediates et mediates de quelque principe que l'on aura fait cognoitre et ce qu'il faut observer pour en faire la demonstration, et mesme comment il est posible d'en tirer des raisons pour faire la preuves des propositions ou des questions dont l'on demande la solution.

La quatriesme partie traite de plusieurs propositions de tous les arts et de toutes les sciences, et de celles qui sont les plus utiles et les plus necessaires, et ce par la voye du raisonnement et de la demonstration qu'on infere des principes et des maximes dont l'on a fait la preuve.

Cest [*sic*] quatres parties sont dans la casette cotté A A en seize petits volumes in octavo où l'on en voit les exemples et les aplications.

Il y a ausy une table generale comme une espece de mape monde, qui a esté imprimée, où l'on voit les principes et les origines de tous les arts et de toutes les sciences, et mesme des negotiations et des affaires et de tout les objets et de tous les sujets qui se peuvent trouver dans l'etendue de l'estre, selon leur ordre et leur subordination. [...]

Dans ceste table generale l'on y voit les divisions et les subdivisions avec les aplications des principes aux arts et aux sciences.

L'on y trouve les trois arts dont l'on se sert pour la communication des desseins et des pensées, qui sont la grammaire, la retorique et la logique fondée sur l'ordre de la raison naturelle et du bon sens, dont il y a eu une table imprimee où l'on marque ce qu'il y a de plus fin et de plus subtil touchant l'art du raisonnement.

L'on y fait ausy cognoitre les trois arts ou les sciences qui regardent particulièrement l'action et la pratique, qui sont la morale, la pratique et la fisique resolutive apelée la chymie qui est fondée sur les loix de la nature et de la raison, par où l'on voit comment il faut trouver l'agent et le disolvant universel pour tirer la vertu et la propriété de l'or, de l'argent et des autres metaux et mesme de tous les mistes et ausy comment il faut tirer l'esprit et a quintessence du vin et des autres sujets de la nature [...].

En fin l'on y traite ausy à fond des trois sciences speculatives qui sont la physique, la mathematique et la methaphysique. [...]

Il est necessaire d'avoir la cognoissance de ces neuf arts et sciences pour bien traiter de la theologie, de la justice, de la medecine, et de la milice.

Il assigne à son ouvrage des fins parfois inattendues de la part d'un homme qui au moins à la fin de sa vie faisait partie du Tiers-Ordre franciscain :¹⁹⁹

Par le moyen de cette science generale l'on peut devenir fort intelligent et fort sçavant, l'on peut travailler pour la gloire de Dieu, pour le salut et pour la santé et pour trouver la condition heureuse ; l'on peut ausy parvenir aux dignités, aux elevations et à la belle gloire, et mesme à la posession des biens et des richesses.

Par ailleurs, il prend en compte le contexte intellectuel et spirituel de son époque. Hillgarth fait remarquer que l'importance accordée aux mathématiques par Montarcis évoque Descartes, qu'il connaît peut-être personnellement – nous avons vu que les deux hommes s'étaient peut-être rencontrés chez Mersenne – et avec qui il a en commun d'avoir suivi quelque temps une carrière militaire. Il connaît en tout cas sa pensée, puisqu'il insère dans le volume 6 de sa *Science générale* « quelques observations touchant la methode de M. Descartes ». ²⁰⁰ Cependant, faute des compétences nécessaires, je n'ai pu déterminer quelle part d'originalité présente la *Science générale* par rapport à l'Art lullien.

La plupart de ses contemporains semblent n'envisager l'utilisation missionnaire de l'Art qu'en vue de la conversion des non-chrétiens : c'est le cas de Vassy – qui s'adresse certes au vicaire général d'un ordre destiné à établir les fondements de la foi catholique « dans les nations les plus esloignées & les plus barbares mescreants »²⁰¹ – et de l'abbé Jean d'Aubry (mort vers 1667), qui dit n'avoir connu le succès dans ses missions qu'à partir du moment où il se servit des ouvrages de Lulle.²⁰² Montarcis élargit cet aspect missionnaire : il veut par sa *Science générale* donner les moyens de confondre « les impies,

¹⁹⁹ Pierre Baudouin de Montarcis, *Avis important touchant la science générale*, f. 17r. Selon le f. 4v du même ouvrage, « La condition heureuse se peut trouver en plusieurs maniere, c'est à sçavoir selon : 1. Dieu : c'est le meilleur party que l'on puise prendre et le plus asuré ; 3. Dieu et le Monde : c'est une affaire fort difficile et de la dernière importance que d'acorder le Monde avec Dieu ; 2. le Monde : c'est un party qui est fort incertain, et qui est sujet à de facheux accidents, et à beaucoup de chagrins, et mesme à bien des revers et particulièrement lors qu'on rencontre des gens qui sont ambitieux ou voluptueux, ou avarés, indifferens, parce que ce sont des objets qui font quelque fois mepriser la science, la verité, l'honneur et la vertu, ce qui est cause qu'on se met au hazard de tomber en de mechantes affaires. » Faut-il voir en cette dernière phrase une allusion à son rôle dans l'enlèvement de Christopher Wray ?

²⁰⁰ Hillgarth, *Ramon Llull* (cité *supra*, n. 4), p. 355. Cf. *supra*, n. 99, et catalogue des œuvres (Annexe I). Dans la troisième partie du *Traité des fondements de la science générale*, la plupart des démonstrations des maximes sont également exprimées sous forme d'opérations mathématiques dont les termes sont exclusivement 1 et 0.

²⁰¹ Raymond Lulle, *Le grand et dernier art* (cité *supra*, n. 88), sig. ã3v.

²⁰² Jean d'Aubry, *La trompette de l'Évangile* (cité *supra* n. 188), pp. 266-270.

les atées, les infideles, les juifs, les mahométans, les payens, les idolatres et les heretiques », exhorte le Roi à agir « pour l'extirpation des herezies [et] pour l'establissement universel de l'Eglise chrestienne » et écrit plusieurs traités pour « combattre les luteriens et les calvinistes et mesme plusieurs autres here-tiques ». ²⁰³ L'ex-bénédictin Jacques de Goubis, sieur de La Rivière, partage les mêmes préoccupations lorsqu'il fait donation au grand couvent des Cordeliers de Paris d'une rente de 600 livres et des « tous ses livres tant en manuscrits qu'imprimez dudit bienheureux martir & docteur illuminé Remond Lulle, comme aussy qui servent à expliquer sa methode & doctrine, ensemble tous ceux qui ont pour tiltre *Sententia diffinitiva* » ²⁰⁴ afin d'établir au couvent « un cours de controverse de la methode la plus facille comme est celle du Bien heureux martir & docteur illuminé Remond Lulle », divisé en quatre « disputes » destinées à réfuter respectivement les athées, païens et libertins, les juifs, les musulmans et enfin les différentes dénominations protestantes ; mais contrairement à Montarcis, il ne laisse aucune œuvre écrite. ²⁰⁵

Autre singularité : Montarcis est à ma connaissance le seul, avec Jean d'Aubry, à qualifier constamment Raymond Lulle de saint, alors que les autres lullistes français, tout en reconnaissant la sainteté de sa vie, ne le désignent que par son titre habituel de bienheureux et éventuellement comme martyr. ²⁰⁶ Je n'ai pu découvrir l'origine de cette appellation, ni si ces deux auteurs l'avaient reçue d'une source commune ou si l'un d'eux avait influencé l'autre. ²⁰⁷

En revanche, l'intérêt marqué de Montarcis pour l'alchimie ne constitue

²⁰³ Pierre Baudouin de Montarcis, *Science générale*, Volume 2, titre ; *Traité des fondements de la science générale*, sig. ẽr ; *Science générale*, Volume 1, f. 46^{div}v.

²⁰⁴ Il s'agit apparemment de *Sententia diffinitiva in favorem lullianae doctrinae* (Palma de Mallorca : Gabriel Guasp, 1604), RD 153. Il est à remarquer que les exemplaires de cet ouvrage conservés en France – BNF, RES Z-1006 (1) ; BNF, Bibliothèque de l'Arsenal, 4-H-6188 (1) ; Besançon, Bibliothèque municipale, 248143 – sont tous reliés avec Nicolas de Mellinas, *Canción a la milagrosa conversión, vida y muerte del egregio doctor Ramón Llull* (Palma de Mallorca : Gabriel Guasp, 1605), RD 155 (l'exemplaire de la Bibliothèque de l'Arsenal comporte en plus, en troisième position, l'*Officium gloriosissimi et beatissimi martyris magistri Raymundi Lulli* dans une édition non identifiée) : peut-être en allait-il de même pour les volumes donnés par Goubis. Montarcis possédait un exemplaire du poème de Mellinas, qui servit de modèle à la copie de la collection Meliand (cf. *supra*, n. 104).

²⁰⁵ ANF, Y//233, ff. 186v-187r. Seule l'insinuation de cet acte passé devant le notaire Jean Nera le 14 juillet 1677 est conservée.

²⁰⁶ Pour Montarcis, voir notamment plusieurs titres au catalogue de ses œuvres, *infra*, Annexe I. Pour Aubry, voir par exemple les titres de *Mirabilia mirabilium maxime admirandorum doctoris archangelici sancti Raymundi-Lulli martyris* (Paris, 1645), RD 222 et d'*Abregé de l'ordre admirable des connoissances et des beaux secrets de saint Raymond Lulle, martyr* (s.l.n.d.), RD 242.

²⁰⁷ Je n'ai trouvé chez Jean d'Aubry aucune mention de Montarcis et aucune référence au premier dans les ouvrages du second que j'ai consultés.

nullement une exception parmi les lullistes français de son temps.²⁰⁸ Cependant, elle occupe chez lui une place particulièrement éminente : non seulement il lui a consacré plus de quinze traités, considère la *Quintessence* comme « l'ouvrage le plus important » de Raymond Lulle et défend avec passion l'authenticité des traités alchimiques, mais ce sont justement des traités alchimiques qui devaient constituer le volume 18 et dernier de la *Science générale*, comme s'ils en étaient l'aboutissement et le couronnement.²⁰⁹

Conclusion

Nous arrivons ainsi au terme de cette évocation de la vie de Pierre Baudouin de Montarcis, qui aura permis au lecteur de découvrir les multiples facettes de sa vie active – militaire, plaideur, philosophe, théologien, alchimiste, musicien – ainsi que quelques événements importants de sa vie familiale. Même si les documents d'archives ne montrent pas forcément les hommes et femmes du passé sous leur jour le plus favorable, plusieurs de ceux que nous possédons sur Montarcis et ses proches ont du moins l'avantage de nous faire entendre sa voix et de nous restituer certaines scènes d'une façon étonnamment vivante. Il me reste à souhaiter que ce travail facilite la tâche des chercheurs qui voudraient à présent se pencher sur l'œuvre de celui que J. N. Hillgarth considérait comme « un penseur aux multiples facettes qui mérite beaucoup plus de considération qu'il n'en a reçu » et qui fut « certainement de loin le plus original des lullistes français du xvii^e siècle. »²¹⁰

²⁰⁸ Hillgarth, *Ramon Llull* (cité *supra*, n. 4), p. 355.

²⁰⁹ Voir Pierre Baudouin de Montarcis, *Avis important touchant la science générale*, f. 14v, à propos de la *Quintessence* « qui est l'ouvrage le plus important » ; *Traité de la raison*, p. 52, pour la défense de l'authenticité des traités alchimiques attribués à Lulle (les chapitres X et XI de ce traité sont consacrés à Lulle alchimiste).

²¹⁰ Hillgarth, *Ramon Llull* (cité *supra*, n. 4), p. 356 : « Montarcis era sens dubte un pensador polifacètic que mereix molta més consideració de la que ha rebut. És, de lluny, el més original de tots els lullistes francesos del segle xvii ».

SIGLES

ANF	= Paris, Archives nationales de France
BNF, MSS	= Paris, Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits
BNF, MUS	= Paris, Bibliothèque nationale de France, département de la Musique
BSB	= Munich, Bayerische Staatsbibliothek
RAN	= Nimègue, Regionaal Archief Nijmegen

REMERCIEMENTS

Rahel Bacher (Bayerische Staatsbibliothek, Abteilung Handschriften und alte Drucke), Daniel Bornemann (Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg, service Réserves), Haude de Chalendar (Archives communales de Suresnes), Alexandre Cojannot (Archives nationales de France, Minutier central), Sophie Defrance (Cambridge University Library, Rare books department), Paul van der Flier (Regionaal archief Nijmegen), Laurent Guillo, Michel Le Guern, Roger Musnik (Bibliothèque nationale de France, département Littérature et art), Ève Netchine (Bibliothèque nationale de France, Bibliothèque de l'Arsenal), Yannick Nexon (Bibliothèque Sainte-Geneviève, Paris), Rudolf Nink (Universitätsbibliothek Mannheim), Amandine Postec (Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits), Marguerite Sablonnière (Bibliothèque nationale de France, Réserve des livres rares et précieux), Rémi Verron (Bibliothèque nationale de France, Bibliothèque de l'Arsenal) ont contribué, par les documents qu'ils ont mis à ma disposition ou vérifiés pour moi ou encore par leurs avis et commentaires, à la rédaction de cet article : qu'ils trouvent ici l'expression de ma gratitude. Je remercie également les rédacteurs et relecteurs de *Studia Lulliana* pour avoir accueilli le non-spécialiste que je suis dans leurs colonnes, et particulièrement Anthony Bonner pour son soutien constant et bienveillant. Enfin, ma reconnaissance va tout spécialement à Marianne Reuter (Bayerische Staatsbibliothek, Abteilung Handschriften und alte Drucke), qui a généreusement examiné les manuscrits de Montarcis que je n'avais pu consulter moi-même.

Annexe I

Œuvres de Pierre Baudouin de Montarcis et manuscrits lui ayant appartenu : un catalogue provisoire

Dans son état présent, ce catalogue – que j’espère pouvoir améliorer dans les années à venir – ne prétend être que provisoire dans la mesure où je n’ai pas examiné toutes les sources (cf. *supra*, note 7) : un certain nombre de questions restent donc ouvertes, notamment quant à l’identité de certaines œuvres aux titres proches ou à l’attribution de quelques-unes. Pour cette raison, les œuvres de Montarcis n’ont pas été numérotées et sont disposées par ordre alphabétique des titres à l’intérieur des trois premières sections du catalogue. Les titres des œuvres conservées sont donnés en italique, ceux des œuvres non retrouvées en romain. Dans les deux cas, l’orthographe a été normalisée selon l’usage actuel.

En revanche, les copies figurant dans les manuscrits de la collection Montarcis sont classées par auteur et numéro de catalogue (cf. Llull DB). Elles sont pour la plupart de la main d’un copiste non identifié, avec une quantité plus ou moins importante d’annotations de la main de Montarcis (cf. *supra*, pp. 83-84), dont j’ai renoncé à donner le détail pour ne pas surcharger ce catalogue. Seules quelques annotations sortant de l’ordinaire sont signalées ci-dessous. Les copies n’ont été confrontées aux originaux potentiels que lorsqu’il y avait doute sur leur source.

I. Philosophie, théologie

A. Œuvres conservées

Annotations sur la Physique de Raymond Lulle

Manuscrit non autographe, signé : BSB, Clm 10585 (anciennes cotes : O. 189.1 ; Pal 585), ff. 60-94. Remarque : titres de la main de Montarcis.

Application aux principes absolus et relatifs de l’Art général de Raymond Lulle

Manuscrit non autographe, non signé (?) : BSB, Clm 10585 (anciennes cotes : O. 189.1 ; Pal 585), ff. 1-9. *Remarque* : titres de la main de Montarcis.

Avis important touchant la science générale

Manuscrit autographe, signé : BSB, Cod. gall. 481 (ancienne cote : O. 226), marqué « original ». *Manuscrit autographe, non signé (?)* : BSB, Cod. gall. 525 b, marqué « original au net ».

Continuation du petit art de Saint Raymond Lulle

Manuscrit autographe, signé : BSB, Cod. gall. 524.

Discours sur les propositions des articles de la foi de Raymond Lulle

Manuscrit non autographe, non signé : BSB, Cod. gall. 527 a. *Remarque* : seule la page de titre est de la main de Montarcis.

Discours touchant le dessein de la Science générale

Date : après 1672. *Manuscrit autographe, signé* : BSB, Cod. gall. 482 (ancienne cote : O.227)

Explication de la table générale

Date : entre 1651 et 1655 ?. *Manuscrit autographe, signé* : BSB, Cod. Gall. 501. *Privilège* : 15 décembre 1654. Édition : *Explication de la table generalle* ([Paris] : [F. Le Cointe ?], [1655 ?]), 24 pp.-1 dépliant, in-8. Mentionné sous RD 231.²¹¹

La métaphysique de Raymond Lulle traduite

Manuscrit non autographe, non signé (?) : Clm 10585 (anciennes cotes : O. 189.1 ; Pal 585), ff. 9r-28r. *Remarque* : titres de la main de Montarcis.

²¹¹ Exemplaires : BNF, R-11381 ; BNF, Z-11290 (1), inséré après l'avertissement au lecteur du *Traité des fondements de la science générale* ; Karlsruhe, Badische Landesbibliothek, 87 B 76351 ; Harvard University, Houghton Library, *FC6 B3256 651ta ; Mannheim, Universitätsbibliothek, Sch 104/463. Fragment d'un exemplaire inséré dans BSB, Cod. Gall. 498.

L'oraison sans fin dédiée à l'Infini par le fidèle et véritable Chrétien selon l'alphabet de Raymond Lulle

Manuscrit autographe, non signé (?) : BSB, Clm 10585 (anciennes cotes : O. 189.1 ; Pal 585), ff. 29-59.

Science générale

Date : vers 1674-vers 1682 (inachevée). Manuscrit autographe, signé : BSB, Cod. gall. 483-499 (ancienne cote : O.228). Remarque : reliures originales en parchemin.

Volume 1 (Cod. gall. 483) : 1^{re} partie, où l'on voit le dessein de la science générale, quels en sont les fins et les objets, et en combien de parties elle est divisée, avec les sections de chaque partie et les subdivisions

Volume 2 (Cod. gall. 484) : 1^{re} partie, 2^e section, qui sert d'avertissement, où l'on voit plusieurs observations et plusieurs avis qui sont fort nécessaires pour bien entendre la science générale et pour combattre les ennemis de la vérité, et même pour bien faire les applications de cette science générale afin de combattre les impiés, les athées, les infidèles, les juifs, les mahométans, les païens, les idolâtres et les hérétiques

Volume 3 (Cod. gall. 485) : 1^{re} partie, 3^e section, où l'on voit un avant-propos en forme d'avertissement au lecteur, les principes de la science générale comme aussi les conditions, les règles et les maximes pour faire la recherche de la vérité et l'on y voit encore les définitions et les descriptions des termes les plus importants et des sujets les plus considérables dont il est traité en cette science générale qui sont aux volumes 4 et 5

Volume 4 (Cod. gall. 486) : 1^{re} partie, 4^e section, où il est traité de la définition et de la description et aussi des énonciations, des expressions et des explications que l'on doit faire des mots et des termes pour marquer ce qu'ils signifient et pour bien faire le portrait des choses qu'ils représentent, lesquels sont les originaux

Volume 5 (Cod. gall. 487) : 1^{re} partie, 4^e section (suite), où il est traité de la définition et de la description des termes les plus importants dont il est parlé en cette science générale, ou comment il

en faudra faire l'expression, l'énonciation ou l'explication, afin de pouvoir faire comprendre et entendre la signification des mots et des termes

Volume 6 (Cod. gall. 488) : 2^e partie, où l'on voit comment il faut faire connaître les principes des arts et des sciences et même des négociations et des affaires, avec l'explication de l'Art général de Saint Raymond Lulle et quelques observations touchant la méthode de M. Descartes, comme aussi où l'on voit la preuve et la démonstration des premiers principes de cette science générale, qui sont l'être et l'unité (1), et ce que l'on doit concevoir et entendre par leurs opposés négatifs qui sont le néant et le rien (0), afin de faire voir s'il y a quelque chose ou s'il n'y a rien

Volume 7 (Cod. gall. 489) : 3^e partie, 1^{re} et 2^e sections, où l'on voit comment il faut tirer des maximes simples des principes et comment il s'en peut aussi tirer des maximes composées. Cette 3^e partie est la troisième opération de l'entendement, laquelle se rapporte à la 3^e partie de ma Logique

Volume 8 (Cod. gall. 490) : 3^e partie, 3^e-7^e sections, où l'on voit la méthode de tirer des maximes de plusieurs choses et de plusieurs mots ou termes opposés ou différents, et où l'on voit encore la manière de réduire les maximes imparfaites, équivoques, douteuses et ambiguës en des maximes justes et convertibles, comme aussi de quelle manière l'on peut trouver les objets, les sujets et les individus qui sont dans l'étendue de l'être, et même comment il faut trouver les maximes de tous les arts et de toutes les sciences sur lesquelles on les doit avoir fondées

Volume 9 (Cod. gall. 491) : 4^e partie, 1^{re} section, où l'on voit l'application de cette méthode aux matières les plus importantes et l'ordre qu'il faut observer pour la démonstration des propositions et pour trouver les théorèmes, et de quelle manière on en peut tirer des inductions et des conséquences pour servir de preuve aux arts et aux sciences particulières et aux autres propositions que l'on peut faire, que je sou mets comme tous mes autres traités à la censure et correction de la sainte Église catholique, apostolique et romaine

Volume 10 (Cod. gall. 499) : 4^e partie, 2^e section, où l'on voit

les principes et les fondements de la physique naturelle et de la physique résolutive appelée la chymie

Volume 10 bis (Cod. gall. 492) : 4^e partie, 2^e section (suite), *Traité de l'indivisible, où l'on voit des questions fines et subtiles touchant cette matière et comment il est possible qu'un indivisible passe d'un terme à un autre qui en est éloigné, sans qu'il demeure aucun temps dans le milieu qui marque la distance des points ou des termes*

Volume 11 (Cod. gall. 493) : 4^e partie, 3^e section, où il est traité de la preuve des intelligences, de la preuve de l'homme, de la preuve de l'âme raisonnable de l'homme touchant son immortalité, de la preuve des substances moyennes appelées spirituelles, de l'être artificiel ou inventé

Volume 12 (Cod. gall. 494) : 4^e partie, 4^e section, où il est traité du péché que les premiers parents ont péché, de la punition du péché, de la réparation du péché, des dix commandements

Volume 13 (Cod. gall. 495) : 4^e partie, 4^e section (suite), *des sept articles de la foi selon l'humanité, de l'Immaculée Conception de la Sainte Vierge*

Volume 14 (Cod. gall. 496) : 4^e partie, 4^e section (suite), où il est démontré et prouvé touchant ce qui regarde les sacrements

Volume 15 (Cod. gall. 497) : 4^e partie, 7^e section, *Traité où l'on fait voir que la foi chrétienne peut être soutenue par la raison*

Volume 16 (Cod. gall. 498) : 4^e partie, 7^e section (suite), où il est traité de plusieurs questions et propositions : que l'intelligence que l'homme peut avoir de Dieu par l'entendre n'est pas une connaissance à l'âme qui détruise le mérite de la foi ; de la manière de combattre les impies et les athées ; de l'utilité des tables pour réduire les tables en livres ; la manière de multiplier les pensées et de trouver des raisons ; l'explication de la table générale ; un traité des fondements de l'astrologie

Volume 17 : cf. *Discours touchant le dessein de la science générale*, f. 20r, pour le contenu prévu pour ce volume

Volume 18 : devait contenir les traités *De la preuve de la possi-*

bilité de la pierre philosophale, qu'on appelle l'œuvre des philosophes [Cod. Gall. 525 c ?], *La démonstration admirable et l'explication du Livre des secrets de la nature et de la quintessence de Saint Raymond Lulle* [Clm 10623–10632 ?], *La démonstration de l'art général et de tous les traités que Raymond Lulle a faits touchant la chimie, la médecine et l'astrologie par où l'on peut entendre tous ses ouvrages* [Clm 10640 ?]

Traité de la grâce

Date : 29 mars – 1er mai 1679. *Manuscrit autographe, signé* : BSB, Cod. gall. 521 (ancienne cote : O. 224).

Traité de la raison

Date : entre 1664 et 1668. *Privilège* : 15 décembre 1654. *Édition* : *Traité de la raison, ou l'on voit son origine, ce qu'elle est en Dieu, en l'art, & en la nature ; & comment par son moyen l'on peut trouver la verité, passer aux applications, & faire le retour aux principes de cognoissance selon l'ordre de la nature, & selon la metode de la sçience generale, et où l'on voit encore quelques observations touchant les fondemens & les applications de cette science generale ; & quelle est l'utilité qu'on peut esperer du Traité de la clef des secrets de la nature. Composé par le bien-heureux martir Raymond Lulle, où il prouve par des raisonnemens & des demonstrations, qu'il est possible de trouver des remedes pour conserver la vigueur & la santé & pour guerir les malades ; comme aussi de convertir les metaux imparfaits en argent ou en or. Et le mercure vulgaire en argent ; & mesme de composer des pierres precieuses aussi parfaites que les naturelles* (Paris : François Le Cointe, 1668), [4]-76-[6] p., in-4.²¹² RD 261.

²¹² Exemplaires avec ajout peut-être autographe du nom de l'auteur à la page de titre : BNF, R-11380 ; BSB, Enc. 217 ; Cambridge, Cambridge University Library, Hhh.626 ; Karlsruhe, Badische Landesbibliothek, 87 B 76351 ; Mannheim, Universitätsbibliothek, Sch 104/463 an 1 ; Paris, Bibliothèque Sainte-Geneviève, 8 Z 1063 INV 3204 RES (P.1). Exemplaires sans ajout du nom de l'auteur à la page de titre : BNF, R-54998 ; BNF, Z-19013 ; BNF, Bibliothèque de l'Arsenal, 8-S-12665 et 8-S-12666 ; København, Det kongelige bibliotek, Filos., 579 oktav 64678 ; Strasbourg, Bibliothèque nationale et universitaire, RF.100.296 RESERVE. Fragment d'un autre exemplaire inséré dans BSB, Cod. Gall. 498. Non vérifié : St. Louis, University of Missouri-St. Louis, Mercantile Library, Hitchcock 228.

Traité de la source et de l'origine de la science de l'action, avec la méthode d'en faire l'application à la rhétorique et à l'art de la danse

Date : 1653 ?. Manuscrit en partie autographe, non signé (?) : BSB, Cod. gall. 525 a.

Traité de la vérité et de la raison

Manuscrit autographe, signé : BSB, Cod. gall. 502 (ancienne cote : O. 251).

Traité des fondements de la science générale et universelle

Date : commencé avant 1647. Privilège : 18 juin 1647. Édition : *Traité des fondemens de la science generale et universelle. Ou l'on voit la maniere de trouver des maximes, immediates, & mediates : & la methode d'en tirer des theoremes, des inducti- ons, & des consequences, à la faveur desquelles on peut faire la recherche, des plus hautes, & des plus importantes veritez. Avec l'application de cette methode pour la preuve de quatre propo- sitions tres-fameuses. Propositions. Que Dieu est un en essence. Que Dieu produit, & opere infiniment en soy. Que le monde a esté crée par l'estre tout-puissant. Que l'intelligence apprehensive que l'homme peut avoir de Dieu pour l'entendre ; n'est pas une connoissance à l'ame qui detruise le merite de la foy* (Paris : F. Le Cointe et F. Clouzier, 1651), [24]-221-[3] p., in-8. RD 231.²¹³ Cité dans : BNF, MSS, Français 2576, f. 519r (129r) : transcription de la page de titre intérieure (sig. i3v).

Traité des maximes de la convenance

Manuscrit autographe, signé : BSB, Cod. gall. 523.

Traité des principes et des fondements de la justice

Date : 1638. Manuscrit autographe, non signé : BSB, Cod. gall. 522 (ancienne cote : O. 252). Remarque : écrit pour Pierre de Mar-

²¹³ Exemplaires : BNF, R-11379 ; BNF, Z-11290 (1) ; BSB, Ph.sp. 57 ; Harvard University, Hough- ton Library, *FC6 B3256 651ta ; Mannheim, Universitätsbibliothek, Sch 104/463 ; Paris, Bibliothèque Sainte-Geneviève, 8-R-289 (2) inv. 1804 FA et 8-R-333 inv. 1884 FA ; København, Det Kongelige Bi- bliotek, Filos., 2685 oktav 74314 (ajouts manuscrits).

ca en 1638 (*Discours touchant le dessein de la science générale*, f. 26r). Il s'agit probablement du *Traité de justice* cité(s) dans le *Traité des fondements de la science générale*, p. 16. Peut-être identique au *Traité des fondements de la justice* FD II.126 (voir section V du présent catalogue). Reliure originale en parchemin.

Traité où il est prouvé qu'on doit honorer la Sainte Vierge

Date : commencé le 31 octobre 1669. *Manuscrit autographe*, signé : BSB, Cod. gall. 520 (ancienne cote : O. 223).

Traité où l'on voit comment se forment les passions, avec un traité des maximes de la convenance, de l'indifférence, &c.

Manuscrit non autographe, non signé : BSB, Cod. gall. 523. *Remarque* : les titres des chapitres sont de la main de Montarcis.

B. Œuvres citées par Montarcis et non retrouvées

Autorités de la Sainte Écriture

Remarque : mentionné dans la *Science générale*, volume 9, f. VIIv : un cahier manuscrit in-4 coté A C, conservé dans la cassette A A.

Démonstration de l'immortalité de l'âme raisonnable

Date : avant 1651. *Remarque* : cité(s) dans le *Traité des fondements de la science générale*, p. 16 ; probablement repris dans la *Science générale*, volume 11.

Logique

Remarque : mentionné dans la *Science générale*, titre du volume 7, et volume 16, f. 104v.

Traité de morale

Date : avant 1651. *Remarque* : cité(s) dans le *Traité des fondements de la science générale*, p. 16.

Traités contre les calvinistes

Remarque : trois volumes in-4 conservés dans le cabinet à côté du grenier,

cités dans la *Science générale*, volume 2, f. 308v ; identiques aux traités « pour combattre les luteriens et les calvinistes et mesme plusieurs autres heretiques » cités dans la *Science générale*, volume 1, f. 46^{dix}v.

II. Alchimie

A. Œuvres conservées

La clef des ouvrages de chimie et de médecine de Raymond Lulle

Manuscrit non autographe, signé : BSB, Clm 10634-10635.

Clm 10634 (*anciennes cotes* : O. 237 ; Pal 634) : *A-G*

Clm 10635 (*anciennes cotes* : O. 240 ; Pal 635) : *H-Z*

La Clef ou la Quinte essence de Raymond Lulle, traduite et expliquée

Date : avant 1668 ; Clm 10626 commencé le 11 novembre 1663 ou 1665. *Manuscrit en partie autographe, signé* : BSB, Clm 10623-10630. *Remarques* : seule la 2^e distinction est autographe. Cité dans le *Traité de la raison*, p. 47.

Clm 10623 (*anciennes cotes* : O. 236 ; Pal 623) : 1^{re} distinction

Clm 10624 (*anciennes cotes* : O. 242 ; Pal 624) : 2^e distinction

Clm 10625 (*anciennes cotes* : O. 243 ; Pal 625) : 3^e distinction, 1^{re} partie

Clm 10626 (*anciennes cotes* : O. 244 ; Pal 626) : 3^e distinction, 1^{re} partie (suite)

Clm 10627 (*anciennes cotes* : O. 245 ; Pal 627) : 3^e distinction, 2^e partie

Clm 10628 (*anciennes cotes* : O. 246 ; Pal 628) : 3^e distinction, 2^e partie (suite)

Clm 10629 (*anciennes cotes* : O. 247 ; Pal 629) : 3^e distinction, 3^e partie

Clm 10630 (*anciennes cotes* : O. 248 ; Pal 630) : 4^e distinction

Le Dernier testament de Saint Raymond Lulle

Date : 3 mars 1680. Manuscrit non autographe, signé : BSB, Clm 10638 (anciennes cotes : O. 231 ; Pal 638).

L'élucidation du Testament de Raymond Lulle

Manuscrit autographe, non signé (?) : BSB, Clm 10639 (anciennes cotes : O. 234 ; Pal 639).

Explication des alphabets, des figures et des lettres de la Quinte essence de Raymond Lulle

Manuscrit autographe, non signé (?) : BSB, Clm 10631 (anciennes cotes : O. 239 ; Pal 631).

Explication des alphabets, etc. des œuvres de chimie et de médecine de Raymond Lulle

Date 1663 ou 1665. Manuscrit autographe, non signé (?) : BSB, Clm 10633 (anciennes cotes : O. 241 ; Pal 633).

Explication des figures qui sont dans l'Apertoire en français de Raymond Lulle

Manuscrit autographe, non signé : BSB, Clm 10619 (anciennes cotes : O. 249 ; Pal 619).

Explication des quatorze premiers chapitres du Grand apertoire de Saint Raymond Lulle

Manuscrit autographe, non signé : BSB, Clm 10620 (anciennes cotes : O. 250 ; Pal 620).

La Grande clef de Saint Raymond Lulle, interprétée et expliquée

Date : 10 mai – 4 juillet 1671. Manuscrit autographe, non signé (?) : BSB, Clm 10621 (anciennes cotes : O. 235 ; Pal 621).

La pratique de l'Ancien testament de Saint Raymond Lulle

Manuscrit non autographe, signé : BSB, Clm 10637 (anciennes cotes : O. 230 ; Pal 637).

Quelle est la matière des philosophes : traité qui sert pour entendre l'Art général de Raymond Lulle

Manuscrit non autographe, signé : BSB, Clm 10640 (anciennes cotes : O. 232 ; Pal 640).

Remarques sur la Quinte essence de Raymond Lulle

Manuscrit autographe, non signé (?) : BSB, Clm 10632 (anciennes cotes : O. 233 ; Pal 632). Manuscrit non autographe, signé : BSB, Clm 10622 (anciennes cotes : O. 238 ; Pal 622).

La théorie de l'Ancien testament de Saint Raymond Lulle

Manuscrit non autographe, signé : BSB, Clm 10636 (anciennes cotes : O. 229 ; Pal 636).

Traité de l'œuvre des philosophes (tiré des livres de la Quintessence de Raymond Lulle)

Manuscrit autographe, non signé (?) : BSB, Cod. Gall. 525 c.

Traité de l'or potable

Manuscrit non autographe, signé : BSB, Cod. Gall. 500.

Traité où l'on voit la manière de bien préparer la poudre cornachine, le foie d'antimoine pour raffiner le salpêtre

Manuscrit autographe, non signé (?) : BSB, Cod. Gall. 525 f.

B. Œuvres citées par Montarcis et non retrouvées

Traité de l'agent universel

Date : avant 1651. Remarque : cité dans le Traité des fondements de la science générale, p. 16.

Traité de la première matière du dissolvant et de la manière dont on le doit préparer

Date : avant 1651. Remarque : cité dans le Traité des fondements de la science générale, p. 16.

III. Autres sciences et arts

A. Œuvres conservées

Discours touchant la médecine

Date : 1664. *Manuscrit autographe, non signé (?)* : BSB, Cod. gall. 525 d.

Les notes et les remarques sur les ouvrages d'architecture du Sieur Savot

Date : 1673. *Manuscrit autographe, non signé* : BSB, Cod. gall. 509 (ancienne cote : O. 255). *Remarque* : se réfère à Louis Savot (1570-1640), *L'architecture françoise des bastimens particuliers*, François Blondel (éd.) (Paris : François Clouzier l'aîné et Pierre Aubouin, 1673).

Observations sur la coutume de Paris touchant le titre des servitudes et ce qui concerne les bâtiments

Date : 1673 au plus tard. *Manuscrit autographe, non signé* : Cod. Gall. 514. *Remarque* : peut-être s'agit-il de la même œuvre que le *Memoire pour servir d'esclaircissement a certains articles de la coustume de Paris, au titre des servitude*, in Louis Savot, *L'architecture françoise des bastimens particuliers*, p. 355-373 ; si c'est le cas, il n'apparaît pas clairement si Montarais a recopié à partir de l'imprimé un texte d'un autre auteur ou s'il fait partie de ces « personnes très intelligentes » qui ont fourni à François Blondel les mémoires qu'il fait imprimer à la suite de son édition du traité de Savot.²¹⁴

Traité de l'architecture

Manuscrit autographe, signé : BSB, Cod. gall. 509 (ancienne cote : O. 255).

Traité de l'astrologie judiciaire

Date : avant 1651 ?. *Manuscrit autographe, non signé* : BSB,

²¹⁴ Blondel écrit dans l'avant-propos, sig. â7v, qu'il a « fait mettre à la fin du livre quelques memoires curieux qui m'ont esté communiquez en partie par Monsieur Bornat, architecte, & en partie par d'autres personnes tres intelligentes qui ont eu la mesme intention que moy de contribuer à l'utilité publique, & je les aurois nommez si leur modestie me l'avoit permis. »

Cod. gall. 505 (*ancienne cote* : O. 261). *Remarque* : il s'agit peut-être du traité d'astrologie cité dans le *Traité des fondements de la science générale*, p. 16.

Traité de l'escrime ou de la science des armes

Date : commencé le 17 août 1661. *Manuscrit autographe, non signé* : BSB, Cod. gall. 515 (*ancienne cote* : O. 265). *Remarque* : on a joint un *Petit abrégé de la science des armes* de Pierre III Baudouin de Montorsy, daté du 1^{er} janvier 1664.

Traité de l'œnomance

Manuscrit autographe, non signé : BSB, Cod. gall. 508 (*ancienne cote* : O. 264).

Traité de la fortification

Date : 30 octobre 1661 – 21 avril 1662 (1^{re} partie). *Remarque* : dans la 4^e partie, les titres des chapitres sont de la main de Montarcis.

1^{re} partie : *Manuscrit autographe, signé* : BSB, Cod. gall. 516 (*ancienne cote* : O. 256).

2^e partie : manque.

3^e partie : *Manuscrit autographe, signé* : BSB, Cod. gall. 518 (*ancienne cote* : I.125.2 ; Cod. Gall. 78²¹⁵).

4^e partie : *Manuscrit en partie autographe, non signé* : BSB, Cod. gall. 519 (*ancienne cote* : I.125.2 ; Cod. Gall. 78).

Traité de la géomance

Date : 15 juin – 24 juillet 1677. *Manuscrit autographe, non signé* : BSB, Cod. gall. 507 (*ancienne cote* : O. 263).

Traité de la maçonnerie

Manuscrit autographe, signé : BSB, Cod. gall. 510 (*ancienne cote* : O. 257).

²¹⁵ L'actuel Cod. Gall. 78 est une copie anonyme du *Traité de fortification* de Sauveur, et Cod. Gall. 518 (Cod. Icon. 125) un volume de planches relatives au même traité de Sauveur.

Traité de la médecine

Date: avant 1651 ?. *Manuscrit autographe, non signé* (?) : BSB, Cod. gall. 525 e. *Remarque* : il s'agit probablement du traité de médecine cité dans le *Traité des fondements de la science générale*, p. 16.

Traité de la proportion arithmétique, géométrique et harmonique

Manuscrit autographe, non signé : BSB, Cod. gall. 503 (*ancienne cote* : O. 253).

Traité des fondements de l'astrologie

Date : achevé en 1655 au plus tôt ; édité entre 1655 et 1660. *Manuscrit autographe, signé* : BSB, Cod. Gall. 506 (*ancienne cote* : O. 262), daté 21 janvier 1672 (version augmentée ?). *Privilège* : 15 décembre 1654. *Édition* : *Traité des fondements de l'astrologie* ([Paris] : [François Le Cointe ?], [1656 ?]), 26-[1] p., in-8.²¹⁶ Mentionné sous RD 231.

Traité du calcul et du toise et mesurage des ouvrages de maçonnerie

Manuscrit autographe, signé : BSB, Cod. gall. 511 (*ancienne cote* : O. 258).

Traité du calendrier

Manuscrit autographe, signé : BSB, Cod. gall. 504 (*ancienne cote* : O. 254).

Traité du toise de la charpenterie

Manuscrit autographe, non signé : BSB, Cod. gall. 512 (*ancienne cote* : O. 259).

Traité du toise de la menuiserie

Manuscrit autographe, signé : BSB, Cod. gall. 513 (*ancienne cote* : O. 260).

²¹⁶ Exemplaires : BNF, R-11382 et Z-11290 (2) ; BSB ; Cambridge, Cambridge University Library, Hhh.626 ; Karlsruhe, Badische Landesbibliothek, 87 B 76351 ; Paris, Bibliothèque Sainte-Geneviève, 8V 609 INV 2651 FA ; Mannheim, Universitätsbibliothek, Sch 104/463. Un fragment d'un aexemplaire inséré dans BSB, Cod. Gall. 498.

B. Œuvres citées par Montarcis et non retrouvées

Traité de l'ambassade

Remarque : mentionné dans l'*Avis important touchant la science générale*, f. 10v.²¹⁷

Traité de l'art de conduire la voix

Remarque : mentionné dans l'*Avis important touchant la science générale*, f. 10v.

Traité de l'art du cavalerie

Remarque : mentionné dans l'*Avis important touchant la science générale*, f. 10v. Le terme « cavalerie » est emprunté à Salomon de La Broue.²¹⁸

Traité de l'astrologie

Date : avant 1651. *Remarque* : cité dans le *Traité des fondements de la science générale*, p. 16. Peut-être identique au *Traité de l'astrologie judiciaire*.

Traité de la chancellerie

Remarque : mentionné dans l'*Avis important touchant la science générale*, f. 10v.

Traité de la danse

Remarque : mentionné dans l'*Avis important touchant la science générale*, f. 10v.

²¹⁷ La plupart des traités qui suivent sont mentionnés ainsi par Pierre Baudouin de Montarcis, *Avis important touchant la science générale*, f. 10v-11v : « L'on a encore fait l'application de cette science generale, à l'ambasade, à la chancellerie, aux finances, aux procedures de la justice, à la musique, à la danse, à l'architecture, au comerce, à l'art de conduire la voix, à l'art du cavalerie et à plusieurs autres arts et sciences dont l'on a donné les definitions et les descriptions des principes et des termes les plus importants afin d'en pouvoir acquerir plus facilement la cognoissance et l'intelligence. Touts ces ouvrages sont achevés et reduits en plusieurs volumes et en plusieurs tables dont l'on peut composer une bibliotheque fort sçavante, fort curieuse et fort utile. »

²¹⁸ Salomon de La Broue, *Preceptes principaux que les bons cavaleries doivent exactement observer en leurs escoles* (La Rochelle : H. Haultin, 1593). L'orthographe « cavalerie » se rencontre à partir de la deuxième édition, *Le cavalerie françois* (Paris : A. L'Angelier, 1602).

Traité de la géométrie

Remarque : mentionné dans la *Science générale*, titre du volume 10 bis.

Traité de finance

Date : avant 1651. *Remarque* : cité dans le *Traité des fondements de la science générale*, p. 16 et dans l'*Avis important touchant la science générale*, f. 10v.

Traité de la manière de toucher le luth

Remarque : mentionné dans la *Science générale*, volume 1, f. 76v et volume 3, f. 37v.

Traité de la musique

Remarque : mentionné dans l'*Avis important touchant la science générale*, f. 10v.

Traité des mécaniques

Remarque : mentionné dans la *Science générale*, titre du volume 10 bis.

Traité des procédures de la justice

Remarque : mentionné dans l'*Avis important touchant la science générale*, f. 10v.

Traité du commerce

Remarque : mentionné dans l'*Avis important touchant la science générale*, f. 10v.

IV. Tables

Environ 500 ou 600 tables sur les sujets abordés dans les traités, perdues.²¹⁹ Entre autres :

²¹⁹ Pierre Baudouin de Montarcis, *Avis important touchant la science générale*, f. 21r : « Touts ces arts et touts [*sic*] ces sciences sont representés en cinq ou six cens tables où l'on en fait voir les deseins et où l'on marque ce qu'il y a de plus essentiel, et touts ces traités et toutes ces tables forment et composent une

Tables de la grammaire

Remarque : mentionnées dans la *Science générale*, volume 3, f. 37v.

Tables de la justice

Remarque : mentionnées dans la *Science générale*, volume 3, f. 37v.

Tables de la logique

Remarque : mentionnées dans la *Science générale*, volume 3, f. 37v.

Tables de la morale

Remarque : mentionnées dans la *Science générale*, volume 3, f. 37v.

Tables de la musique

Remarque : mentionnées dans la *Science générale*, volume 3, f. 37v.

Tables du luth

Remarque : mentionnées dans le *Discours touchant le dessein de la science générale*, f. 76v et Denis Gaultier, *Livre de tablature* (cité *supra*, n. 2), Avertissement, p. 5. Il se peut qu'elles ne fassent qu'un avec les tables sur la musique.

Tables pour combattre les calvinistes

Remarque : mentionnées dans la *Science générale*, volume 2, f. 308v.

V. Bibliothèque

Raymond Lulle, *Liber contemplationis* (Bo I.2)

Livres I-II. *Copie dans* : BSB, Clm 10577 (*anciennes cotes* : O. 102 ; Pal 577), ff. 1r-133v. *Source copiée* : *Primum volumen Contemplationum Remundi duos libros continens. Libellus Blaquerne de amico et amato*, éd. Jacques Lefèvre d'Étaples (Paris : Jehan Petit, 1505), RD 35.

Raymond Lulle, *Liber contra Antichristum* (Bo II.A.8)

Copie dans : BSB, Clm 10578 (*anciennes cotes* : O. 97 ; Pal 578), ff. 155r-180v. *Source copiée* : BNF, MSS, Latin 15450, ff. 534v-541v.

Raymond Lulle, *Liber de gentili et tribus sapientibus* (Bo II.A.9)

Copie dans : BSB, Clm 10575 (*anciennes cotes* : O. 140 ; Pal 575), II, ff. 32r-165r. *Source copiée* : BNF, MSS, Latin 15450, ff. 457v-495r. *Remarque* : adresses f. 55^{bis}v, de la main de Montarcis : « Le Picart ajusteur qui travaille en la Monnoye chez Monsieur [Jean] Varin ; Mademoiselle Richart femme de Monsieur de Ronfleur, demeure en la rue du Mail au Coq hardy de la souche » ; de la main du copiste : « Monsieur Du Jour chirurgien loge au Plat d'estain paroisse Sainte Oportune ».

Raymond Lulle, *Ars demonstrativa* (Bo II.B.1)

Extraits. *Copie dans* : BSB, Clm 10579 (*anciennes cotes* : O. 146 ; Pal 579), ff. 192r-195v. *Source copiée* : BNF, MSS, Latin 15450, ff. 173r-174r.

Raymond Lulle, *Liber propositionum secundum Artem demonstrativam compilatus* (Bo II.B.4)

Copie dans : BSB, Clm 10582 (*anciennes cotes* : O. 178 ; Pal 582), ff. 130r-146r. *Source copiée* : Paris, Bibliothèque Mazarine, Ms. 3500, ff. 120r-134v.

Raymond Lulle, *Lectura super figuras Artis demonstrativæ* (Bo II.B.9)

Copie dans : BSB, Clm 10584 (*anciennes cotes* : O. 177 ; Pal 584), ff. 1r-70v. *Source copiée* : manuscrit appartenant au Père Esprit, également source de Clm 10571, III, ff. 1r-105v. *Remarque* : le colophon se trouve en haut du f. 106r de Clm 10579.

Raymond Lulle, *Regulæ introductoræ in practicam Artis demonstrativæ* (Bo II.B.10)

Copie dans : BSB, Clm 10579 (*anciennes cotes* : O. 146 ; Pal 579), ff. 106r-107r. *Source copiée* : manuscrit appartenant au Père

Esprit, également source de Clm 10571, III, ff. 105v-107v. *Remarque* : devait suivre Clm 10584, ff. 1r-70v, dont le colophon se trouve en haut de Clm 10579, f. 106r.

Raymond Lulle, *De sacramentis Ecclesiæ* (Bo II.B.13a)

Copie dans : BSB, Clm 10576 (*anciennes cotes* : O. 133 ; Pal 576), ff. 66r-69v. *Source copiée* : BNF, MSS, Latin 15450, ff. 495v-497r.

Raymond Lulle, *De prædestinatione et libero arbitrio* (Bo II.B.13b)

Copie dans : BSB, Clm 10580 (*anciennes cotes* : O. 197 ; Pal 580), ff. 12r-19r. *Source copiée* : BNF, MSS, Latin 15450, ff. 421r-422v.

Copie dans : BSB, Clm 10584 (*anciennes cotes* : O. 177 ; Pal 584), ff. 124r-127r. *Source copiée* : BNF, MSS, Latin 15450, ff. 421r-422r.

Raymond Lulle, *Ars inventiva veritatis* (Bo III.1)

Copie dans : BNF, MSS, Latin 12973 (*ancienne cote de l'abbaye de Saint-Germain* : N.618.2), ff. 1r-193v. *Source copiée* : *Divi Raymundi Lulli Doctoris Illuminatissimi Ars inventiva veritatis. Tabula generalis. Comentum in easdem ipsius Raymundi*, éd. Alfonso de Proaza et Nicolau de Pacs (Valencia : Diego de Gumiel, 1515), ff. 3r-72v.

Extraits. *Copie dans* : BSB, Clm 10582 (*anciennes cotes* : O. 178 ; Pal 582), ff. 52r-62v et ff. 67v-76r. *Source copiée* : BNF, MSS, Latin 15450, ff. 151r-152v et 154r-155r.

Raymond Lulle, *Ars amativa boni* (Bo III.2)

Extraits. *Copie dans* : BSB, Clm 10582 (*anciennes cotes* : O. 178 ; Pal 582), ff. 67r-67v et 78v-82v. *Source copiée* : BNF, MSS, Latin 15450, ff. 153v et 156r-156v.

Raymond Lulle, *Quæstiones quas quæsiuit quidam frater minor* (Bo III.6)

Copie dans : BSB, Clm 10582 (*anciennes cotes* : O. 178 ; Pal 582), ff. 97r-128v. *Source copiée* : BNF, MSS, Latin 15450, ff. 410v-416r.

Raymond Lulle, *Tabula generalis* (Bo III.11)

Copie dans : BNF, MSS, Latin 12973 (*ancienne cote de l'abbaye de Saint-Germain* : N.618.2), ff. 197v-297v. *Source copiée* : *Divi Raymundi Lulli Doctoris Illuminatissimi Ars inventiva veritatis. Tabula generalis. Comentum in easdem ipsius Raymundi*, éd. Alfonso de Proaza et Nicolau de Pacs (Valencia : Diego de Gumiel, 1515), ff. 73r-99v.

Extraits. *Copie dans* : BSB, Clm 10582 (*anciennes cotes* : O. 178 ; Pal 582), ff. 83r, 83v-84r, 85r-85v, 86v, 88r, 88v-89r, 89v-90r, 91r-91v, 92v-93r, 94r-95v. *Source copiée* : BNF, MSS, Latin 15450, ff. 168r, 168v, 169v, 170r, 170v, 171r, 171r-171v, 171v-172r, 172r-172v, 172v-173r. *Remarque* : dans une compilation d'extraits de différentes œuvres intitulée ici *De decem regulis*.

Raymond Lulle, *Ars ad faciendum et solvendum quæstiones* (Bo III.19)

Copie dans : BNF, MSS, Latin 12972 (*ancienne cote de l'abbaye de Saint-Germain* : N.619), ff. 1r-272v. *Source copiée* : *Divi Raymundi Lulli Doctoris Illuminatissimi Ars inventiva veritatis. Tabula generalis. Comentum in easdem ipsius Raymundi*, éd. Alfonso de Proaza et Nicolau de Pacs (Valencia : Diego de Gumiel, 1515), ff. 100v-220r.

Raymond Lulle, *Lectura compendiosa tabulae generalis* (Bo III.20)

Copie dans : BSB, Clm 10576 (*anciennes cotes* : O. 133 ; Pal 576), ff. 1r-21r. *Source copiée* : BNF, MSS, Latin 15450, f.f 245v-250r.

Raymond Lulle, *Petitio Raymundi pro conversione infidelium ad Bonifacium VIII papam* (Bo III.21)

Copie dans : BSB, Clm 10576 (*anciennes cotes* : O. 133 ; Pal 576), ff. 111r-113r. *Source copiée* : BNF, MSS, Latin 15450, ff. 543r-543v.

Raymond Lulle, *Liber novus de anima rationali* (Bo III.25)

Copie dans : BSB, Clm 10573 (*anciennes cotes* : O. 221 ; Pal 573), ff. 17r-89r. *Source copiée* : BNF, MSS, Latin 15450, ff. 427v-443r. *Remarque* : la note finale en latin avec datation de Rome, 1294, provient de *Illuminati doctoris & martyris Raymundi Lulli. Opusculum. De anima rationali. Et vita ejusdem doctoris*, Nicolas de Paz (éd.) (Alcalá : Arnaldus Guillelmus Brocar, 1519), RD 73, sig. D6v. Elle figure également dans la copie de la collection Meliand Clm 10563, ix, f. 36v.

Raymond Lulle, *Liber proverbiorum* (Bo III.26)

Copie dans : BSB, Clm 10573 (*anciennes cotes* : O. 221 ; Pal 573), ff. 90r-192r. *Source copiée* : *Proverbia Raemundi. Philosophia amoris ejusdem*, Jacques Lefèvre d'Étaples (éd.) (Paris : Josse Bade, 1516), RD 62.

Raymond Lulle, *Investigatio generalium mixtionum secundum Artem generalem* (Bo III.30 bis)

Copie dans : BSB, Clm 10576 (*anciennes cotes* : O. 133 ; Pal 576), ff. 43r-65r. *Source copiée* : BNF, MSS, Latin 15450, ff. 319r-322v.

Raymond Lulle, *Disputatio eremitæ et Raimundi super aliquibus dubiis quæstionibus Sententiarum Magistri Petri Lombardi* (Bo III.31)

Copie dans : BSB, Clm 10579 (*anciennes cotes* : O. 146 ; Pal 579), ff. 108r-191v. *Source copiée* : *Questiones dubitabiles super quattuor libris sententiarum cum Questionibus solutivis Magistri Thome Attrabatensis* (Lyon, 1491), RD 18, sig. a2r-o6r.

Raymond Lulle, *Ars compendiosa* (Bo III.36)

Extraits. *Copie dans* : BSB, Clm 10582 (*anciennes cotes* : O. 178 ; Pal 582), ff. 37r-51r. *Source copiée* : BNF, MSS, Latin 15450, ff. 242v-245v.

Extrait. *Copie dans* : BSB, Clm 10582 (*anciennes cotes* : O. 178 ; Pal 582), f. 86r. *Source copiée* : BNF, MSS, latin 15450, f. 169v. *Remarque* : dans une compilation d'extraits de différentes œuvres intitulée ici *De decem regulis*.

Raymond Lulle, *Quæstiones Attrebatenses* (Bo III.40)

Copie dans : BSB, Clm 10578 (*anciennes cotes* : O. 97 ; Pal 578), ff. 103r-130v. *Source copiée* : BNF, MSS, Latin 15450, ff. 406r-410v.

Raymond Lulle, *Principia philosophiæ* (Bo III.43)

Copie dans : BSB, Clm 10575 (*anciennes cotes* : O. 140 ; Pal 575), I, ff. 1r-52r. *Source copiée* : BNF, MSS, Latin 15450, ff. 304r-318v.

Extrait. *Copie dans* : BSB, Clm 10579 (*anciennes cotes* : O. 146 ; Pal 579), ff. 25r-99r. *Source copiée* : BNF, MSS, Latin 15450, ff. 391v-402r.

Raymond Lulle, *Liber de Deo* (Bo III.48)

1^{re} partie. *Copie dans* : BSB, Clm 10581 (*anciennes cotes* : O. 159 ; Pal 581), ff. 230r-231v. *Source copiée* : BNF, MSS, Latin 15450, ff. 443r-447v.

Raymond Lulle, *Logica nova* (Bo III.56)

Copie dans : BSB, Clm 10581 (*anciennes cotes* : O. 159 ; Pal 581), ff. 34r-44v. *Source copiée* : manuscrit appartenant au Père Esprit ; collationné à ce manuscrit et à des copies appartenant à Meliand et Du Vignau.

Raymond Lulle, *Liber de intellectu* (Bo III.62)

Extrait. *Copie dans* : BSB, Clm 10582 (*anciennes cotes* : O. 178 ; Pal 582), ff. 84v-85r. *Source copiée* : BNF, MSS, latin 15450, f. 169r. *Remarque* : dans une compilation d'extraits de différentes œuvres intitulée ici *De decem regulis*.

Raymond Lulle, *Lectura Artis quæ intitulatur Brevis practica Tabulae generalis* (Bo III.64 bis)

Copie dans : BSB, Clm 10576 (*anciennes cotes* : O. 133 ; Pal 576), ff. 114r-148r. *Source copiée* : Paris, Bibliothèque Mazarine, Ms. 3500, ff. 1r-38r.

Raymond Lulle, *Liber de consilio* (Bo III.66)

Copie dans : BSB, Clm 10581 (*anciennes cotes* : O. 159 ; Pal 581), ff. 197r-229r. *Source copiée* : BNF, MSS, Latin 14713, ff. 147r-166v.

Raymond Lulle, *Liber de prædestinatione et libero arbitrio* (Bo III.68)

Copie dans : BSB, Clm 10580 (*anciennes cotes* : O. 197 ; Pal 580), ff. 19v-33v. *Source copiée* : BNF, MSS, Latin 15450, ff. 422v-425v.

Raymond Lulle, *Ars brevis* (Bo III.77)

Extrait : *De novem subjectis et primo de conditione eorum*.
Copie dans : BSB, Clm 10573 (*anciennes cotes* : O. 221 ; Pal 573), ff. 208r-218r. *Source copiée* : BNF, MSS, Latin 15450, ff. 182r-184r. *Remarque* : remarque de la main de Montarcis f. 208r : « Ce traité est fort utile pour la chymie ».

Raymond Lulle, *Ars brevis de inventione juris* (Bo III.78)

Copie dans : BSB, Clm 10576 (*anciennes cotes* : O. 133 ; Pal 576), ff. 22r-41r. *Source copiée* : BNF, MSS, Latin 14713, ff. 72r-95r.

Copie dans : BSB, Clm 10583 (*anciennes cotes* : O. 131 ; Pal 583), ff. 1r-65r. *Source copiée* : BNF, MSS, Latin 14713, ff. 72r-95r.
Remarque : ff. Iv-IIr, index de la main de Montarcis.

Extrait. *Copie dans* : BSB, Clm 10582 (*anciennes cotes* : O. 178 ; Pal 582), f. 87v. *Source copiée* : BNF, MSS, latin 15450, ff. 170r-170v. *Remarque* : dans une compilation d'extraits de différentes œuvres intitulée ici *De decem regulis*.

Raymond Lulle, *Liber de venatione substantiæ, accidentis et compositi* (Bo III.79)

Copie dans : BSB, Clm 10581 (*anciennes cotes* : O. 159 ; Pal 581), ff. 56r-125v. *Source copiée* : BNF, MSS, Latin 15450, ff. 285r-304r (ff. 56r-112r, incertain) et 387v-391v (ff. 113r-125v).

Distinction X. *Copie dans* : BSB, Clm 10578 (*anciennes cotes* : O. 97 ; Pal 578), ff. 137r-154v. *Source copiée* : BNF, MSS, Latin 14713, ff. 133r-146v.

Extraits. *Copie dans* : BSB, Clm 10582 (*anciennes cotes* : O. 178 ; Pal 582), ff. 66v-67r, 76r-77r. *Source copiée* : BNF, MSS, Latin 15450, ff. 153v, 155v.

Extraits. *Copie dans* : BSB, Clm 10582 (*anciennes cotes* : O. 178 ; Pal 582), ff. 83v, 84r, 86r, 87v, 88r, 89r, 90v, 92r, 93v. *Source copiée* : BNF, MSS, Latin 15450, ff. 168v, 169v, 170v, 171r, 171v, 172r, 172v. *Remarque* : dans une compilation d'extraits de différentes œuvres intitulée ici *De decem regulis*.

Raymond Lulle, *Ars generalis ultima* (Bo III.80)

Extraits. *Copie dans* : BSB, Clm 10582 (*anciennes cotes* : O. 178 ; Pal 582), ff. 77v-78r. *Source copiée* : BNF, MSS, Latin 15450, ff. 155v-156r.

Renvois à des extraits. *Copie dans* : BSB, Clm 10582 (*anciennes cotes* : O. 178 ; Pal 582), ff. 84r, 85v, 86v, 87v, 88v, 89r, 90v, 92r, 93v, 96r. *Source copiée* : BNF, MSS, Latin 15450, ff. 168v, 169v, 170r, 170v, 171r, 171v, 172r, 172v, 173r. *Remarque* : dans une compilation d'extraits de différentes œuvres intitulée ici *De decem regulis*. Pour chaque règle, seul l'incipit du passage est noté, suivi d'un espace blanc plus ou moins important laissé disponible, comme si les extraits complets devaient être copiés plus tard. Dans Clm 10562 (collection Meliand), les extraits correspondants sont copiés intégralement.

Raymond Lulle, *Disputatio Raimundi christiani et Homeri saraceni* (Bo III.81)

Copie dans : BSB, Clm 10581 (*anciennes cotes* : O. 159 ; Pal 581), ff. 164r-196r. *Source copiée* : BNF, MSS, Latin 15450, ff. 236v-242r.

Raymond Lulle, *Ars compendiosa Dei* (Bo III.84)

Copie dans : BSB, Clm 10578 (*anciennes cotes* : O. 97 ; Pal 578), ff. 1r-102r. *Source copiée* : BNF, MSS, Latin 14713, ff. 1v-62r.

Raymond Lulle, *Liber de centum signis Dei* (Bo III.82)

Copie dans : BSB, Clm 10584 (*anciennes cotes* : O. 177 ; Pal

584), ff. 112r-119v. *Source copiée* : BNF, MSS, Latin 14713, ff. 113r-118r.

Raymond Lulle, *Liber de experientia realitatis Artis ipsius generalis* (Bo IV.4)

Copie dans : BSB, Clm 10581 (*anciennes cotes* : O. 159 ; Pal 581), ff. 157r-151v. *Source copiée* : BNF, MSS, Latin 15450, ff. 236v-242r.

Extraits. *Copie dans* : BSB, Clm 10582 (*anciennes cotes* : O. 178 ; Pal 582), ff. 62r-64r. *Source copiée* : BNF, MSS, Latin 15450, ff. 152v-153r.

Raymond Lulle, *Liber de propriis et communibus actibus divinarum rationum* (Bo IV.14)

Copie dans : BSB, Clm 10584 (*anciennes cotes* : O. 177 ; Pal 584), ff. 85r-90v. *Source copiée* : BNF, MSS, Latin 15450, ff. 550r-552r.

Raymond Lulle, *Liber de perversione entis removenda* (Bo IV.20)

Copie dans : BSB, Clm 10584 (*anciennes cotes* : O. 177 ; Pal 584), ff. 91r-102v. *Source copiée* : BNF, MSS, Latin 14713, ff. 119r-124r.

Raymond Lulle, *Metaphysica nova* (Bo IV.21)

Traduction française (*La métaphysique*). *Copie dans* : BSB, Clm 10585 (*anciennes cotes* : O. 189.1 ; Pal 585), ff. 9r-28r. *Source copiée* : non identifiée.

Raymond Lulle, *Liber novus physicorum et compendiosus* (Bo IV.22)

Copie dans : BSB, Clm 10580 (*anciennes cotes* : O. 197 ; Pal 580), ff. 53r-61v. *Source copiée* : *Liber novus phisicorum compendiosus. Magister Raimundi Lullii* (Barcelona : Carlos Amoros, 1512), RD 46, sig. a2r-b4r. *Remarques* : f. 61v, notes de Montarcis en français avec références à Martianus Capella et Hippocrate.

Traduction française (*Le livre abrégé des choses physiques*). *Copie dans* : BSB, Clm 10580 (*anciennes cotes* : O. 197 ; Pal 580),

ff. 45r-52v. *Source copiée* : non identifiée. *Remarque* : traduction différente de celle de BNF, MSS, Latin 13961, ff. 1r-25v.

Raymond Lulle, *Liber correlativum innatorum* (Bo IV.24)

Distinction III. *Copie dans* : BSB, Clm 10584 (*anciennes cotes* : O. 177 ; Pal 584), ff. 103r-111r. *Source copiée* : BNF, MSS, Latin 15450, ff. 555v-558r.

Extraits. *Copie dans* : BSB, Clm 10582 (*anciennes cotes* : O. 178 ; Pal 582), ff. 64r-66v. *Source copiée* : BNF, MSS, Latin 15450, ff. 153r-153v.

Raymond Lulle, *Liber de prædestinatione et præscientia* (Bo IV.25)

Copie dans : BSB, Clm 10580 (*anciennes cotes* : O. 197 ; Pal 580), ff. 34r-44v. *Source copiée* : BNF, MSS, Latin 15450, ff. 425v-427v.

Raymond Lulle, *Supplicatio Raymundi venerabilibus et sublimis sacratissimæ theologiæ professoribus ac baccalariis studii Parisiensis* (Bo IV.27)

Copie dans : BSB, Clm 10581 (*anciennes cotes* : O. 159 ; Pal 581), ff. 235r-241v. *Source copiée* : BNF, MSS, Latin 15450, ff. 499r-501r.

Raymond Lulle, *Liber reprobationis aliquorum errorum Averrois* (Bo IV.29)

Copie dans : BSB, Clm 10582 (*anciennes cotes* : O. 178 ; Pal 582), ff. 5r-36r. *Source copiée* : BNF, MSS, Latin 15450, ff. 416r-421r.

Raymond Lulle, *De fallaciis quas non credunt facere aliqui, qui credunt esse philosophantes* (Bo IV.32)

Copie dans : BSB, Clm 10576 (*anciennes cotes* : O. 133 ; Pal 576), ff. 70r-73r. *Source copiée* : Paris, Bibliothèque Mazarine, Ms. 3500, ff. 142r-147r.

Raymond Lulle, *Liber facilis scientiæ* (Bo IV.41)

Copie dans : BSB, Clm 10573 (*anciennes cotes* : O. 221 ; Pal

573), ff. 193r-201r. *Source copiée* : BNF, MSS, Latin 15450, ff. 558r-560r.

Raymond Lulle, *Quæstiones supra librum facilis scientiæ* (Bo IV.41a)

Copie dans : BSB, Clm 10573 (*anciennes cotes* : O. 221 ; Pal 573), ff. 201ar-207r. *Source copiée* : BNF, MSS, Latin 15450, ff. 558r-561v.

Raymond Lulle, *Petitio Raymundi in Concilio generali ad acquirendam Terram Sanctam* (Bo IV.46a)

Copie dans : BSB, Clm 10580 (*anciennes cotes* : O. 197 ; Pal 580), ff. 76r-79r. *Source copiée* : BNF, MSS, Latin 15450, ff. 543v-544v. *Remarque* : f. 80r, « axioma » en latin de la main de Montarcis, sans rapport avec ce qui précède.

Raymond Lulle, *Vita coætanea* (Bo IV.47)

Copie dans : BSB, Clm 10573 (*anciennes cotes* : O. 221 ; Pal 573), ff. 1r-16r. *Source copiée* : BNF, MSS, Latin 15450, ff. 86r-90r.

Raymond Lulle, *Liber de ente reali et rationis* (Bo IV.50)

Distinction VI. *Copie dans* : BSB, Clm 10579 (*anciennes cotes* : O. 146 ; Pal 579), ff. 1r-23r. *Source copiée* : BNF, MSS, Latin 15450, ff. 383r-388v.

Extrait. *Copie dans* : BSB, Clm 10582 (*anciennes cotes* : O. 178 ; Pal 582), f. 85r. *Source copiée* : BNF, MSS, latin 15450, f. 169r. *Remarque* : dans une compilation d'extraits de différentes œuvres intitulée ici *De decem regulis*.

Raymond Lulle, *Liber de novo modo demonstrandi* (Bo IV.57)

Copie dans : BSB, Clm 10576 (*anciennes cotes* : O. 133 ; Pal 576), ff. 76r-88v. *Source copiée* : BNF, MSS, Latin 15450, ff. 504v-508v.

Raymond Lulle, *Liber per quem poterit cognosci quæ lex sit magis bona, magis magna et etiam magis vera* (Bo IV.68)

Copie dans : BSB, Clm 10579 (*anciennes cotes* : O. 146 ; Pal

579), ff. 101r-105v. *Source copiée* : BNF, MSS, Latin 15450, ff. 541v-543r.

Raymond Lulle, *Liber de actu majori* (Bo IV.77)

Copie dans : BSB, Clm 10579 (*anciennes cotes* : O. 146 ; Pal 579), ff. 196r-199r. *Source copiée* : BNF, MSS, Latin 15450, ff. 503v-504v.

Raymond Lulle, *Liber de minori loco ad maiorem* (Bo IV.83)

Copie dans : BSB, Clm 10582 (*anciennes cotes* : O. 159 ; Pal 581), ff. 1r-4r. *Source copiée* : BNF, MSS, Latin 15450, ff. 501r-502r.

Raymond Lulle, *Liber de quinque prædicabilibus et decem prædicamentis* (Bo IV.89)

Copie dans : BSB, Clm 10578 (*anciennes cotes* : O. 97 ; Pal 578), ff. 131r-136v. *Source copiée* : BNF, MSS, Latin 15450, ff. 548v-550r.

Raymond Lulle, *Liber de concordantia et contrarietate* (Bo IV.93)

Copie dans : BSB, Clm 10576 (*anciennes cotes* : O. 133 ; Pal 576), ff. 91r-94r. *Source copiée* : BNF, MSS, Latin 15450, ff. 502r-503r.

Raymond Lulle, *Liber de divina voluntate infinita et ordinata* (Bo IV.96)

Copie dans : BSB, Clm 10580 (*anciennes cotes* : O. 197 ; Pal 580), f. 62r-75r. *Source copiée* : BNF, MSS, Latin 15450, ff. 552r-555v ; f. 75r, notes de la main de Montarcis.

Copie dans : BSB, Clm 10584 (*anciennes cotes* : O. 177 ; Pal 584), ff. 120r-122v. *Source copiée* : BNF, MSS, Latin 15450, ff. 552r-555v.

Pseudo-Raymond Lulle, *Liber de secretis naturae sive de quinta essentia* (MP I.39)

Extrait (?). *Copie dans* : BSB, Clm 10573 (*anciennes cotes* : O. 221 ; Pal 573), f. 219. *Remarque* : d'après Llull DB ; non vérifié.

Pseudo-Raymond Lulle, *Tractatus septem rotarum quarum sex sunt volubiles* (MP I.39b)

Copie dans : BSB, Clm 10576 (*anciennes cotes* : O. 133 ; Pal 576), ff. 95r-109r. *Source copiée* : non identifiée, cf. remarque au départ : « quarta pars notata in principio Quintæ essentiae angliae a Raymundo Lullo qua intitulatur Secretorum naturæ ». *Remarque* : entièrement copié par Montarcis ; les annotations marginales sont postérieures à la copie.

Pseudo-Raymond Lulle, *Liber de modo applicandi novam logicam ad scientiam juris et medicinæ* (FD I.15)

Copie dans : BSB, Clm 10581 (*anciennes cotes* : O. 159 ; Pal 581), ff. 154r-160v. *Source copiée* : manuscrit « Angliæ » appartenant à Sir Kenelm Digby (même source que BSB, Clm 10569, VI, ff. 1r-5v) ; il ne s'agit pas de Oxford, Bodleian Library, Digby 25.

Pseudo-Raymond Lulle, *Traité des fondements de la justice* (FD II.126)

Copie dans : BSB, Clm 10584 (*anciennes cotes* : O. 177 ; Pal 584), ff. 74r-84r. *Source copiée* : non identifiée. *Remarque* : non vérifié ; il s'agit peut-être de la même œuvre que le *Traité des principes et des fondements de la justice* de Montarcis.

Pseudo-Raymond Lulle, *De jurium differentia et perfecta consideratione* (FD II.130)

Copie dans : BSB, Clm 10584 (*anciennes cotes* : O. 177 ; Pal 584), ff. 71r-73v. *Source copiée* : non identifiée. *Remarque* : non vérifié.

Anonyme, *De geometria* (Anónim.9)

Copie dans : BSB, Clm 10580 (*anciennes cotes* : O. 197 ; Pal 580), ff. 1r-11r. *Source copiée* : non identifiée.

Anonyme, *Quæstiones Paulinæ et Olympiadis*

Remarque : copie, peut-être de la main d'Ivo Salzinger, dans Mayence, Martinus-Bibliothek, 220f, II, avec la remarque « ex Ms. Montarsis post 3 dist. 5 essent. » : ce manuscrit semble avoir

disparu, à moins qu'il ne s'agisse de Clm 10623-10630 (non vérifié).

Thomas Le Myésier, *De quæstione quæ claruit palam Saracenis in Bugia* (Myésier.2)

Copie dans : BSB, Clm 10575 (*anciennes cotes* : O. 140 ; Pal 575), II, ff. 1r-2v. *Source copiée* : BNF, MSS, Latin 15450, f. 452r.

Thomas Le Myésier, *Introductio in artem Raimundi* (Myésier.3)

Copie dans : BSB, Clm 10574 (*anciennes cotes* : O. 144 ; Pal 574). *Source copiée* : BNF, MSS, Latin 15450, ff. 91r-121r.

Thomas Le Myésier, *Parabola iuvans ad disponendum Christicolæ* (Myésier.5)

Copie dans : BSB, Clm 10575 (*anciennes cotes* : O. 140 ; Pal 575), II, ff. 2v-32r. *Source copiée* : BNF, MSS, Latin 15450, ff. 452r-453v, 456v-457v.

Annexe II

Testament de Pierre Baudouin de Montarcis

Au nom du Pere, du Fils et du Saint Esprit. Amen.

Dieu avec ta bonté, ta grace et ta misericorde.

Icy commence mon testament, et acte de derniere volonté.

Puis que tous les homes sont sujets à la mort à cause du peché et que l'heure en est fort incertaine, et ainsy qu'on peut estre surpris sans avoir fait aucun acte ny aucune disposition de ses dernieres volontés, Je Pierre Baudouin escuyer sieur de Montarcis [*en marge* : secretaire des comendements de Madame la Princesse Caterine de Lorraine petite-fille de France] veus donner ordre de ce qui peut estre necessaire pour le salut de mon ame, et mesme au regard de la disposition des biens qu'il a plû à Dieu me donner, c'est pourquoy je veux et entends pendant que je suis en bonne santé, dire et declarer ce qui est de mon intention et de ma volonté par ce present testament qui est mon acte et ordonnance de ma derniere volonté, que je fais et redige par écrit de ma main ainsy qu'il sera marqué et déclaré cy après, ce que j'ay ausy signé et parafé de ma main.

Premierement je recognois que je suis un miserable pecheur. C'est pourquoy je demande tres humblement pardon à Dieu de toutes mes fautes, ce que je luy supplie de me vouloir acorder par sa bonté, et par sa misericorde et par le merite de la mort et passion de nostre Seigneur Jesus Christ, et mesme par l'intercession que je demande tres humblement à la tres Sainte Vierge mere de nostre Seigneur Jesus Christ, à qui j'ay tousjours eu une devotion particuliere et une tres grande confiance, et mesme par l'intercession de tous les saints de Paradis que je supplie tres humblement de vouloir prier Dieu pour moy à l'heure de ma mort, et de m'asister afin que Dieu me fasse la grace de me donner une parfaite disposition pour me faire avoir la contrition necessaire de l'avoir ofencé de telle sorte qu'il ayt pitié de moy, et qu'il reçoive mon ame en son Paradis ausi tost qu'elle sera separée de mon corps afin d'estre colouée au Royaume des bienheureux.

[*En marge* : Sepulture aux Capucins du Faubourg Saint Jacques] Ausi tost que cette separation arivera je veux et entens que ma sepulture soit faite en

l'église de[s] Reverends Peres Capucins au Faubourg Saint Jacques à Paris attendu que je suis du Tiers Ordre de saint François. Et si cela ne se peut je prie ma fame qu'elle donne ordre que ma sepulture soit faite ailleurs ainsy qu'il luy plaira et qu'il soit fait une epitafe qui sera mise au desus de ma sepulture.

Je veux que mon corps soit mis dans un carosse et mené en l'église pour y estre déposé sans aucune ceremonie ny aucun convoy et quelque temps après ma fame fasse dire pour moy un service en telle eglise que bon luy semblera, et que pendant un an entier l'on fasse dire deux petites messes chaque semaine en telle eglise qu'il plaira à ma fame de choisir.

Je veux et entens que le jour de mon enterement il soit distribué en aumosnes la somme de vingt livres seulement.

Je veux et ordonne qu'il soit fait une fondation de cent solz de rente par chacun an au profit des R. Peres Capucins sy j'y suis enteré, ou si c'est en quelque autre eglise où l'on me fera enterer, je veux que ladite rente de cent sols soit faite et constituée au profit de la communauté de ladite eglise, à condition qu'ils feront dire à perpetuité et à tousjours huit petites messes par chacun an pour moy et pour Dame Marie Pipereau ma chere epouse et pour mes enfans, et ce aux quatre bonnes festes de l'année qui sont les jours de Pasque, de l'Ascension, de la Toussaints, et de Noel, et en outre je veux que en chacune desdites quatre festes il soit distribué vingt solz en argent au pauvres honteux, ce qui revient en tout à quatre livres par chacun an, et que ladite distribution soit faite par ma fame, et lorsque son deceds arivera, par mon fils ou par ses successeurs, dont ils tireront un certificat des pauvres à qui l'argent sera donné, et je prie ma chere epouse de faire et passer le contract de constitution de ladite rente de cent solz, et elle fera une delegation ou un assignat pour payer lesdites quatre livres pour les pauvres honteux sur tels de mes biens qu'elle avisera bon estre.

Je veux et ordonne à ma chere epouse et à mon fils Pierre Baudouin de faire imprimer quelques petits tomes de la Science generale que j'ay inventée et composée pour servir de fondement à tous les arts et à toutes les sciences et pour combatre les impies et les atées, et mesme pour soutenir la doctrine de Nostre Seigneur Jesus Christ et de la sainte Eglise catolique apostolique et romaine à laquelle je sousmets tous les traités et les ouvrages que je puis avoir faits et composés. Les plus important [*sic*] petits tomes ou volumes de ladite Science generale sont les premiers, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf et dix, dont ils

feront imprimer tel nombre qu'ils le jugeront à propos afin d'éviter la depence, le tout à leur volonté.²²⁰

Comme ausy j'ordonne qu'ils fassent imprimer cinq ou six des grandes tables que j'ay composées et inventées telles qu'ils voudront choisir, le tout à leur volonté afin d'éviter la depence.

Et pour ce qui est de la *Quinte essence de S. R. Lulle*, c'est à dire de saint Raymond Lulle que j'ay tourné et traduit en françois, et des autres traités et manuscrits de cet auteur qui sont corrigés, lesquels sont fort importants et fort rares touchant la chymie et la medecine, ils en feront et en disposeront ainsy qu'ils aviseront bon estre pour en doner des copies seulement, parce que ce sont des livres et des manuscrits dont il ne faut point se defaire ny de tous ceux qui sont en la casette des traités de saint Raymond Lulle, parce qu'ils sont conforme [*sic*] aux originaux de cet auteur, ce qui ne se trouve plus. Ladite casette est cottée A.

Je veux et entens que ma fame prenne sur les biens de ma succession avant aucun de mes enfans (c'est à dire avant mon fils parce que j'exherede ma fille Louise Baudouin) son douaire de trois cent livres de rente avec son preciput montant à la somme de mil livres, et la moytié des meubles et conquets et acquets que ma chere epouse et moy avons fait ensemble, c'est à sçavoir la moitié d'une rente constituée sur l'Hotel de ville de Paris de la somme de trois cent cinq livres quatre solz par chacun an assignée sur le sel à prendre sur les trois millions de livres, comme ausy que ma chere epouse prene la moytié d'une maison que nous avons aqise ensemble, laquelle est située à Paris en la rue au Maire, comme ausy la moytié des autres meubles, acquets et conquets, comme ausy que ma chere epouse prenne la moytié d'une maison que nous avons aqise, laquelle est située en la rue Courtauvilain aupres des petites Carmelites de la rue Chapon.

Et en outre je veux et entens que ma chere epouse prene encoere la moitié de deux corps de logis que nous avons fait batir il y a cinq ans tout à neuf, l'un situé en la rue de la Tanerie et l'autre sur le nouveau qué alant à la Greve, desquels deux corps de logis il m'en appartient la moitié par indivis avec un autre

²²⁰ Cf. Pierre Baudouin de Montarcis, *Science générale, Volume I* (BSB, Cod. Gall. 483), note au contre-plat supérieur : « Il faudra faire imprimer les volumes de la science generale en [effacé : 13] volumes separés et que chaque volume soit de la grandeur d'un grand livre in octavo comme mon *Traité de la raison* ou comme ce present manuscrit. Le caractere doit estre de lettres de St Augustin. Les pages doivent estre bien fournies et y laisser peu de marge. »

proprietaire à qui il en appartient l'autre moitié, et comme ma fame et moy avions fait donation entre vifs à damoiselle Louise Baudouin ma fille de la vielle [*sic*] maison qui estoit en la rue de la Tanerie, c'est à sçavoir de la moitié qui m'en peut appartenir, et de la maison située en la rue Courtauvilain à Paris, j'ay revoqué il y a longtemps ladite donation, attendu que madite fille Louise Baudouin s'en est rendue indigne, dont les causes sont marquées dans ladite revocation du dix huitiesme mars mil six cens soixante douze insinuée le vingt neufiesme mars ensuivant au greffé des insinuation du Chatelet et signifiée à ladite Louise Baudouin le quatriesme jour d'avril de ladite année, laquelle Louise Baudouin auroit accepté ladite revocation et renoncé à ladite donation et s'en est desistée, attendu qu'elle a du desein de se retirer en un monastere ou cloture où il n'entre point de seculiers et ce le reste de ses jours, moyenant une pension que ma chere epouse et moy lui avons assurée sa vie durant par acte passé par devant Monsieur de Launay Le Secq nottaire et le sieur Mounier le huitiesme fevrier mil six cens soixante et seize à Paris, ladite pension de trois cents cinquante livres par chacun an, moyenant quoy ladite Louise Baudouin ma fille auroit par ledit acte renoncé par expres de ne former, demander ny intenter aucune action contre ses pere et mere pour quelque cause et pretexte que ce soit ou puisse estre sinon que pour ladite pension de trois cent cinquante livres, aux clauses et conditions portées par ledit acte.

Et parce que ladite donation du cinquiesme juillet mil six cent soixante dix passé par devant ledit sieur Le Secq de Launay j'ay donné deux maisons à mon fils Pierre Baudouin avec la reserve de l'usufruit, j'ay en temps que besoin est ou seroit agréé, ratifié et aprouvé en la partie et porcion [?] qui regarde mon fils seulement, et consents qu'à son égard ladite donation soit executée, mais au regard de ladite Louise Baudouin ma fille, je veux et entens qu'elle demeure comme nulle et non avenue ainsy que dit est.

Item, j'exherede, desherite et prive de ma succession et de tous mes biens ma fille Louise Baudouin, attendu qu'elle a fait des entreprises et des atentats contre l'honneur et la reputation de ma chere epouse, sa mere, et de moy par des parolles injurieuses et difamatoires, et attendu mesme qu'elle s'est mal comportée au regard de sa persone avec un certain quidam pour faire perir ma fame et moy, pour raison de quoy j'aurois fait informer contre ladite Louise Baudouin ma fille et contre ledit quidan, lequel par sentence du lieutenant criminel a esté condamné à mort, où ladite Louise ma fille est denommée. Mais comme ladite Louison ma fille m'auroit²²¹ fait prier de ne la pas poursuivre

²²¹ Dans l'original : « m'auuoit ».

davantage et qu'elle vouloit se retirer en une religion et cloture le reste de ses jours, je luy aurois asuré une pension de trois cent cinquante livres par chacun an ainsy que dit est sa vie durant pour la faire subsister après le decedz de ma fame et de moy, mais pendant la vie de l'un ou de l'autre, il luy sera fourny de quoy subsister aux clauses et conditions portées par ledit acte qui a esté cy devant alegué, lequel a esté passé par devant le sieur de Launay Le Secq nottaire à Paris, et je declare en outre que j'ay esté obligé de traiter ainsy ladite Louison ma fille, et pour autres bonnes et justes considerations que je n'ay pas voulu icy exprimer, dont les causes sont marquées et mentionnées en la revocation que j'ay faite de la donation faite en sa faveur et en la requeste que j'ay présentée contre elle pour faire informer et pour raison de quoy il y a une information qui a esté faite devant le sieur commissaire Hemond, tous lesquels actes cy devant mentionnés faits au regard de ma fille Louise Baudouin pour ladite exheredation et revocation de la donation faite en sa faveur et pour ladite pension, et ladite requeste présentée contre elle, je les confirme et aprouve en tout le contenu d'iceux, et veux et entends qu'ils soient executés selon leur forme et teneur.

Item, je donne et legue à Pierre Baudouin mon fils et en ce je l'institue mon legataire universel tous et un chacun mes biens meubles et immeubles acquets et conquets qui me peuvent appartenir et qui m'appartiendront cy après à l'heure de ma mort sans en rien excepter ny reserver ny retenir, le tout aux conditions et aux charges cy devant mentionnées, et en outre ausy à la charge et condition que ma chere epouse prendra auparavant tout ce qui luy appartient, mesme son douaire, son preciput, et tout ce qui est porté par ses conventions matrimoniales et les sommes que j'ay touché de son bien et de ses effets, ainsy qu'il paroît par les quittances qui sont à la marge ou à la fin de nostre contract de mariage, et dans les inventaires faits en consequence, comme ausy à la charge et condition qu'il aura le soin de faire payer la somme qu'il faudra pour l'entretien et pour la subsistance de ma fille Louise Baudouin sa seur, et qu'après le decez de ma fame il luy paye ausy par avance de quartier en quartier comme dit est la somme de quatre vingt sept livres dix solz, qui reviennent pour les quatre quartiers de l'année à la somme de trois cent cinquante livres, le tout aux clauses et conditions portées par l'acte passé par devant Monsieur de Launay Le Secq nottaire à Paris et le sieur Mounier nottaire qui a siné [*sic*] en second en datte du huitiesme fevrier mil six cens soixante et seize, et encore à la charge et condition ausy que mondit fils aquitera et payera les biens faits et autres sommes que je pourrais donner et disposer en faveur et au profit de ceux que j'aviseray bien estre, selon qu'il sera escrit et siné de moy.

Item, je donne et lègue à mon fils Pierre Baudouin ma biblioteque, c'est à

sçavoir tous mes livres imprimés, tous mes manuscrits et traités et toutes les tables et deseins que j'ay faits et composés touchant tous les arts et toutes les sciences sans en rien excepter ny reserver, à la charge et condition toutefois que ma chere epouse prendra et pourra choisir en ma biblioteque trente livres de morale, de la Sainte Ecriture, et autre [*sic*] livres de devotion, ou autres qu'elle voudra choisir. Je recomende à mon fils de ne point separer ny diviser les livres, les manuscrits ny les tables ny les deseins qui se trouveront en ma biblioteque, ny les manuscrits de saint Raymond Lulle, parce qu'ils sont tous cottés par des renvois et par des chiffres, ce qui fait que les uns sont expliqués par les autres. Ainsy pour bien faire l'on ne peut pas les vendre qu'on ne les vende tous ensemble sans les diviser, si ce n'est quelque livre commun et inutile, attendu que les livres et manuscrits de ma biblioteque ne comprennent qu'un seul ouvrage qui est la Science generale et universelle, qui est le fondement de toutes les autres.

Je donne et legue ausy à mon fils mon bon luth de Boulogne cotté Leonard Sturm Aux Maler, comme ausy mon emeraude et un jonc de diamant tel que ma fame voudra.

Je recommande et veux que mon fils et ma fille obeissent à leur mere et qu'il luy rendent l'honneur et le respect qu'ils luy doivent, comme ausy qu'ils luy soient soumis.

Je veux et entens que Madame Marie Pipereau ma chere epouse ayt le soin et la direction et l'administration de la persone de ma fille Louise Baudouin, et qu'elle fasse le choix des monasteres ou des lieux de cloture où ma fame trouvera bon de la mettre, et que sa pension soit payée et ce qu'il faudra pour son entretien et subsistance, et après le decedz de ma fame je veux et entens que madite fille touche ladite pension de trois cent cinquante livres sa vie durant par ses mains et sous ses quittances de quartier en quartier et par avance, ainsy que dit est.

Pour l'exécution de mon present testament, je veux et entens et nome Madame Marie Pipereau ma chere epouse, laquelle je veux et desire qu'elle soit mon executrise testamentaire et qu'en ce faisant qu'à l'heure de mon decedz elle soit et demeure saisye et qu'elle ayt la jouissance de tous mes biens meubles et immeubles acquets et conquets au regard des revenus seulement et ce pendant l'année de ladite execution testamentaire et generalement de tout ce qui se trouvera sans en rien excepter ni reserver, de la jouissance de tous lesquels biens meubles et immeubles, rentes et revenus, pendant ladite année de ladite execution testamentaire je ne veux point qu'elle en rende aucun compte

à mes enfans, à la charge qu'elle les entretiendra et nourrira pendant ladite année, et ausy qu'elle payera les arrerages de la rente qui pourra estre due à la seur ou heritiers du feu sieur Baro pendant ladite année.²²²

Item, je veux et entens que ma fame prene et retiene par ses mains la somme de cinq cent livres pour les frais et peines de ladite execution testamentaire. Je prie ausy ma fame de ne faire aucun present ny fondation à des gens d'Eglise ny à des communautés, ce qu'elle observera s'il luy plait, afin de conserver le bien de son fils, et en outre je supplie ma fame d'avoir soing que le tout le contenu en ce present testament soit executé et inviolablement gardé et observé selon sa forme et teneur et qu'il soit suivy de point en point comme estant ma plaine, entiere et derniere volonté, renonçant par ce present testament à tous les autres testaments, codiciles, donations à cause de mort que je pourois avoir faits et sinés par surprise ou autrement, mesme les donations que je pourois avoir siné par surprise en des contracts de mariage où j'ay seulement signé comme parent ou amy, tous lesquels codiciles ou testaments que je pourois avoir faits cy devant, je les revoque, casse et anulle et veux qu'ils demeurent nuls comme ayant esté faits contre mon intention et contre ma volonté, veux et entens que l'on s'aresté à ce mien present testament seulement, lequel je veux et entens comme dit est qu'il soit executé et suivy en tous ses points, circonstances et dependances sans en rien excepter ny reserver. Fait à Paris le vingt et uniesme jour de mars mil six cent quatre vingt un en ma maison size en la rue Carpentier à Saint Germain des Prés paroisse Saint Sulpice en foy de quoy j'ai signé

Baudoin Montarcis

²²² Cf. ANF, MC/ET/LIV/349, 10 avril 1669 (constitution de rente par Élizabéth Dumaistre, Pierre Baudouin et autres à Madeleine de Rivière, indemnité d'Élizabéth Dumaistre à Pierre Baudouin et sa femme, déclaration de Madeleine de Rivière à Louis Barreau ; actes non consultés) et MC/ET/LXXVI/84, 23 mai 1684 (quittance de Catherine Barreau, héritière de son frère Louis Barreau, apothicaire de la Reine, à Pierre Baudouin de Montarcis pour les arrérages de la rente constituée par Élizabéth Dumaistre, Montarcis et sa femme à Madeleine de Rivière par devant Quarré et Baudry le 10 avril 1669).

Codicile

Fait par moy Pierre Baudouin escuyer sieur de Montarcis.

Au nom du Pere, du Fils et du Saint Esprit, parce que j'ay donné ordre à mes affaires et que j'ay expliqué ma dernière volonté par mon testament que j'ay fait, écrit et signé de ma main en date du vingt uniesme mars mil six cens quatre vingt un, reconnu par devant nottaire le vingt sixiesme mars audit an mil six cens quatre vingt un, c'est à sçavoir par devant Monsieur Le Secq de Launay et Nerat nottaires au Chastelet, il est à present question de faire executer après mon decedz ce qui est porté par mondit testament, par lequel j'avois nommé et instituée pour l'excutrice dudit testament Dame Marie Pipereau mon epouse qui seroit decedée depuis, c'est pourquoy j'ay nommé, institué et choisy en son lieu et place pour l'executeur de mondit testament cy dessus datté et à cet effet, Pierre Baudouin escuyer sieur de Montarcis mon fils, afin qu'il fase executer mondit testament en tous ses points, clauses, circonstances et conditions et dependances en quelque maniere que ce puisse estre sans aucune chose excepter ny reserver, afin que mes dernières volontés puissent estre exactement et parfaitement acomplies selon leur plain et entier effet. En tesmoing de ce que desus est, qu'on ayt foy à ce present codicile, je l'ay écrit et signé de ma main en plaine santé. Fait à Paris ce cinquiesme jour de may mil six cens quatre vingt quatre.

Baudouin Montarcis

Et depuis mon codicile fait le 12. jour de janvier mil vic quatre vingt cinq, je prie mon fils donner à Maturin la somme de trente livres outre tous les gaiges dont je luy ay fait un billet et qu'il soit donné à Marie Le Prince quinze livres et six livres à La France, et qu'il ne soit pris pour mon enterement douze prestres, pour dix ecus de luminaire, un poielle de cent sol et de l'argenterie et du dein [?] pour cent solz chacun, et qu'on prenne du luminaire pour dix ecus, et après mon corps mis en un carosse pour estre mené aux Capucins du Faubourg Saint Jacques, où l'on prendra encoere encoere 3 livres tournois pour le luminaire et où l'on fera dire bien des messes et où l'on fera des aumones.

Baudouin Montarcis

Au nom du Pere du Fils
 & du Saint Esprit
 Amen.
 Dieu avec la bonté la grace & la miséricorde.
 J'ay commence, mon Testament, & acte de dernière
 Volonté.
 Puis que tous les homes sont Sujets a la mort accusé du Peché.
 Et que l'heure en est fort Incertaine, & ainsi qu'on peut estre surpris
 sans avoir fait aucun acte ny aucune disposition de ses dernières
 Volontés; Je Pierre Baudouin Esuyer J. de Montarcis vous donne
 ordre de ce qui peut estre nécessaire po le salut de mon ame & mesme
 au regard de la disposition des biens qu'il a plu à Dieu me donner. C'est
 Pourquoi Je veux & Entends pendant que Je suis en bonne sante dire
 & declarer ce qui est de mon intention & de ma volonté par ce present
 testament qui est mon acte, & ordonnance de ma dernière volonté que
 J'ay fait & rédigé par l'ent de ma main ainsi qu'il sera marqué & déclaré
 cy apres ce que J'ay ainsi Signé & paraphé de ma main.

Le Secretaire
 les Ennemis
 le Chancelier
 la Princesse
 Catherine de
 Lorraine petite
 fille de France
 1685

de moy.
 Je donne & legue a mon fils Pierre Baudouin
 Hem. Je donne & legue a mon fils Pierre Baudouin
 Bibliothèque, cest à sçavoir tous mes livres Imprimés
 tous mes manuscrits & traités & toutes les Tables &
 desains que J'ay fait & composés touchant tous les arts
 & toutes les sciences sans en Rien Excepter ny réserver
 a la charge & condition toutefois que ma chere Epouse
 prendra & pourra choisir en ma Bibliothèque toute livre
 de morale, de la Sainte Ecriture, & autre livres de devo-
 tion, ou autres quelle voudra choisir, Je Recommande
 mon fils de ne point separer ny diviser, les livres les
 manuscrits ny les Tables ny les desains qui se trouvent
 en ma Bibliothèque ny les manuscrits de St Raymond
 lulle, parce qu'ils sont tous cotés par des Personnes & par
 des chiffres ce qui fait que les uns sont expliqués par
 les autres ainsi po bien faire. On ne peut pas les vendre
 qu'on ne les vende tous Ensemble sans les diviser.

Extraits du testament de Pierre Baudouin de Montarcis (ANF, MC/ET/LXXVI/86, 19 janvier 1685)
 Document conservé aux Archives nationales ; cliché de l'auteur

Annexe III

Deux autres Pierre Baudouin de Montarcis

Au début du ^{xviii}^e siècle vivent à Paris deux autres Pierre Baudouin de Montarcis, dont je n'ai pas pu déterminer les liens exacts de parenté – s'ils en ont – avec ceux dont il a été question dans cet article.

Le premier et le plus ancien appartient à une branche établie à Paris d'une famille protestante originaire de La Rochelle. « Licencié ès loys » et avocat au Parlement de Paris, il se réfugie après le massacre de la Saint-Barthélemy (23-24 août 1572) dans la principauté de Sedan, où il occupe de 1576 à 1595 la fonction de bailli de la Souveraineté de Sedan.²²³ Dans son contrat de mariage avec Catherine Le Jay, fille mineure de François Le Jay, conseiller du Roi au siège présidial de Senlis, signé en cette ville le 6 février 1582, il est qualifié d'avocat en la Cour de Parlement, conseiller et maître des requêtes ordinaire de Monseigneur, frère du Roi [François, duc d'Alençon], bailli des seigneuries souveraines de Sedan et de Raucourt, mais pas de sieur de Montarcis.²²⁴ Il porte en revanche ce titre dans un acte du 13 novembre 1584.²²⁵

Il vivait encore à Paris en 1604, quand sa fille Abigaïl épouse Gédéon de Serres, fils de l'agronome Olivier de Serres, et meurt avant 1623, année où sa veuve et leur fils Jean demeurent rue Vieille-du-Temple, paroisse Saint-Paul.²²⁶

Son fils Jean Baudouin est qualifié de « sieur de Montarsis, avocat au Conseil privé du Roy, fils de feu Messire Pierre Baudouin, vivant sieur de Montarsis, baillef de Sedan et avocat au Parlement de Paris » à l'occasion de son mariage au Temple de Metz, le 13 août 1623, avec Suzanne Louis, fille de feu François Louis, conseiller et médecin ordinaire du Roi.²²⁷ Mais il semble que

²²³ J. Villette, « L'enlèvement des filles du seigneur de Contreuve », *Revue d'Ardenne et d'Argonne* 7 (1899-1900), p. 95. L'auteur indique par erreur 1595 comme date de décès de Pierre Baudouin.

²²⁴ ANF, Y//123, ff. 370v-372r. Catherine Le Jay avait été baptisée en l'église Saint-Aignan de Senlis le 30 janvier 1562 (1563 n.s.) (Senlis, Archives municipales, GG 69, f. 44r). Son futur époux faisait alors construire une maison dans le faubourg Saint-Germain.

²²⁵ J. Villette, « L'enlèvement des filles du seigneur de Contreuve » (cité *supra*, n. 223), p. 95.

²²⁶ ANF, MC/ET/XLIX/257, 11 avril 1604 (cité d'après Henry Vaschalde, *Olivier de Serres, seigneur du Pradel : sa vie et ses travaux, documents inédits* (Paris : E. Plon, Nourrit et Cie, 1886), p. 183 et ANF, MC/ET/LXVI/47, 20 juin 1623 (cité d'après l'insinuation du même acte, Y//164, f. 26r).

²²⁷ Metz, Archives municipales, GG 243 (numérisé à l'adresse <<https://archives.metz.fr/4DCGI/>

la qualité sieur de Montarcis lui ait été attribuée ici par confusion avec son père, car il n'est nulle part ailleurs désigné ainsi. Lorsque sa mère Catherine Le Jay, « veuve de noble homme Pierre Baudouyn, vivant sieur de Montarcy, avocat en la Cour de Parlement », lui fait une donation le 20 juin 1623, il est simplement nommé Jean Baudouin.²²⁸ De même, lorsque son fils François est baptisé au même Temple de Metz, le 22 septembre 1627, l'acte précise que le père de l'enfant, « le sieur [] Baudouin », demeure à Paris.²²⁹ Dans un arrêt du Parlement de Paris du 30 juillet 1642, qui lui interdit l'exercice public du culte protestant dans sa maison de Champrosay (actuelle commune de Draveil), il est également simplement nommé Jean Baudouin et toujours qualifié d'avocat au Conseil demeurant à Paris, dont il est bourgeois.²³⁰ Un acte du 24 octobre 1646 mentionne les « assassinat [...] excedz et voyes de faict outrageusement commis » le 23 août précédent sur Daniel Haby, sergent à verge au Châtelet, à l'ins-tigation de Jean Baudouin, sieur de Champrozé, par son fils Pierre Baudouin « dict Champrozé », son valet de chambre François Foucault et son laquais Champagne.²³¹ Jean Baudouin mourut l'année suivante, laissant outre Pierre Baudouin de Champrosay, qui vivait encore en 1669, deux enfants mineurs, François (né en 1627) et Suzanne.²³² Sa veuve lui survécut au moins vingt ans.²³³ Suzanne Baudouin épousa en 1656 Charles de La Taille, sieur de Fresnay (mort en 1677) et quitta la France après la révocation de l'Édit de Nantes, tandis que son fils Charles abjurait.²³⁴

Web_RegistreArtGG243/ILUMP27749>, 8 novembre 2016), mariages 1623, no 610 (vue 269 du document numérique). Suzanne Louis avait été baptisée au temple de Metz le 24 février 1602 : Metz, Archives municipales, GG 241 (numérisé à l'adresse <https://archives.metz.fr/4DCGI/Web_RegistreArtGG241/ILUMP27749>, 8 novembre 2016), Baptêmes 1602, acte n° 52, (vue 297 du document numérique).

²²⁸ ANF, MC/ET/LXVI/47, 20 juin 1623 (cité d'après l'insinuation du même acte, Y//164, f. 26r).

²²⁹ Metz, Archives municipales, GG 244 (numérisé à l'adresse <https://archives.metz.fr/4DCGI/Web_RegistreArtGG244/ILUMP27749>, 8 novembre 2016), baptêmes 1627, n° 220 (vue 91 du document numérique).

²³⁰ Louis Odespunc de La Meschinière, *Actes, tiltres et mémoires, concernant les affaires du clergé de France, recueillis, mis en ordre et imprimez par commandement de l'assemblée générale, tenue à Paris ès années 1645 et 1646* (Paris : A. Vitry, 1646), vol. 2, p. 335-338. Eugène et Émile Haag, *La France protestante*, 2^e éd. sous la dir. de Henri Bordier (Paris : Librairie Sandoz et Fischbacher, 1877), vol. 1, col. 1010-1011, et O. Douen, *La révocation de l'Édit de Nantes à Paris d'après des documents inédits* (Paris : Fischbacher, 1894), vol. 1, p. 182, écrivent par erreur que cet arrêt visait Pierre Baudouin de Champrosay.

²³¹ ANF, Y//3918, 24 octobre 1646. Foucault fut condamné à mort le 17 octobre.

²³² Haag, *La France protestante*, vol. 1, col. 1011 ; ANF, Y//3919/B, 18 mai 1647 et Y//3964/A, 10 juillet 1669.

²³³ Elle vivait encore le 29 janvier 1667 (ANF, Y//3959/A, 29 janvier 1667).

²³⁴ Eugène et Émile Haag, *La France protestante* (Paris : J. Cherbuliez, 1846-1859), vol. 6, p. 377.

Un autre homonyme ne m'est connu que par deux documents posthumes. Dans le plus ancien, il est cité comme le deuxième des trois maris de Jeanne Le Roux, qui se déclare veuve successivement de François de Rocheblave, secrétaire du prince de Condé, de Pierre Baudouin de Montarcis et de René Vanelle.²³⁵ Or, François de Rocheblave, qui épouse Jeanne Le Roux en 1608, meurt au plus tard en 1616 et sa veuve est déjà désignée comme épouse séparée de biens de René Vanelle en 1631 : sa seconde union doit donc se situer à la fin des années 1610 et au début de la décennie suivante, ce qui implique qu'il ne peut s'agir d'aucun des Pierre Baudouin déjà cités.²³⁶

Mots-clés

Pierre Baudouin de Montarcis (1600 ?-1685), lullisme, France, 17^e siècle, manuscrits, Munich, Bayerische Staatsbibliothek

Key words

Pierre Baudouin de Montarcis (1600?-1685), lullianism, France, 17th century, manuscripts, Munich, Bayerische Staatsbibliothek

Résumé

Étude biographique sur le lulliste français Pierre Baudouin de Montarcis (Nimègue, 1600 ? – Paris, 1685), basée principalement sur des documents d'archives inédits, avec un catalogue de ses œuvres et de ce qui reste de sa bibliothèque lullienne. Des identifications sont proposées pour d'autres lullistes impliqués dans les manuscrits provenant de Meliand et Montarcis et actuellement conservés à la Bayerische Staatsbibliothek de Munich.

Abstract

A biographical study about the French lullist Pierre Baudouin de Montarcis (Nijmegen, 1600? – Paris, 1685), chiefly based on hitherto unpublished archival material, with a catalogue of his works and of what remains of his Lullian library. Identifications are provided for other lullists involved in the manuscripts from the Meliand and Montarcis collections, now in the Bayerische Staatsbibliothek in Munich.

²³⁵ ANF, Y//187, f. 461v.

²³⁶ ANF, Y//156, f. 155r (contrat de mariage daté du 7 septembre 1608) ; Y//3884, 2 mai 1616 ; MC/ET/XXIV/331, 1^{er} mars 1631.